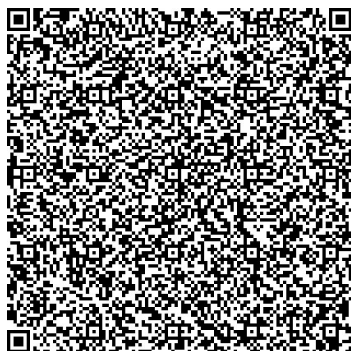




MANUEL OFFICIEL DES PROCÉDURES FINANCIÈRES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

Document Stratégique De Référence Destiné Aux Membres, Partenaires, Institutions Publiques, Banques, Bailleurs De Fonds, Entreprises, Donateurs Et Utilisateurs Nationaux Et Internationaux.



Référentiel Institutionnel de Gouvernance Financière, de Conformité et de Sécurisation des Transactions d'AGCE International

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement d'AGCE International constitue le référentiel institutionnel définissant l'ensemble des règles, procédures et exigences applicables aux paiements, transferts de fonds et opérations financières de l'organisation. Il présente les moyens de paiement officiellement reconnus par AGCE International, les procédures détaillées de réalisation des transactions nationales et internationales, les mécanismes de contrôle interne, les normes de sécurité, les obligations de conformité réglementaire (KYC, AML/CFT), ainsi que les bonnes pratiques destinées à garantir la transparence, la traçabilité et l'intégrité des opérations financières. Conçu selon les standards des grandes institutions internationales, ce manuel constitue un outil de référence pour assurer une gestion financière fiable, sécurisée et conforme aux meilleures pratiques internationales.

DEVISE INSTITUTIONNELLE

**« Transparence • Intégrité • Sécurité • Conformité • Innovation •
Responsabilité au service d'un développement durable et d'une
coopération internationale de confiance. »**

COLLECTION COMPLÈTE

L'ensemble des quatre volumes constitue le **Référentiel Institutionnel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement d'AGCE International**. Cette collection est conçue selon les standards éditoriaux des grandes organisations internationales, avec une structure modulaire facilitant les mises à jour, la diffusion numérique et l'intégration sur le site web d'AGCE International. Chaque volume est complémentaire et forme un corpus unique destiné aux membres, partenaires, institutions financières, bailleurs de fonds, autorités publiques et utilisateurs nationaux et internationaux.

Mention officielle

Document institutionnel officiel d'AGCE International

Référentiel stratégique applicable à l'ensemble des opérations financières, des paiements électroniques, des virements bancaires, des encaissements et des transferts internationaux réalisés dans le cadre des activités de l'organisation.

LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Signification
AGCE	Action Globale Caritative et Économique-Numérique
AML	Anti-Money Laundering (Lutte contre le blanchiment de capitaux)
CFT	Counter Financing of Terrorism (Lutte contre le financement du terrorisme)
KYC	Know Your Customer (Connaissance du client)
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
IBAN	International Bank Account Number
OTP	One-Time Password (Mot de passe à usage unique)
API	Application Programming Interface
CAD	Dollar canadien
USD	Dollar américain
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
PCI DSS	Payment Card Industry Data Security Standard
QR Code	Quick Response Code
RBC	Royal Bank of Canada
UBA	United Bank for Africa
POS	Point of Sale (Terminal de paiement)
EFT	Electronic Funds Transfer (Transfert électronique de fonds)
NGO	Non-Governmental Organization (Organisation non gouvernementale)
ESG	Environnement, Social et Gouvernance

SOMMAIRE GÉNÉRAL

MANUEL OFFICIEL DES PROCÉDURES FINANCIÈRES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

A.	MENTIONS LÉGALES.....	Page 11
B.	PRÉFACE DU PRÉSIDENT MANUEL « JOSUE SAMPA NKWENDJEU ».....	Page 12
C.	MESSAGE DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE.....	Page 13
D.	SOMMAIRE INTERACTIF.....	Page 14

Chapitre 1 - Présentation Générale d'AGCE International

E.	Historique.....	Page 15
F.	Vision.....	Page 18
G.	Mission.....	Page 23
H.	Valeurs fondamentales.....	Page 26
I.	Domaines d'intervention.....	Page 31
J.	Organisation institutionnelle.....	Page 36
K.	Gouvernance.....	Page 42
L.	Organigrammes.....	Page 47
M.	Implantation internationale.....	Page 58

Chapitre 2 Cadre juridique et institutionnel

N.	Statut juridique.....	Page 64
O.	Conformité réglementaire.....	Page 69
P.	Références internationales.....	Page 75
Q.	Politique de transparence.....	Page 81
R.	Responsabilité institutionnelle.....	Page 87
S.	Redevabilité.....	Page 93

Chapitre 3 Principes généraux

T.	Objet du manuel.....	Page 100
U.	Champ d'application.....	Page 105
V.	Utilisateurs concernés.....	Page 110
W.	Types de paiements autorisés.....	Page 116
X.	Principes directeurs.....	Page 122

Chapitre 4 Gouvernance financière

Y.	Contrôle interne.....	Page 129
Z.	Validation.....	Page 134
AA.	Autorisation.....	Page 140
AB.	Organisation fonctionnelle des responsabilités.....	Page 147

Chapitre 5

Sécurité financière

AC. Confidentialité.....	Page 155
AD. Intégrité.....	Page 157
AE. Disponibilité.....	Page 160
AF. Gestion des risques.....	Page 162
AG. Prévention des fraudes.....	Page 165
AH. Protection des utilisateurs.....	Page 167

Chapitre 6

Conformité réglementaire

AI. KYC.....	Page 170
AJ. GLOSSAIRE.....	Page 173
AK. REMERCIEMENT.....	Page 174

PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement AGCE International

Construire une gouvernance financière fondée sur la confiance, la transparence et l'excellence

Dans un environnement international caractérisé par une accélération des échanges numériques, une évolution constante des réglementations financières et des exigences croissantes en matière de transparence, de conformité et de sécurité, les organisations sont appelées à mettre en place des systèmes de gestion financière répondant aux plus hauts standards de gouvernance.

Consciente de ces enjeux, **AGCE International** s'engage à promouvoir une gestion financière responsable, rigoureuse et conforme aux meilleures pratiques internationales. Cet engagement constitue un pilier fondamental de sa mission de coopération, de solidarité, d'innovation et de développement durable, en garantissant que chaque transaction financière contribue efficacement à la réalisation de ses objectifs institutionnels et au renforcement de la confiance de ses partenaires, membres, donateurs, bénéficiaires et institutions financières.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** est élaboré comme le référentiel institutionnel de l'organisation en matière de gestion des paiements, d'encaissement des ressources, de transferts financiers nationaux et internationaux, ainsi que d'utilisation des plateformes de paiement électronique et des établissements bancaires partenaires. Il définit les principes directeurs, les règles administratives, les procédures opérationnelles, les exigences de conformité et les mécanismes de contrôle applicables à l'ensemble des opérations financières réalisées dans le cadre des activités d'AGCE International.

Ce manuel répond à une double ambition. D'une part, il vise à harmoniser les pratiques financières de l'organisation afin d'assurer une gestion cohérente, sécurisée et transparente des flux financiers. D'autre part, il constitue un instrument de référence destiné à accompagner les membres, partenaires institutionnels, bailleurs de fonds, entreprises, banques, prestataires de services financiers, donateurs et utilisateurs internationaux dans la compréhension et l'application des procédures officielles de paiement mises en œuvre par AGCE International.

À travers ce document, l'organisation affirme sa volonté d'inscrire l'ensemble de ses opérations financières dans une démarche permanente de bonne gouvernance, de maîtrise des risques, de prévention des fraudes et de conformité aux exigences réglementaires nationales et internationales. Les procédures présentées sont conçues pour renforcer la traçabilité des transactions, protéger les intérêts des parties prenantes et garantir l'intégrité des ressources mobilisées au service des programmes et projets de développement.

Le manuel précise les modalités d'utilisation des différents moyens de paiement officiellement reconnus par AGCE International, notamment les plateformes de paiement électronique, les virements bancaires nationaux et internationaux, les solutions de paiement mobile ainsi que les procédures spécifiques applicables aux opérations multidevises. Il décrit également les responsabilités des différents intervenants, les mécanismes de validation, les contrôles administratifs et financiers, les règles de conservation des pièces justificatives ainsi que les procédures de traitement des incidents et des réclamations.

Afin de répondre aux exigences croissantes des partenaires techniques et financiers, le présent référentiel intègre les principes généralement admis en matière de connaissance du client (KYC), de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), de protection des données à caractère personnel, de sécurité des systèmes de paiement, de gestion documentaire et d'audit interne. Son application contribue à renforcer la crédibilité institutionnelle d'AGCE International et à consolider les relations de confiance avec l'ensemble de ses partenaires.

Ce manuel est conçu comme un document évolutif. Il pourra être révisé et actualisé afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, les innovations technologiques, les changements organisationnels, les nouveaux partenariats financiers ou les améliorations issues de l'expérience opérationnelle. Toute mise à jour fera l'objet d'une validation selon les procédures internes de gouvernance de l'organisation.

Au-delà d'un simple guide de procédures, ce document traduit la vision d'AGCE International d'une gouvernance financière moderne, responsable et ouverte sur le monde. Il constitue un outil stratégique au service de la transparence, de la performance institutionnelle et de la confiance durable entre l'organisation et l'ensemble de ses parties prenantes.

Par son adoption et sa mise en œuvre, AGCE International réaffirme son engagement à conduire toutes ses opérations financières avec professionnalisme, intégrité et responsabilité, dans le respect des lois applicables, des engagements contractuels et des principes universels de bonne gouvernance.

VOLUME I
CADRE INSTITUTIONNEL, GOUVERNANCE FINANCIÈRE
ET POLITIQUE OFFICIELLE DES PAIEMENTS

MENTIONS LÉGALES

Statut du document

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement d'AGCE International** constitue un document administratif, institutionnel et opérationnel de référence. Il définit les principes, règles, procédures et mécanismes applicables à la gestion des paiements, des encaissements, des transferts financiers, des plateformes électroniques de paiement et des opérations bancaires réalisées dans le cadre des activités d'AGCE International.

Ce manuel s'applique à l'ensemble des membres, partenaires, collaborateurs, prestataires, donateurs, bénéficiaires, institutions financières et utilisateurs autorisés qui effectuent ou reçoivent des paiements en relation avec l'organisation.

Les dispositions qu'il contient sont élaborées conformément aux principes de bonne gouvernance, de transparence financière, de contrôle interne, de conformité réglementaire, de protection des données et de gestion responsable des ressources. Elles visent à assurer la sécurité des transactions, la traçabilité des opérations et la protection des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Le contenu du présent manuel est protégé par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation, totale ou partielle, à des fins commerciales ou institutionnelles, sans autorisation préalable d'AGCE International, est interdite, sauf disposition contraire prévue par la réglementation en vigueur.

AGCE International se réserve le droit de modifier, compléter ou mettre à jour le présent manuel afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des innovations technologiques, des exigences des partenaires financiers et des améliorations continues de son système de gouvernance financière.

La version publiée sur les supports officiels d'AGCE International constitue la version de référence faisant foi.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT MANUEL

« JOSUE SAMPA NKWENDJEU »

La confiance constitue le fondement de toute organisation qui aspire à servir durablement l'intérêt général. Elle se construit par la transparence, la responsabilité, la rigueur et la capacité à rendre compte de chaque décision et de chaque ressource mobilisée.

Depuis sa création, AGCE International s'est engagée à promouvoir une gouvernance moderne reposant sur les principes d'intégrité, de professionnalisme, de conformité et d'innovation. Dans un contexte où les exigences des partenaires techniques et financiers, des institutions bancaires, des autorités publiques et des bénéficiaires deviennent de plus en plus élevées, il est essentiel de disposer d'un cadre institutionnel clair régissant l'ensemble des opérations financières de l'organisation.

Le présent Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement répond à cette ambition. Il formalise les règles applicables aux paiements nationaux et internationaux, aux plateformes numériques, aux virements bancaires, aux paiements électroniques et aux mécanismes de contrôle interne. Il constitue un référentiel destiné à garantir que chaque transaction soit exécutée dans le respect des principes de légalité, de sécurité, de traçabilité et de bonne gouvernance.

Ce document traduit également la volonté d'AGCE International de renforcer durablement la confiance de ses membres, partenaires, donateurs, institutions financières et bailleurs de fonds. Au-delà d'un ensemble de procédures, il reflète une vision : celle d'une organisation exemplaire, capable d'allier innovation technologique, excellence administrative et responsabilité financière au service du développement durable.

J'invite chaque utilisateur de ce manuel à en faire un outil quotidien de référence, contribuant à une gestion transparente, responsable et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Le Président d'AGCE International

MESSAGE DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE

La transformation numérique des services financiers et l'évolution constante des normes internationales imposent aux organisations une adaptation permanente de leurs pratiques administratives et financières.

Dans cette perspective, AGCE International a entrepris de structurer l'ensemble de ses procédures de paiement autour d'un référentiel unique, cohérent et conforme aux standards internationaux. Ce manuel traduit cette démarche de professionnalisation.

Il présente les différents moyens de paiement officiellement reconnus par l'organisation, les procédures opérationnelles applicables, les mécanismes de validation, les exigences de conformité réglementaire, les contrôles internes ainsi que les bonnes pratiques destinées à assurer la sécurité et l'efficacité des transactions.

Chaque procédure a été conçue afin de simplifier l'expérience des utilisateurs tout en renforçant les mécanismes de prévention des risques financiers, de lutte contre la fraude et de protection des données. L'objectif est de permettre à chaque membre, partenaire ou utilisateur de réaliser ses opérations financières dans un environnement fiable, sécurisé et transparent.

La Direction Exécutive veillera à l'actualisation régulière du présent manuel afin d'intégrer les évolutions réglementaires, les innovations technologiques et les recommandations issues des audits, des retours d'expérience et des bonnes pratiques internationales.

SOMMAIRE INTERACTIF

Le présent manuel est organisé en quatre volumes complémentaires permettant une consultation progressive selon les besoins des utilisateurs.

Le **Volume I** présente le cadre institutionnel, la gouvernance financière, le cadre juridique, la politique officielle des paiements et les principes de conformité.

Le **Volume II** décrit en détail les procédures opérationnelles applicables aux plateformes de paiement électronique, aux établissements bancaires partenaires et aux solutions de paiement mobile reconnues par AGCE International.

Le **Volume III** est consacré aux paiements internationaux, aux mécanismes de conformité, au contrôle des risques, à la prévention de la fraude, aux audits et aux exigences réglementaires applicables aux transactions transfrontalières.

Le **Volume IV** rassemble le guide opérationnel, les procédures d'assistance, les questions fréquemment posées, les modèles de documents, les annexes techniques, les références réglementaires, les QR Codes officiels et les contacts institutionnels.

Dans sa version numérique, le manuel intègre un sommaire interactif permettant un accès direct à chaque volume, partie, chapitre, section et annexe au moyen d'hyperliens internes, afin de faciliter la consultation, la navigation et la recherche d'informations. Cette fonctionnalité est complétée par un index thématique et des renvois croisés entre les différentes sections, offrant aux utilisateurs une expérience de lecture fluide, efficace et conforme aux standards éditoriaux des grandes institutions internationales.

PARTIE I

PRÉSENTATION

INSTITUTIONNELLE

Chapitre 1

Présentation Générale d'AGCE International

1.1 Historique

Aux origines d'un engagement en faveur d'une coopération responsable

AGCE International (Action Globale Caritative et Économique-Numérique) est née de la volonté de mettre en place une organisation capable de répondre, de manière durable, aux défis économiques, sociaux, humanitaires, environnementaux et numériques auxquels sont confrontées les populations, les organisations et les institutions. Dès son origine, l'organisation s'est inscrite dans une vision de coopération fondée sur la solidarité, l'innovation, la responsabilité et la promotion d'une gouvernance exemplaire.

La création d'AGCE International répond à un constat partagé par de nombreux acteurs du développement : la réussite des projets d'intérêt général ne dépend pas uniquement de la mobilisation des ressources, mais également de la qualité de leur gouvernance, de la transparence des mécanismes de gestion, de la confiance entre les partenaires et de la capacité des organisations à se conformer aux meilleures pratiques administratives et financières.

Dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges, la transformation numérique des services et l'évolution permanente des exigences réglementaires, AGCE International a choisi d'adopter une approche institutionnelle moderne, articulée autour de la coopération internationale, de la gouvernance financière, de l'innovation technologique et du développement durable. Cette orientation stratégique constitue le socle sur lequel repose l'ensemble de ses activités et de ses partenariats.

Une organisation tournée vers l'innovation institutionnelle

Depuis sa création, AGCE International poursuit une ambition claire : bâtir une organisation capable d'accompagner les citoyens, les organisations de la société civile, les collectivités, les entreprises, les établissements publics et les partenaires techniques et financiers dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets à fort impact social, économique et numérique.

Cette ambition s'est progressivement traduite par la mise en place d'une organisation structurée, dotée de mécanismes de gouvernance favorisant la transparence, la redevabilité et la maîtrise des risques. AGCE International a ainsi développé une approche intégrée qui

associe l'action humanitaire, le développement économique, l'inclusion numérique, la coopération institutionnelle et la gestion responsable des ressources.

L'évolution de l'organisation s'est accompagnée d'une modernisation constante de ses méthodes de travail. Les outils numériques, les plateformes collaboratives, les systèmes de paiement électroniques sécurisés, les procédures administratives normalisées et les mécanismes de contrôle interne sont progressivement devenus des composantes essentielles de son fonctionnement. Cette transformation permet aujourd'hui à AGCE International de renforcer l'efficacité de ses opérations, d'améliorer la qualité de ses services et de répondre aux attentes d'un environnement international de plus en plus exigeant.

Une croissance fondée sur la confiance et les partenariats

Le développement d'AGCE International repose sur une conviction forte : aucune organisation ne peut relever seule les défis du développement. La coopération constitue un levier essentiel pour mutualiser les compétences, partager les expériences et mobiliser durablement les ressources nécessaires à la réalisation de projets d'intérêt général.

Dans cette perspective, AGCE International privilégie une démarche de partenariat avec les institutions publiques, les organisations internationales, les établissements financiers, les acteurs du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les universités, les centres de recherche et les communautés locales. Cette dynamique favorise le partage des bonnes pratiques, le renforcement des capacités institutionnelles et la création de solutions adaptées aux besoins des populations et des territoires.

L'organisation accorde également une importance particulière à la qualité des relations entretenues avec ses membres, ses partenaires et ses bénéficiaires. La confiance mutuelle, la transparence des engagements et le respect des obligations réciproques constituent les fondements de cette coopération. Cette approche contribue à consolider la crédibilité institutionnelle d'AGCE International et à renforcer sa capacité à développer des initiatives durables.

Une gouvernance adaptée aux standards internationaux

L'évolution d'AGCE International s'inscrit dans une démarche continue de professionnalisation de ses pratiques administratives, financières et opérationnelles. Consciente des attentes des partenaires techniques et financiers, l'organisation met en œuvre des procédures inspirées des principes de bonne gouvernance promus par les grandes institutions internationales.

Cette orientation se traduit notamment par l'adoption de mécanismes de contrôle interne, de procédures de gestion documentaire, de dispositifs de prévention des risques, de règles de

conformité réglementaire et de systèmes de suivi permettant d'assurer la transparence et la traçabilité des opérations.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** s'inscrit dans cette dynamique d'amélioration continue. Il constitue un référentiel destiné à harmoniser les pratiques, à sécuriser les transactions financières et à renforcer la confiance des utilisateurs, des partenaires institutionnels, des établissements bancaires et des bailleurs de fonds.

Une organisation engagée dans la transformation numérique

L'une des caractéristiques majeures de l'évolution d'AGCE International réside dans son engagement en faveur de la transformation numérique. L'organisation considère les technologies de l'information et de la communication comme des leviers stratégiques permettant d'améliorer la gouvernance, d'accroître l'accessibilité des services et de faciliter la coopération entre les différents acteurs.

Dans cette perspective, AGCE International développe progressivement un écosystème numérique intégrant des plateformes de paiement électroniques, des espaces collaboratifs, des outils de gestion documentaire, des systèmes de communication sécurisés et des solutions destinées à simplifier les démarches administratives des utilisateurs.

Cette modernisation contribue à renforcer la qualité des services proposés, à améliorer l'expérience des membres et partenaires, et à garantir une gestion plus efficace, plus transparente et plus sécurisée des opérations institutionnelles.

Une vision d'avenir fondée sur la durabilité

L'histoire d'AGCE International est également celle d'une organisation qui inscrit son développement dans une perspective de long terme. Chaque initiative est conçue pour produire des résultats durables, renforcer les capacités des acteurs concernés et contribuer à la résilience des communautés.

Cette approche privilégie l'innovation responsable, l'utilisation efficiente des ressources, la protection des intérêts des parties prenantes et le respect des principes de développement durable. Elle traduit la volonté d'AGCE International de créer des mécanismes institutionnels capables d'accompagner les transformations économiques, sociales, environnementales et numériques qui façonnent le monde contemporain.

L'organisation entend ainsi poursuivre son évolution en consolidant ses partenariats, en renforçant ses mécanismes de gouvernance et en développant des solutions innovantes répondant aux attentes des institutions, des partenaires et des bénéficiaires.

Une histoire en constante construction

L'histoire d'AGCE International ne se limite pas à la création d'une organisation ; elle s'inscrit dans une dynamique permanente d'amélioration, d'innovation et de coopération. Chaque projet réalisé, chaque partenariat établi et chaque procédure renforcée contribuent à écrire une nouvelle étape de son développement institutionnel.

À travers cette évolution, AGCE International affirme sa volonté de demeurer une organisation ouverte, responsable et tournée vers l'avenir, capable d'adapter ses pratiques aux évolutions de son environnement tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices. Le présent manuel s'inscrit pleinement dans cette démarche en offrant un cadre de référence destiné à soutenir une gouvernance financière rigoureuse, une gestion transparente des ressources et une coopération internationale fondée sur la confiance, la conformité et l'excellence opérationnelle.

1.2 Vision

Une vision institutionnelle au service d'un développement durable, inclusif et responsable

La vision d'AGCE International exprime l'ambition stratégique qui guide l'ensemble de ses orientations, de ses décisions et de ses actions. Elle constitue le fondement de son identité institutionnelle et traduit sa volonté de contribuer durablement à la construction d'une société plus solidaire, plus inclusive, plus innovante et économiquement résiliente. Cette vision dépasse le cadre des activités quotidiennes de l'organisation ; elle définit la direction à long terme vers laquelle convergent l'ensemble de ses programmes, partenariats et initiatives.

Dans un monde caractérisé par l'accélération des mutations économiques, technologiques, environnementales et sociales, AGCE International considère que les défis contemporains nécessitent des réponses collectives, coordonnées et fondées sur une gouvernance responsable. Les inégalités de développement, les effets des changements climatiques, la transformation numérique, les crises humanitaires, les enjeux liés à la sécurité alimentaire et la nécessité d'une croissance durable imposent une coopération renforcée entre les acteurs publics, privés et associatifs.

La vision d'AGCE International s'inscrit dans cette dynamique internationale. Elle repose sur la conviction que le développement durable ne peut être atteint qu'au moyen d'institutions solides, transparentes, innovantes et capables de mobiliser efficacement les ressources humaines, techniques et financières au bénéfice des populations.

Construire une organisation de référence à l'échelle internationale

AGCE International ambitionne de devenir une organisation reconnue pour son excellence institutionnelle, la qualité de sa gouvernance et la fiabilité de ses mécanismes de gestion. Cette ambition ne se limite pas à la croissance de ses activités ; elle vise à faire de l'organisation un partenaire crédible et responsable, capable de répondre aux attentes des membres, des partenaires techniques et financiers, des institutions publiques, des entreprises, des donateurs et des bénéficiaires.

Cette reconnaissance repose sur une démarche d'amélioration continue, une culture de l'innovation et un engagement permanent en faveur de la qualité. L'organisation entend développer des solutions adaptées aux réalités locales tout en respectant les standards internationaux de gouvernance, de conformité, de transparence et de gestion des risques.

Dans cette perspective, AGCE International œuvre à la mise en place de mécanismes institutionnels performants, de procédures harmonisées et d'outils numériques modernes permettant d'assurer une gestion efficace des projets, des ressources et des partenariats.

Promouvoir une gouvernance fondée sur la confiance et la responsabilité

La vision d'AGCE International place la confiance au cœur de son modèle institutionnel. La confiance des membres, des partenaires, des bailleurs de fonds, des institutions financières et des bénéficiaires constitue un capital essentiel pour assurer la pérennité des actions menées.

Cette confiance se construit grâce à une gouvernance responsable, caractérisée par la transparence des décisions, la reddition de comptes, le respect des engagements, la maîtrise des risques et la protection des ressources confiées à l'organisation. Chaque procédure administrative, chaque mécanisme financier et chaque processus opérationnel sont conçus pour renforcer cette relation de confiance et garantir une gestion rigoureuse des activités.

L'organisation considère que la responsabilité institutionnelle ne se limite pas au respect des obligations réglementaires. Elle implique également une exigence permanente de qualité, d'intégrité, d'éthique et d'amélioration continue dans toutes les dimensions de son fonctionnement.

Faire de l'innovation un moteur de transformation

La vision d'AGCE International reconnaît l'innovation comme un levier stratégique de développement institutionnel. Dans un environnement marqué par une évolution rapide des technologies, des méthodes de gestion et des attentes des parties prenantes, l'organisation fait le choix d'intégrer les solutions numériques au cœur de son fonctionnement.

Cette orientation se traduit par le développement progressif d'un écosystème digital favorisant la dématérialisation des procédures, la sécurisation des paiements, la gestion électronique des documents, la communication collaborative et l'automatisation de certains processus administratifs.

L'innovation recherchée par AGCE International n'est pas uniquement technologique. Elle concerne également les méthodes de gouvernance, les mécanismes de partenariat, les approches de développement local, les modèles économiques solidaires et les solutions destinées à renforcer l'efficacité des interventions sur le terrain.

Renforcer les capacités des communautés et des institutions

AGCE International inscrit sa vision dans une logique de renforcement durable des capacités humaines et institutionnelles. L'organisation considère que le développement repose avant tout sur la valorisation des compétences, le partage des connaissances et l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs besoins.

Cette approche favorise la formation, l'appui technique, le développement de partenariats stratégiques et le transfert de compétences entre les différents acteurs impliqués dans les projets. Elle contribue à créer des environnements favorables à l'autonomisation des communautés, au développement économique local et à la consolidation des institutions.

En plaçant le renforcement des capacités au centre de sa vision, AGCE International affirme sa volonté de produire des impacts durables et mesurables au bénéfice des populations qu'elle accompagne.

Accompagner la transition numérique et financière

La transformation numérique représente aujourd'hui un enjeu majeur pour les organisations engagées dans le développement. AGCE International entend jouer un rôle actif dans cette évolution en favorisant l'adoption de solutions numériques sécurisées, accessibles et adaptées aux besoins des utilisateurs.

Cette orientation se traduit notamment par l'intégration de plateformes de paiement électronique, de systèmes de gestion documentaire, d'outils collaboratifs, de services en ligne et de mécanismes de suivi permettant d'améliorer la qualité des services proposés.

Dans le domaine financier, cette vision conduit également l'organisation à développer des procédures conformes aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des paiements, de contrôle interne, de conformité réglementaire et de sécurité des transactions. Le présent manuel constitue l'une des expressions concrètes de cette ambition.

S'inscrire dans une coopération internationale durable

AGCE International conçoit la coopération internationale comme un facteur essentiel de développement et de partage des connaissances. Sa vision repose sur la création de partenariats équilibrés fondés sur le respect mutuel, la complémentarité des expertises et la recherche d'impacts durables.

L'organisation entend collaborer avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, les organisations internationales, les institutions financières, les universités, les centres de recherche, les entreprises et les organisations de la société civile afin de développer des initiatives répondant aux besoins des populations.

Cette ouverture favorise la mobilisation de ressources, l'échange de bonnes pratiques et la diffusion d'innovations susceptibles de renforcer la qualité des interventions et d'accroître leur portée.

Une vision portée par l'éthique et la durabilité

Au-delà de ses objectifs opérationnels, la vision d'AGCE International traduit un engagement profond en faveur de l'éthique, de la responsabilité sociale et du développement durable. Chaque projet, chaque partenariat et chaque décision sont envisagés dans une perspective de création de valeur collective, de respect des droits humains, de préservation des ressources et de promotion de l'intérêt général.

Cette vision invite l'ensemble des membres, collaborateurs et partenaires à agir selon des principes de probité, de solidarité, de professionnalisme et de responsabilité. Elle constitue le fil conducteur de la stratégie institutionnelle d'AGCE International et oriente l'évolution de son organisation vers un modèle de gouvernance moderne, transparent et résolument tourné vers l'avenir.

Vision institutionnelle

Faire d'AGCE International une organisation de référence en matière de coopération internationale, de gouvernance responsable, d'innovation sociale et numérique et de développement durable, en offrant des solutions transparentes, sécurisées et conformes aux meilleures pratiques internationales, au service des communautés, des institutions et des partenaires à travers le monde.

1.3 Mission

Une mission fondée sur l'intérêt général et la création d'un impact durable

La mission d'AGCE International constitue l'expression concrète de sa raison d'être. Elle définit le rôle que l'organisation entend jouer auprès des populations, des institutions, des partenaires et de l'ensemble de ses parties prenantes. Plus qu'une déclaration d'intention, cette mission traduit un engagement permanent à concevoir, accompagner et mettre en œuvre des initiatives qui contribuent au développement durable, à la solidarité internationale, à l'innovation sociale et numérique ainsi qu'au renforcement de la gouvernance institutionnelle.

Dans un environnement mondial marqué par des transformations économiques, sociales, environnementales et technologiques profondes, AGCE International considère que les organisations de développement doivent agir comme des facilitateurs de solutions durables. Sa mission consiste ainsi à créer un cadre de coopération favorisant la mobilisation des compétences, des ressources et des partenariats afin de répondre efficacement aux besoins des communautés et des institutions.

Cette mission s'appuie sur une approche intégrée qui associe développement humain, gouvernance responsable, inclusion économique, innovation numérique et renforcement des capacités. Chaque intervention de l'organisation est conçue dans une logique de création de valeur durable, de responsabilité partagée et de respect des principes de transparence, d'équité et de redevabilité.

Accompagner les communautés vers un développement inclusif

AGCE International a pour mission d'accompagner les communautés dans la recherche de solutions adaptées à leurs réalités économiques, sociales et environnementales. Cette démarche repose sur l'écoute des besoins, la participation des acteurs concernés et la valorisation des initiatives locales.

L'organisation intervient en privilégiant une approche de proximité, fondée sur la concertation, le dialogue et la co-construction des projets. Les populations bénéficiaires sont considérées comme des acteurs à part entière du développement et non comme de simples bénéficiaires d'une assistance. Cette approche favorise l'appropriation des projets, leur pérennité et leur capacité à produire des résultats durables.

À travers cette mission, AGCE International contribue au renforcement de la résilience des communautés, à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion d'un développement inclusif, dans lequel chaque individu peut participer pleinement aux dynamiques économiques, sociales et numériques.

Renforcer la gouvernance des organisations et des institutions

La qualité de la gouvernance constitue un facteur déterminant de la réussite des projets de développement. AGCE International fait de cet enjeu un axe majeur de sa mission institutionnelle.

L'organisation accompagne les institutions publiques, les organisations de la société civile, les entreprises sociales et les partenaires dans le renforcement de leurs capacités de gestion administrative, financière et organisationnelle. Cette mission vise à promouvoir des systèmes de gouvernance reposant sur la transparence, la responsabilité, l'efficacité opérationnelle et le respect des cadres réglementaires.

Dans cette perspective, AGCE International développe des référentiels de gestion, des procédures administratives, des mécanismes de contrôle interne et des outils numériques permettant d'améliorer la qualité des décisions, la maîtrise des risques et la performance institutionnelle.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** s'inscrit pleinement dans cette mission. Il constitue un instrument destiné à renforcer la gouvernance financière, la sécurité des transactions et la confiance des partenaires.

Favoriser l'innovation sociale, économique et numérique

La mission d'AGCE International repose également sur la conviction que l'innovation constitue un levier essentiel pour relever les défis contemporains. L'organisation encourage le développement de solutions nouvelles susceptibles d'améliorer durablement les conditions de vie des populations et la performance des institutions.

Cette innovation s'exprime dans plusieurs domaines, notamment la transformation numérique, les plateformes collaboratives, les technologies financières, les services numériques, l'économie sociale et solidaire ainsi que les mécanismes innovants de mobilisation des ressources.

L'intégration de solutions de paiement électronique, de plateformes numériques sécurisées, d'outils de gestion documentaire et de services administratifs dématérialisés illustre cette volonté d'offrir des services modernes, accessibles et conformes aux standards internationaux.

AGCE International entend ainsi favoriser une transition numérique responsable, capable de renforcer l'efficacité des organisations tout en garantissant la protection des utilisateurs, la sécurité des données et la conformité réglementaire.

Mobiliser des partenariats stratégiques au service du développement

La mission d'AGCE International ne peut être pleinement réalisée sans une coopération étroite avec les différents acteurs du développement. L'organisation place le partenariat au cœur de son modèle d'intervention.

Elle développe des relations de coopération avec les administrations publiques, les collectivités territoriales, les institutions financières, les organisations internationales, les universités, les centres de recherche, les entreprises, les fondations et les organisations de la société civile. Ces partenariats permettent de mutualiser les expertises, de renforcer les capacités institutionnelles et de mobiliser des ressources complémentaires en faveur des projets.

La recherche de synergies entre les acteurs constitue un principe permanent de l'action d'AGCE International. Cette approche favorise la coordination des interventions, l'optimisation des ressources et la création d'impacts durables à l'échelle locale, nationale et internationale.

Garantir une gestion financière responsable et sécurisée

La mission d'AGCE International intègre une dimension essentielle : la gestion responsable des ressources financières. L'organisation considère que chaque contribution, qu'il s'agisse d'un don, d'une cotisation, d'une subvention, d'un financement de projet ou d'une prestation de service, doit être administrée avec rigueur, transparence et responsabilité.

À cette fin, AGCE International met en œuvre des procédures de contrôle interne, des mécanismes de validation, des systèmes de traçabilité et des dispositifs de gestion des risques permettant de sécuriser l'ensemble des opérations financières.

Les plateformes de paiement électronique, les virements bancaires, les solutions de paiement mobile et les autres moyens de paiement officiellement reconnus sont intégrés dans un cadre de gouvernance garantissant la conformité réglementaire, la protection des utilisateurs et la fiabilité des transactions.

Cette exigence de qualité renforce la confiance des partenaires techniques et financiers et contribue à la crédibilité institutionnelle de l'organisation.

Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable

Par sa mission, AGCE International entend participer activement aux efforts internationaux en faveur d'un développement plus inclusif, plus équitable et plus durable. Les actions menées visent à promouvoir la réduction des inégalités, l'accès aux opportunités économiques, le renforcement des institutions, l'innovation responsable et la protection des ressources.

Cette contribution s'inscrit dans une logique de coopération internationale et de création de valeur collective. Chaque projet est conçu en recherchant des effets durables, mesurables et bénéfiques pour les populations concernées.

L'organisation veille également à intégrer les dimensions environnementales, sociales et économiques dans ses processus de décision afin de garantir la cohérence de ses interventions avec les grands principes du développement durable.

Une mission portée par des valeurs de responsabilité et d'excellence

La mission d'AGCE International s'appuie sur une culture institutionnelle fondée sur l'intégrité, le professionnalisme, l'éthique, la transparence et l'amélioration continue. Ces principes orientent l'ensemble des décisions prises par l'organisation et inspirent ses relations avec les membres, les partenaires et les bénéficiaires.

Chaque collaborateur, chaque représentant et chaque partenaire est invité à contribuer à cette mission en respectant les procédures institutionnelles, les exigences de conformité et les engagements pris au nom de l'organisation. Cette responsabilité partagée constitue un facteur essentiel de réussite et de pérennité des actions entreprises.

Déclaration de mission institutionnelle

La mission d'AGCE International est de promouvoir un développement durable, inclusif et responsable en mobilisant des partenariats stratégiques, en renforçant la gouvernance des organisations et des communautés, en encourageant l'innovation sociale, économique et numérique, et en assurant une gestion transparente, sécurisée et conforme des ressources. Par son action, AGCE International œuvre à créer des solutions durables qui renforcent les capacités des acteurs, favorisent la coopération internationale et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations dans le respect des principes d'intégrité, de responsabilité et de bonne gouvernance.

1.4 Valeurs fondamentales

Des valeurs qui fondent l'identité et l'action d'AGCE International

Les valeurs fondamentales d'AGCE International constituent le socle éthique, institutionnel et opérationnel sur lequel repose l'ensemble de ses activités. Elles traduisent les principes qui orientent les décisions stratégiques, les méthodes de gouvernance, les relations avec les partenaires ainsi que les comportements attendus de l'ensemble des membres, dirigeants, collaborateurs, volontaires et représentants de l'organisation.

Au-delà d'un cadre de référence, ces valeurs représentent un engagement permanent envers les bénéficiaires, les partenaires techniques et financiers, les institutions publiques, les organismes de coopération internationale, les établissements financiers et toutes les parties prenantes qui contribuent à la réalisation de la mission d'AGCE International.

Dans un contexte international où les exigences en matière de gouvernance, de transparence, de responsabilité et de conformité sont en constante évolution, AGCE International fait le choix d'inscrire durablement son développement dans une culture institutionnelle fondée sur l'intégrité, la confiance et la recherche de l'excellence.

Ces valeurs irriguent l'ensemble des politiques administratives, financières et opérationnelles de l'organisation et constituent les principes directeurs de ce **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement**.

L'intégrité : le fondement de la confiance institutionnelle

L'intégrité constitue la première valeur d'AGCE International. Elle traduit la volonté de conduire l'ensemble des activités avec honnêteté, impartialité, loyauté et responsabilité, dans le respect des lois applicables, des engagements contractuels et des principes d'éthique professionnelle.

Cette valeur implique que chaque décision, chaque procédure et chaque transaction financière soient réalisées dans un souci permanent d'équité et de probité. Les ressources confiées à l'organisation sont administrées exclusivement au service de sa mission et dans le respect des objectifs pour lesquels elles ont été mobilisées.

L'intégrité exige également que les dirigeants, collaborateurs et partenaires évitent toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de compromettre l'indépendance des décisions. Elle favorise une culture institutionnelle dans laquelle la responsabilité individuelle contribue directement à la crédibilité collective de l'organisation.

La transparence : Garantir une information claire et une gestion responsable

La transparence est un principe essentiel de la gouvernance d'AGCE International. Elle repose sur la volonté de rendre les décisions, les procédures et les opérations financières compréhensibles, traçables et vérifiables par les parties prenantes concernées.

Cette exigence se traduit notamment par la mise en place de procédures documentées, de mécanismes de validation, d'outils de suivi et de systèmes de contrôle permettant de garantir l'exactitude des informations produites.

Dans le domaine financier, la transparence implique que chaque paiement, chaque encaissement et chaque mouvement de fonds puisse être justifié au moyen de pièces

administratives et comptables appropriées. Elle contribue ainsi à renforcer la confiance des partenaires, des donateurs, des institutions financières et des autorités de contrôle.

AGCE International considère que la transparence constitue également un facteur d'amélioration continue, en favorisant l'évaluation des pratiques, le partage des informations et la responsabilisation des acteurs.

La responsabilité : Agir avec rigueur et rendre compte des résultats

La responsabilité institutionnelle constitue l'un des piliers du fonctionnement d'AGCE International. Chaque membre de l'organisation est responsable des décisions qu'il prend, des ressources qui lui sont confiées et des résultats produits dans le cadre de ses fonctions.

Cette responsabilité s'exerce à tous les niveaux de gouvernance et s'accompagne d'une obligation permanente de rendre compte des actions menées, des ressources utilisées et des objectifs atteints.

Dans le cadre de la gestion financière, cette valeur implique une vigilance constante dans la planification, l'exécution, le contrôle et le suivi des opérations. Elle favorise une culture de redevabilité dans laquelle chaque transaction peut être retracée, vérifiée et évaluée selon des procédures clairement établies.

La responsabilité constitue également un engagement envers les communautés bénéficiaires, dont les intérêts demeurent au cœur des actions conduites par AGCE International.

Le professionnalisme : Rechercher l'excellence dans toutes les interventions

AGCE International attache une importance particulière au professionnalisme dans l'exercice de ses missions. Cette valeur se traduit par la recherche permanente de qualité, de compétence, d'efficacité et de performance dans la conduite des activités administratives, techniques, financières et opérationnelles.

Le professionnalisme implique le respect des procédures institutionnelles, l'application rigoureuse des normes en vigueur et le développement continu des compétences des équipes.

L'organisation encourage une culture d'apprentissage permanent, d'innovation et d'amélioration continue afin d'adapter ses méthodes de travail aux évolutions des technologies, des réglementations et des attentes des partenaires.

Cette exigence contribue à renforcer la qualité des services proposés, la sécurité des opérations financières et la crédibilité institutionnelle d'AGCE International.

L'innovation : Anticiper les défis et développer des solutions durables

L'innovation constitue un levier majeur de transformation pour AGCE International. L'organisation considère que les défis contemporains nécessitent des approches nouvelles, capables d'améliorer durablement l'efficacité des interventions et la qualité des services.

Cette innovation concerne autant les technologies numériques que les méthodes de gouvernance, les outils de gestion, les mécanismes de financement, les plateformes de paiement électronique et les modèles de coopération.

L'intégration de solutions numériques sécurisées, de plateformes collaboratives, de systèmes de paiement modernes et de procédures dématérialisées illustre cette volonté d'adapter en permanence les pratiques institutionnelles aux évolutions de l'environnement international.

Toute innovation est cependant mise en œuvre dans le respect des exigences de sécurité, de conformité réglementaire et de protection des utilisateurs.

La solidarité : Placer l'humain au cœur de l'action

La solidarité représente l'une des valeurs fondatrices d'AGCE International. Elle traduit la conviction que le développement durable repose sur la coopération, le partage des connaissances et l'engagement collectif en faveur du bien commun.

Cette valeur guide les interventions de l'organisation auprès des populations, des communautés et des institutions. Elle favorise une approche inclusive, respectueuse de la diversité culturelle, sociale et économique des territoires d'intervention.

La solidarité se manifeste également dans les relations entretenues avec les partenaires, fondées sur le respect mutuel, la confiance et la recherche d'objectifs communs.

La conformité : Respecter les normes nationales et internationales

AGCE International place la conformité au cœur de sa gouvernance. Toutes les activités sont conduites dans le respect des dispositions légales, réglementaires et contractuelles applicables aux domaines d'intervention de l'organisation.

Cette exigence couvre notamment la gestion financière, la protection des données, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), la connaissance des partenaires et des utilisateurs (KYC), ainsi que les obligations fiscales, comptables et administratives.

La conformité constitue un mécanisme essentiel de maîtrise des risques et contribue à préserver la réputation, la crédibilité et la sécurité juridique de l'organisation.

L'inclusion : Garantir un accès équitable aux services et aux opportunités

AGCE International s'engage à promouvoir une approche inclusive dans l'ensemble de ses programmes, projets et services. L'organisation veille à ce que ses actions soient accessibles au plus grand nombre, sans discrimination fondée notamment sur l'origine, le genre, l'âge, le handicap, la situation économique ou les convictions.

Cette valeur favorise la participation active des différentes parties prenantes et encourage le dialogue, la concertation et la prise en compte des besoins spécifiques des communautés.

L'inclusion constitue également un principe essentiel dans le développement des plateformes numériques et des moyens de paiement proposés par AGCE International, afin de garantir une accessibilité optimale aux utilisateurs nationaux et internationaux.

L'amélioration continue : Progresser au service de l'excellence

AGCE International considère que la qualité institutionnelle repose sur une dynamique permanente d'amélioration. Les procédures, les outils, les méthodes de travail et les mécanismes de gouvernance font l'objet d'évaluations régulières afin d'identifier les axes de progrès et de renforcer la performance globale de l'organisation.

Cette démarche s'appuie sur les retours d'expérience, les audits internes et externes, les recommandations des partenaires, les évolutions réglementaires et les innovations technologiques.

L'amélioration continue permet à l'organisation de maintenir un haut niveau d'exigence dans la gestion de ses ressources, la qualité de ses services et la satisfaction de ses parties prenantes.

Des valeurs au service d'une gouvernance durable

Les valeurs fondamentales d'AGCE International ne constituent pas uniquement un cadre de référence éthique ; elles représentent un véritable système de gouvernance qui influence l'ensemble des politiques, des procédures et des décisions de l'organisation. Elles assurent la cohérence entre la vision stratégique, la mission institutionnelle et les pratiques opérationnelles.

Le présent manuel traduit concrètement ces engagements en définissant des procédures financières, administratives et organisationnelles qui placent l'intégrité, la transparence, la

responsabilité, le professionnalisme, l'innovation, la solidarité, la conformité, l'inclusion et l'amélioration continue au cœur de la gestion quotidienne d'AGCE International.

Charte des valeurs institutionnelles d'AGCE International

AGCE International réaffirme son engagement à exercer l'ensemble de ses activités dans le respect des plus hauts standards de gouvernance, en s'appuyant sur des valeurs qui garantissent la confiance, la sécurité et la responsabilité. Ces valeurs constituent une référence commune pour tous les membres, partenaires et collaborateurs de l'organisation. Elles orientent chaque décision, chaque partenariat et chaque action afin de promouvoir une coopération internationale fondée sur l'éthique, la transparence et la recherche d'un impact durable au service des communautés et du développement.

1.5 Domaines d'intervention

Des domaines d'intervention au service d'un développement intégré et durable

AGCE International intervient dans une logique de développement intégré qui reconnaît l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux, humanitaires, environnementaux, numériques et institutionnels. Convaincue que les défis contemporains exigent des réponses coordonnées et multisectorielles, l'organisation déploie ses actions dans plusieurs domaines complémentaires afin de produire des résultats durables et de renforcer les capacités des communautés, des institutions et des partenaires.

Cette approche multidimensionnelle permet d'accompagner les acteurs du développement tout au long du cycle de leurs projets, depuis l'identification des besoins jusqu'à la mobilisation des ressources, la mise en œuvre opérationnelle, le suivi-évaluation et la pérennisation des résultats. Chaque domaine d'intervention s'inscrit dans une vision globale fondée sur la bonne gouvernance, la responsabilité, l'innovation et la coopération internationale.

Les domaines présentés ci-après constituent les principaux axes stratégiques autour desquels AGCE International organise ses programmes, ses partenariats et ses services institutionnels.

Développement économique et entrepreneuriat durable

Le développement économique constitue l'un des principaux leviers d'action d'AGCE International. L'organisation œuvre à promouvoir une croissance inclusive favorisant la création de richesses, le développement de l'emploi, le renforcement des capacités entrepreneuriales et l'amélioration des conditions de vie des populations.

À travers ses programmes, AGCE International accompagne les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises, les coopératives, les organisations communautaires et les initiatives locales dans le développement de projets économiquement viables et socialement responsables. Cet accompagnement peut inclure le renforcement des compétences, l'appui à la structuration organisationnelle, la facilitation des partenariats, l'amélioration de la gouvernance et l'orientation vers des mécanismes de financement adaptés.

L'organisation encourage également le développement de modèles économiques innovants intégrant les principes de responsabilité sociale, de création de valeur partagée et de durabilité environnementale. Cette approche vise à renforcer la résilience économique des territoires et à favoriser une croissance bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes.

Action humanitaire et solidarité internationale

Fidèle à sa vocation de solidarité, AGCE International développe des actions destinées à répondre aux besoins des populations confrontées à des situations de vulnérabilité, de précarité ou de crise. Son intervention repose sur les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et de respect de la dignité humaine.

L'organisation participe à la mise en œuvre d'initiatives humanitaires visant à améliorer l'accès aux services essentiels, à soutenir les populations affectées par des catastrophes naturelles ou des crises socio-économiques, et à renforcer les capacités locales de prévention et de résilience.

Les actions conduites privilégient une approche coordonnée avec les autorités compétentes, les partenaires techniques, les organisations locales et les communautés concernées afin d'assurer une réponse adaptée, efficace et durable.

Gouvernance institutionnelle et renforcement des capacités

AGCE International accorde une importance particulière au développement de systèmes de gouvernance performants, transparents et responsables. L'organisation accompagne les institutions publiques, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales et les partenaires dans le renforcement de leurs capacités administratives, financières et organisationnelles.

Cet accompagnement comprend notamment l'élaboration de référentiels de gouvernance, la conception de procédures administratives, le développement de dispositifs de contrôle interne, l'amélioration des systèmes de gestion documentaire ainsi que la mise en place de mécanismes favorisant la transparence et la redevabilité.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** constitue une illustration concrète de cette mission. Il participe à la professionnalisation de la gestion financière d'AGCE International et contribue à renforcer la confiance des partenaires institutionnels et financiers.

Transformation numérique et innovation technologique

La transformation numérique occupe une place stratégique dans les domaines d'intervention d'AGCE International. L'organisation considère les technologies numériques comme un facteur essentiel d'amélioration de la gouvernance, de l'efficacité opérationnelle et de l'accessibilité des services.

À ce titre, AGCE International développe des solutions numériques destinées à faciliter la gestion administrative, la communication institutionnelle, la collaboration entre partenaires, la gestion documentaire, la formation à distance et le suivi des projets.

L'organisation favorise également l'intégration de plateformes de paiement électronique, de systèmes de gestion sécurisés, de solutions de commerce électronique, d'outils d'intelligence artificielle et de services numériques innovants permettant d'améliorer la qualité des prestations offertes à ses membres et partenaires.

Cette orientation contribue à moderniser les processus internes tout en garantissant un haut niveau de sécurité, de protection des données et de conformité réglementaire.

Inclusion financière et services de paiement

Dans un contexte marqué par l'essor des technologies financières, AGCE International développe des mécanismes favorisant une gestion moderne, sécurisée et accessible des opérations financières.

L'organisation met à disposition plusieurs moyens officiels de paiement permettant aux membres, partenaires, donateurs, prestataires et utilisateurs internationaux d'effectuer leurs transactions selon des procédures harmonisées et conformes aux exigences bancaires.

Les solutions de paiement électronique, les virements bancaires nationaux et internationaux, les plateformes numériques, les services de paiement mobile et les mécanismes de paiement multidevises sont intégrés dans un système global de gouvernance financière reposant sur la traçabilité, la transparence et la sécurité des opérations.

Ces dispositifs facilitent la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets tout en renforçant la confiance des partenaires financiers.

Développement communautaire et inclusion sociale

AGCE International intervient également dans le développement communautaire afin de favoriser l'amélioration durable des conditions de vie des populations. Les programmes mis en œuvre encouragent la participation citoyenne, la cohésion sociale, l'autonomisation des groupes vulnérables et le renforcement du tissu associatif local.

L'organisation soutient des initiatives favorisant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux opportunités économiques, à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ainsi qu'au développement des compétences numériques.

Cette approche participative permet aux communautés de devenir des acteurs du changement, capables d'identifier leurs priorités, de mobiliser leurs ressources et de construire des solutions adaptées à leurs réalités.

Environnement, développement durable et résilience climatique

Consciente des défis environnementaux auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines, AGCE International intègre les principes du développement durable dans l'ensemble de ses interventions.

L'organisation encourage les initiatives visant à préserver les ressources naturelles, promouvoir une gestion responsable de l'environnement, renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques et soutenir les projets favorisant une économie plus verte et plus durable.

Chaque programme est conçu en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques afin de garantir une utilisation responsable des ressources et une contribution durable au bien-être des générations présentes et futures.

Coopération internationale et partenariats stratégiques

La coopération constitue un axe transversal de l'ensemble des domaines d'intervention d'AGCE International. L'organisation développe des partenariats avec des institutions publiques, des organisations internationales, des établissements financiers, des universités, des entreprises, des fondations et des organisations de la société civile afin de mutualiser les compétences, partager les expériences et mobiliser des ressources complémentaires.

Cette coopération favorise le développement de projets à forte valeur ajoutée, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités institutionnelles et la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance.

Les partenariats établis reposent sur des principes de confiance, de transparence, de responsabilité partagée et de respect des engagements contractuels.

Recherche, innovation et production de connaissances

AGCE International reconnaît la valeur stratégique de la recherche et de la production de connaissances dans la conception de politiques publiques et de projets de développement efficaces.

L'organisation encourage la réalisation d'études, d'analyses, de diagnostics institutionnels, d'évaluations de projets et de travaux de prospective permettant d'éclairer la prise de décision et d'améliorer la qualité des interventions.

Les connaissances produites sont valorisées au travers de guides méthodologiques, de manuels institutionnels, de publications techniques, de formations et de plateformes numériques destinées à renforcer les capacités des partenaires et des bénéficiaires.

Une approche intégrée au service de l'intérêt général

Les différents domaines d'intervention d'AGCE International ne fonctionnent pas de manière isolée. Ils sont articulés au sein d'une stratégie globale visant à répondre aux besoins complexes des populations et des institutions par des solutions coordonnées, durables et innovantes.

Cette approche intégrée favorise les synergies entre les secteurs d'activité, optimise l'utilisation des ressources disponibles et renforce l'impact des projets mis en œuvre. Elle permet également d'assurer une cohérence entre la vision, la mission, les valeurs et les objectifs stratégiques de l'organisation.

Orientation stratégique des interventions

Les domaines d'intervention d'AGCE International traduisent sa volonté d'agir comme un acteur de référence en matière de coopération internationale, de gouvernance responsable, d'innovation numérique, d'inclusion financière, de développement économique et de solidarité. Ils constituent le cadre stratégique dans lequel s'inscrivent l'ensemble des programmes, des services et des partenariats de l'organisation, avec pour objectif de générer des impacts durables, mesurables et conformes aux principes de bonne gouvernance, de transparence et de développement durable.

1.6 Organisation institutionnelle

Une organisation structurée au service d'une gouvernance performante

L'organisation institutionnelle d'AGCE International constitue l'architecture administrative, stratégique et opérationnelle qui permet à l'organisation d'accomplir sa mission dans le respect des principes de bonne gouvernance, de transparence, de responsabilité et d'efficacité. Elle repose sur une répartition claire des responsabilités, une hiérarchisation des fonctions décisionnelles et un système de coordination garantissant la cohérence entre les orientations stratégiques et leur mise en œuvre opérationnelle.

Dans un contexte international où les organisations sont appelées à répondre à des exigences croissantes en matière de conformité, de gestion des risques, de redevabilité et de performance, AGCE International a fait le choix d'une organisation moderne, évolutive et adaptée aux standards des grandes institutions internationales. Cette organisation favorise une prise de décision concertée, une utilisation optimale des ressources et une coordination efficace entre les différentes composantes de l'institution.

L'organisation institutionnelle ne constitue pas uniquement un schéma administratif ; elle représente un véritable système de gouvernance qui assure la continuité des activités, la qualité des services rendus, la sécurité des opérations financières et la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation.

Une architecture institutionnelle fondée sur la complémentarité des fonctions

AGCE International s'appuie sur une structure institutionnelle où chaque organe, chaque direction et chaque unité fonctionnelle exerce des responsabilités clairement définies tout en collaborant avec les autres composantes de l'organisation.

Cette approche favorise la complémentarité des compétences et permet de distinguer les fonctions stratégiques, les fonctions exécutives, les fonctions administratives, les fonctions techniques et les fonctions de contrôle. Une telle organisation limite les risques de chevauchement des responsabilités, renforce la qualité des décisions et améliore l'efficacité des interventions.

L'ensemble des activités est conduit selon des procédures formalisées qui définissent les circuits de validation, les niveaux d'autorité, les mécanismes de coordination et les modalités

de suivi des décisions. Cette structuration contribue à assurer une gouvernance cohérente, stable et conforme aux exigences réglementaires.

Les organes de gouvernance institutionnelle

L'organisation institutionnelle d'AGCE International repose sur plusieurs niveaux de gouvernance, chacun exerçant des responsabilités spécifiques dans le cadre de ses attributions.

Les organes de gouvernance assurent notamment :

- la définition des orientations stratégiques ;
- l'adoption des politiques institutionnelles ;
- la supervision des activités administratives et financières ;
- le contrôle de la bonne exécution des programmes ;
- la protection des intérêts de l'organisation et de ses parties prenantes ;
- le suivi de la conformité réglementaire et statutaire.

Ces organes agissent conformément aux statuts, aux règlements internes et aux procédures officielles adoptées par l'organisation. Leur fonctionnement repose sur les principes de collégialité, de responsabilité, d'indépendance de jugement et de transparence dans la prise de décision.

La gouvernance stratégique : Orienter le développement de l'organisation

Le niveau stratégique constitue le premier pilier de l'organisation institutionnelle. Il est chargé de définir les grandes orientations de développement, d'approuver les politiques générales, de fixer les priorités institutionnelles et de veiller à la cohérence entre la vision, la mission et les actions mises en œuvre.

La gouvernance stratégique s'appuie sur des processus de planification permettant d'anticiper les évolutions de l'environnement, d'identifier les opportunités de coopération et de renforcer la capacité d'adaptation de l'organisation.

Les décisions stratégiques tiennent compte des besoins des bénéficiaires, des attentes des partenaires, des exigences réglementaires, des risques identifiés ainsi que des ressources disponibles. Elles sont élaborées selon une démarche participative favorisant la concertation et l'analyse des impacts.

La Direction Exécutive : Assurer la mise en œuvre des orientations

Sous l'autorité des instances de gouvernance, la Direction Exécutive assure la gestion quotidienne des activités d'AGCE International. Elle transforme les orientations stratégiques en plans d'action opérationnels, coordonne les équipes, supervise les projets et veille au respect des procédures administratives, financières et techniques.

La Direction Exécutive garantit également la bonne utilisation des ressources humaines, matérielles, financières et technologiques de l'organisation. Elle veille à la qualité des services, au respect des délais, à la maîtrise des risques et à la conformité des opérations avec les politiques institutionnelles.

Dans le cadre du présent manuel, la Direction Exécutive joue un rôle essentiel dans l'application des procédures relatives aux moyens de paiement, au contrôle interne, à la gestion documentaire, à la sécurité financière et à la conformité réglementaire.

Les directions techniques et les unités opérationnelles

Pour assurer la mise en œuvre de ses programmes et projets, AGCE International s'appuie sur des directions techniques, des départements spécialisés et des unités opérationnelles dont les missions sont définies en fonction des domaines d'intervention de l'organisation.

Ces structures assurent notamment :

- la conception et la gestion des projets ;
- la mobilisation des ressources ;
- le suivi administratif et financier ;
- la communication institutionnelle ;
- la transformation numérique ;
- la gestion des partenariats ;
- le développement des services aux membres ;
- le suivi-évaluation des programmes.

Chaque direction agit selon un mandat clairement défini et rend compte régulièrement de ses activités à la Direction Exécutive conformément aux procédures internes de gouvernance.

Les fonctions administratives et financières : Garantir la continuité institutionnelle

Les fonctions administratives et financières occupent une place centrale dans l'organisation institutionnelle. Elles assurent le bon fonctionnement des services internes et contribuent à la sécurisation des ressources de l'organisation.

Les principales responsabilités comprennent :

- la gestion administrative ;
- la gestion financière et comptable ;
- la préparation budgétaire ;
- la gestion des paiements ;
- la tenue des archives administratives ;
- la gestion documentaire ;
- le suivi des contrats et conventions ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la conservation des pièces justificatives ;
- la production des rapports administratifs et financiers.

Ces fonctions sont exercées conformément aux principes de séparation des tâches, de contrôle interne, de traçabilité et de responsabilité afin de garantir la fiabilité des opérations réalisées.

Une organisation soutenue par des systèmes numériques intégrés

Dans le cadre de sa transformation numérique, AGCE International développe une organisation institutionnelle appuyée par des solutions technologiques permettant d'améliorer la qualité de la gestion administrative et financière.

Les outils numériques utilisés favorisent :

- la dématérialisation des procédures ;
- la gestion électronique des documents ;
- la sécurisation des données ;
- le traitement des paiements électroniques ;
- la communication institutionnelle ;
- le suivi des projets ;
- le pilotage des indicateurs de performance ;
- la production automatisée de rapports.

Cette intégration numérique contribue à renforcer l'efficacité opérationnelle, à réduire les délais de traitement et à améliorer la qualité des services proposés aux membres, partenaires et utilisateurs.

Coordination institutionnelle et mécanismes de collaboration

La réussite des activités d'AGCE International repose sur une coordination permanente entre les différents organes de gouvernance, les directions techniques, les unités administratives et les partenaires.

Cette coordination s'appuie sur des mécanismes institutionnels tels que :

- les réunions de gouvernance ;
- les comités techniques ;
- les groupes de travail spécialisés ;
- les procédures de validation ;
- les circuits d'information ;
- les systèmes de reporting ;
- les tableaux de bord de gestion ;
- les dispositifs de suivi des décisions.

Ces mécanismes favorisent une circulation fluide de l'information, une meilleure coordination des actions et une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées.

Une organisation fondée sur la gestion des risques et le contrôle interne

AGCE International intègre la gestion des risques dans l'ensemble de son organisation institutionnelle. Chaque niveau de responsabilité participe à l'identification, à l'évaluation, au traitement et au suivi des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'organisation.

Cette approche repose notamment sur :

- la séparation des responsabilités ;
- les procédures d'autorisation ;
- les contrôles hiérarchiques ;
- les vérifications administratives ;
- les audits internes ;
- la surveillance des opérations financières ;
- la sécurisation des systèmes d'information ;
- la protection des données institutionnelles.

Le présent manuel constitue l'un des principaux instruments de ce dispositif de maîtrise des risques en définissant les procédures applicables aux opérations financières et aux moyens de paiement officiels.

Une organisation évolutive au service de l'amélioration continue

L'organisation institutionnelle d'AGCE International est conçue comme un système évolutif capable de s'adapter aux transformations de son environnement. Les évolutions réglementaires, les innovations technologiques, les nouvelles exigences des partenaires et les enseignements issus de l'expérience opérationnelle sont régulièrement pris en compte afin d'améliorer les pratiques de gouvernance.

Cette dynamique d'amélioration continue permet à l'organisation de renforcer sa performance, d'optimiser ses processus internes et de maintenir un haut niveau de qualité dans l'exécution de ses missions.

Les révisions organisationnelles sont conduites selon des procédures formalisées garantissant la continuité des activités, la stabilité institutionnelle et la préservation des responsabilités de chaque organe.

Une organisation au service de la vision stratégique d'AGCE International

L'organisation institutionnelle d'AGCE International constitue un levier essentiel de mise en œuvre de sa vision stratégique. Elle assure l'articulation entre la gouvernance, les ressources, les compétences et les mécanismes opérationnels nécessaires à la réalisation de sa mission.

En favorisant la complémentarité des fonctions, la responsabilisation des acteurs, la transparence des processus et la maîtrise des risques, cette organisation renforce la capacité d'AGCE International à agir avec efficacité, intégrité et professionnalisme dans l'ensemble de ses domaines d'intervention.

Ainsi structurée, elle offre un cadre de gouvernance robuste, évolutif et conforme aux meilleures pratiques internationales, garantissant que chaque décision, chaque projet et chaque opération financière soient conduits dans le respect des principes de bonne gouvernance, de conformité, de sécurité et de responsabilité qui fondent l'identité et les engagements d'AGCE International.

1.7 Gouvernance

Une gouvernance au cœur de la performance institutionnelle

La gouvernance constitue le fondement sur lequel repose l'ensemble de l'organisation, du fonctionnement et du développement stratégique d'AGCE International. Elle représente le cadre institutionnel permettant d'assurer une direction responsable, une gestion rigoureuse des ressources, une prise de décision transparente et une exécution efficace des missions confiées à l'organisation.

Dans un environnement où les exigences des partenaires techniques et financiers, des institutions bancaires, des organismes de contrôle et des bénéficiaires sont de plus en plus élevées, AGCE International considère que la qualité de sa gouvernance constitue un facteur déterminant de sa crédibilité, de sa pérennité et de sa capacité à générer un impact durable.

La gouvernance ne se limite pas à la répartition des responsabilités entre les différents organes de l'organisation. Elle englobe l'ensemble des mécanismes, politiques, procédures, règles de fonctionnement et pratiques de gestion qui permettent d'assurer une administration responsable, transparente et conforme aux principes universels de bonne gouvernance.

Le présent manuel s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il constitue l'un des instruments de gouvernance financière de l'organisation et contribue à garantir la cohérence, la sécurité et la conformité des opérations de paiement réalisées au nom d'AGCE International.

Une gouvernance fondée sur les principes de bonne administration

AGCE International adopte une gouvernance institutionnelle inspirée des meilleures pratiques reconnues au niveau international. Cette approche vise à assurer une gestion équilibrée des responsabilités, une séparation claire des fonctions décisionnelles et opérationnelles ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources humaines, financières, matérielles et numériques.

La gouvernance de l'organisation repose sur plusieurs principes directeurs qui orientent l'ensemble de ses activités :

- la légalité et le respect des textes applicables ;
- la transparence dans la prise de décision ;
- la responsabilité individuelle et collective ;
- la redevabilité envers les parties prenantes ;
- l'intégrité dans la gestion des ressources ;
- l'efficacité administrative et opérationnelle ;
- la maîtrise des risques ;
- l'amélioration continue des performances institutionnelles.

Ces principes guident les dirigeants, les collaborateurs, les membres et les partenaires dans l'exercice de leurs responsabilités et favorisent une culture organisationnelle fondée sur la confiance et la responsabilité.

Une gouvernance stratégique tournée vers l'avenir

La gouvernance stratégique d'AGCE International assure la définition des grandes orientations de l'organisation. Elle fixe les priorités institutionnelles, adopte les politiques générales, approuve les plans de développement et veille à la cohérence entre la vision, la mission et les objectifs poursuivis.

Cette gouvernance repose sur une analyse permanente de l'environnement économique, social, technologique et réglementaire afin d'anticiper les évolutions susceptibles d'influencer les activités de l'organisation.

Les décisions stratégiques sont prises dans une perspective de long terme. Elles tiennent compte des besoins des bénéficiaires, des attentes des partenaires, des capacités internes de l'organisation ainsi que des opportunités offertes par la coopération nationale et internationale.

Cette démarche permet à AGCE International d'adapter continuellement ses priorités tout en conservant une vision cohérente de son développement.

Une gouvernance opérationnelle orientée vers les résultats

La mise en œuvre des orientations stratégiques est assurée par une gouvernance opérationnelle fondée sur la planification, la coordination, le suivi et l'évaluation des activités.

Chaque direction, département ou unité fonctionnelle agit conformément à des responsabilités clairement définies et à des procédures administratives harmonisées. Les objectifs sont déclinés en plans d'action, programmes et projets assortis d'indicateurs de performance permettant d'évaluer les résultats obtenus.

Cette organisation favorise une gestion par objectifs, une utilisation optimale des ressources et une meilleure coordination entre les différentes composantes de l'organisation.

La gouvernance opérationnelle privilégie également une approche participative permettant aux équipes de contribuer activement à l'amélioration des processus, à la résolution des difficultés et au développement de nouvelles initiatives.

La séparation des responsabilités : un principe fondamental de contrôle

AGCE International applique le principe de séparation des responsabilités afin de réduire les risques opérationnels, financiers et administratifs.

Aucune personne ne doit concentrer à elle seule l'ensemble des responsabilités relatives à une même opération. Les fonctions d'autorisation, d'exécution, de contrôle, d'enregistrement comptable et de validation sont réparties entre différents responsables conformément aux procédures internes.

Cette séparation des tâches constitue l'un des principaux mécanismes de prévention des erreurs, des irrégularités, des conflits d'intérêts et des actes frauduleux.

Dans le domaine financier, ce principe s'applique notamment aux opérations de paiement, aux engagements de dépenses, aux validations administratives, aux contrôles budgétaires et aux rapprochements bancaires.

La gouvernance financière : un pilier de la confiance institutionnelle

La gouvernance financière occupe une place centrale dans le fonctionnement d'AGCE International. Elle garantit que les ressources mobilisées soient utilisées conformément à leur destination, dans le respect des engagements contractuels, des politiques internes et des exigences réglementaires.

Cette gouvernance s'appuie sur plusieurs mécanismes complémentaires :

- une planification budgétaire rigoureuse ;
- des procédures officielles de paiement ;
- des circuits d'autorisation clairement définis ;
- des systèmes de contrôle interne ;
- des mécanismes de suivi budgétaire ;
- une comptabilité conforme aux exigences légales ;
- des rapports financiers réguliers ;
- des audits internes et externes.

Le présent manuel constitue l'un des principaux référentiels opérationnels de cette gouvernance financière en précisant les procédures applicables à l'ensemble des moyens de paiement officiellement reconnus par AGCE International.

Une gouvernance fondée sur la transparence et la redevabilité

AGCE International considère que la confiance des partenaires repose sur une information fiable, accessible et vérifiable.

À ce titre, l'organisation met en œuvre des mécanismes de transparence permettant de documenter l'ensemble des décisions importantes, des opérations financières, des engagements contractuels et des activités institutionnelles.

La redevabilité constitue un prolongement naturel de cette transparence. Chaque responsable rend compte des ressources mises à sa disposition, des résultats obtenus et du respect des procédures applicables.

Cette culture de la responsabilité favorise la qualité des décisions, la prévention des risques et le renforcement de la confiance entre l'organisation et ses partenaires.

La gestion des risques comme composante essentielle de la gouvernance

Toute organisation est confrontée à des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. AGCE International intègre donc la gestion des risques dans l'ensemble de son système de gouvernance.

Cette démarche consiste à identifier, analyser, évaluer et traiter les risques susceptibles de compromettre la continuité des activités ou la qualité des services.

Les principaux domaines concernés comprennent notamment :

- les risques financiers ;
- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques liés à la cybersécurité ;
- les risques réputationnels ;
- les risques liés aux partenariats ;
- les risques de fraude ;
- les risques de non-conformité.

Des dispositifs de surveillance, de contrôle et d'amélioration continue permettent de limiter ces risques et d'assurer une réaction rapide en cas d'incident.

La conformité : Une exigence permanente de gouvernance

La gouvernance d'AGCE International repose sur le respect des obligations légales, réglementaires, statutaires et contractuelles applicables à ses activités.

L'organisation veille à intégrer dans ses procédures les exigences relatives :

- à la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) ;
- à la lutte contre le financement du terrorisme (CFT) ;

- aux procédures de connaissance des partenaires et utilisateurs (KYC) ;
- à la protection des données personnelles ;
- aux obligations comptables et fiscales ;
- aux exigences bancaires nationales et internationales ;
- aux règles de sécurité applicables aux paiements électroniques.

Cette démarche de conformité contribue à protéger les intérêts de l'organisation, de ses partenaires et de ses bénéficiaires tout en renforçant sa crédibilité auprès des institutions nationales et internationales.

La transformation numérique au service de la gouvernance

La modernisation de la gouvernance passe aujourd'hui par une utilisation maîtrisée des technologies numériques.

AGCE International développe progressivement un environnement numérique sécurisé intégrant des plateformes collaboratives, des systèmes de gestion documentaire, des solutions de paiement électronique, des outils de suivi des projets et des mécanismes automatisés de contrôle administratif.

Cette transformation améliore la qualité des décisions grâce à une meilleure disponibilité de l'information, facilite la traçabilité des opérations et renforce la sécurité des échanges.

Les outils numériques contribuent également à réduire les délais de traitement, à améliorer l'accessibilité des services et à renforcer la transparence des activités institutionnelles.

Une gouvernance participative et collaborative

AGCE International encourage une gouvernance fondée sur le dialogue, la concertation et la participation des différentes parties prenantes.

Les membres, collaborateurs, partenaires techniques, institutions financières, experts et bénéficiaires sont invités à contribuer, selon leurs responsabilités respectives, à l'amélioration des politiques, des procédures et des mécanismes de fonctionnement de l'organisation.

Cette gouvernance collaborative favorise l'échange d'expériences, le partage des connaissances et la recherche permanente de solutions innovantes répondant aux besoins des communautés et des partenaires.

Elle renforce également le sentiment d'appartenance, la qualité des relations institutionnelles et la mobilisation collective autour des objectifs de l'organisation.

L'amélioration continue de la gouvernance

La gouvernance d'AGCE International s'inscrit dans une dynamique permanente d'amélioration. Les politiques institutionnelles, les procédures administratives, les mécanismes financiers et les outils de gestion font régulièrement l'objet d'évaluations afin d'identifier les opportunités d'optimisation.

Les enseignements tirés des audits, des contrôles internes, des retours d'expérience, des évolutions réglementaires et des innovations technologiques sont intégrés dans les processus de révision des référentiels institutionnels.

Le présent manuel participe pleinement à cette logique d'amélioration continue. Il constitue un document évolutif appelé à être actualisé afin de garantir son adéquation avec les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance financière, de conformité et de sécurité des paiements.

Une gouvernance au service de la confiance et de la durabilité

La gouvernance d'AGCE International reflète son engagement à agir avec intégrité, responsabilité et professionnalisme dans toutes ses activités. Elle constitue un levier stratégique permettant de transformer la vision de l'organisation en résultats concrets, mesurables et durables.

En plaçant la transparence, la conformité, la maîtrise des risques, la participation et l'amélioration continue au cœur de son fonctionnement, AGCE International affirme sa volonté de se positionner comme une organisation de référence en matière de gouvernance institutionnelle.

Le présent manuel traduit cet engagement en offrant un cadre administratif et financier harmonisé qui garantit la sécurité des opérations, la protection des ressources, la confiance des partenaires et la pérennité des actions conduites au service du développement, de la coopération internationale et de l'intérêt général.

1.8 Organigrammes

L'organigramme : une représentation de la gouvernance institutionnelle

L'organigramme constitue la représentation officielle de la structure organisationnelle d'AGCE International. Il permet d'identifier clairement les différents organes de gouvernance, les niveaux hiérarchiques, les relations fonctionnelles ainsi que les responsabilités attribuées à chaque entité de l'organisation.

Bien au-delà d'un simple schéma administratif, l'organigramme est un outil stratégique de gouvernance. Il favorise une compréhension commune du fonctionnement institutionnel, facilite la coordination des activités, clarifie les circuits de décision et contribue à renforcer la transparence des responsabilités.

Dans une organisation engagée dans la coopération internationale, la gouvernance financière et la transformation numérique, une structuration claire des responsabilités constitue un facteur essentiel de performance. Elle garantit que chaque décision soit prise au niveau approprié, que chaque processus soit maîtrisé et que chaque acteur connaisse précisément son rôle dans la réalisation des objectifs institutionnels.

L'organigramme officiel d'AGCE International s'inscrit ainsi dans une logique de gouvernance moderne fondée sur la séparation des responsabilités, la complémentarité des compétences et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs.

Les principes directeurs de l'organisation institutionnelle

La conception de l'organigramme repose sur plusieurs principes de gouvernance qui assurent la cohérence de l'organisation et la qualité de son fonctionnement.

En premier lieu, il respecte le principe de **subsidiarité**, selon lequel les décisions sont prises au niveau le plus pertinent tout en garantissant une supervision appropriée des activités.

En second lieu, il applique le principe de **séparation des fonctions**, indispensable à la prévention des conflits d'intérêts et à la maîtrise des risques administratifs, financiers et opérationnels.

L'organisation privilégie également le principe de **coordination transversale**, favorisant la collaboration entre les directions, les départements et les unités spécialisées afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse des programmes et projets.

Enfin, l'organigramme est conçu comme un document évolutif pouvant être adapté en fonction du développement institutionnel de l'organisation, de l'ouverture de nouveaux bureaux, de la création de nouvelles directions ou de l'évolution des besoins opérationnels.

Le niveau stratégique : L'autorité institutionnelle

Au sommet de l'organisation se trouvent les organes de gouvernance stratégique qui définissent les orientations générales d'AGCE International.

Ils assurent notamment :

- l'adoption des politiques institutionnelles ;

- la définition des orientations stratégiques ;
- la validation des grandes décisions ;
- l'approbation des plans de développement ;
- la supervision de la gouvernance globale ;
- le suivi de la conformité statutaire.

Ces instances veillent à préserver la vision institutionnelle de l'organisation tout en garantissant la cohérence entre les objectifs stratégiques, les ressources mobilisées et les résultats attendus.

Leur rôle consiste également à renforcer la confiance des partenaires nationaux et internationaux en démontrant que les décisions majeures sont prises selon des procédures transparentes, documentées et conformes aux statuts d'AGCE International.

Le niveau exécutif : La coordination des opérations

Sous l'autorité des organes de gouvernance, la Direction Exécutive assure la gestion quotidienne de l'organisation.

Elle constitue le principal centre de coordination administrative, technique et opérationnelle.

Ses responsabilités comprennent notamment :

- la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- la coordination des directions techniques ;
- la supervision des programmes ;
- la gestion administrative ;
- la gestion financière ;
- la mobilisation des ressources ;
- la représentation institutionnelle ;
- le suivi des partenariats ;
- la gestion des risques ;
- la supervision du contrôle interne.

La Direction Exécutive veille également à l'application des procédures définies dans le présent manuel afin d'assurer une gestion harmonisée de l'ensemble des opérations financières et administratives.

Les directions spécialisées : Les piliers opérationnels de l'organisation

Afin de répondre efficacement à la diversité de ses missions, AGCE International s'appuie sur plusieurs directions et départements spécialisés.

Chaque direction exerce un mandat spécifique tout en contribuant à la réalisation des objectifs communs de l'organisation.

Selon les besoins institutionnels, cette organisation peut notamment comprendre des directions chargées :

- des programmes et projets ;
- de la gouvernance institutionnelle ;
- des finances et de la comptabilité ;
- des partenariats internationaux ;
- des ressources humaines ;
- des technologies numériques ;
- des systèmes d'information ;
- de la communication institutionnelle ;
- du développement stratégique ;
- du suivi-évaluation ;
- des affaires juridiques ;
- de l'audit interne ;
- de la conformité.

Cette spécialisation permet de renforcer la qualité technique des interventions tout en assurant une meilleure maîtrise des responsabilités.

Les unités administratives et techniques

Les directions spécialisées s'appuient sur des unités administratives et techniques chargées de mettre en œuvre les activités opérationnelles.

Ces unités assurent notamment :

- la gestion documentaire ;
- le traitement administratif ;
- la préparation budgétaire ;
- le suivi comptable ;
- la gestion des contrats ;
- la gestion des paiements ;
- la maintenance informatique ;
- le développement des plateformes numériques ;

- la relation avec les membres ;
- le traitement des demandes des partenaires.

Le fonctionnement de ces unités repose sur des procédures normalisées garantissant la qualité des prestations, la traçabilité des opérations et le respect des exigences réglementaires.

Les fonctions de contrôle et de conformité

L'organigramme institutionnel intègre des fonctions spécifiques dédiées au contrôle, à la conformité et à la maîtrise des risques.

Ces fonctions constituent un élément essentiel du dispositif de gouvernance.

Elles assurent notamment :

- le contrôle interne ;
- l'audit des procédures ;
- la conformité réglementaire ;
- le suivi des recommandations ;
- l'évaluation des risques ;
- le contrôle des paiements ;
- la vérification documentaire ;
- la prévention de la fraude ;
- la protection des données.

Leur indépendance fonctionnelle contribue à renforcer l'objectivité des contrôles et la crédibilité de la gouvernance institutionnelle.

Une organisation orientée vers la collaboration

L'organigramme d'AGCE International ne traduit pas uniquement une hiérarchie administrative.

Il favorise également une collaboration permanente entre les différentes directions, départements et équipes.

Les projets sont généralement mis en œuvre selon une approche transversale mobilisant plusieurs expertises complémentaires.

Cette organisation collaborative permet :

- une meilleure circulation de l'information ;
- une coordination plus efficace ;
- une prise de décision plus rapide ;

- une optimisation des ressources ;
- une amélioration de la qualité des services.

Elle favorise également l'innovation et le partage des connaissances au sein de l'organisation.

Une organisation soutenue par la transformation numérique

La modernisation institutionnelle d'AGCE International repose en grande partie sur l'intégration des technologies numériques dans son fonctionnement quotidien.

L'organigramme est soutenu par un ensemble de systèmes d'information permettant d'assurer :

- la gestion électronique des documents ;
- la circulation sécurisée des informations ;
- le suivi des projets ;
- la gestion des membres ;
- la gestion financière ;
- les paiements électroniques ;
- les tableaux de bord décisionnels ;
- le suivi des indicateurs de performance.

Cette transformation numérique améliore la réactivité de l'organisation tout en renforçant la sécurité, la traçabilité et la qualité des processus administratifs.

Une organisation évolutive au service du développement institutionnel

AGCE International considère son organigramme comme un outil vivant appelé à évoluer avec le développement de l'organisation.

L'ouverture de nouvelles représentations nationales ou internationales, l'élargissement des domaines d'intervention, le développement de nouveaux partenariats ou l'intégration de nouvelles technologies peuvent conduire à adapter progressivement la structure organisationnelle.

Toute évolution de l'organigramme est réalisée selon des procédures institutionnelles garantissant la continuité des activités, la stabilité des responsabilités et la cohérence de la gouvernance.

Cette approche permet à AGCE International de conserver une organisation agile tout en maintenant un haut niveau de professionnalisme et de sécurité administrative.

Schéma institutionnel de référence

Le présent manuel est accompagné d'un **Organigramme Institutionnel Officiel d'AGCE International**, présenté sous forme de schéma hiérarchique détaillé. Cet organigramme identifie les organes de gouvernance, la Direction Exécutive, les directions techniques, les départements spécialisés, les unités opérationnelles ainsi que les fonctions de contrôle et de conformité.

Dans sa version numérique interactive, le schéma est enrichi d'hyperliens permettant d'accéder directement aux fiches descriptives de chaque organe, direction ou unité fonctionnelle.

L'organigramme comme outil de gouvernance et de performance

L'organigramme d'AGCE International constitue bien plus qu'une représentation graphique de la structure administrative de l'organisation. Il est un instrument de gouvernance stratégique qui garantit la clarté des responsabilités, la fluidité des processus décisionnels et la coordination efficace des activités.

En définissant avec précision les relations hiérarchiques, fonctionnelles et opérationnelles, il contribue à renforcer la transparence institutionnelle, la responsabilisation des acteurs et la maîtrise des risques. Il facilite également la mise en œuvre des procédures décrites dans le présent manuel, notamment celles relatives à la gestion financière, au contrôle interne, aux moyens de paiement, à la conformité et à la sécurité des opérations.

Par son caractère évolutif et sa cohérence avec les meilleures pratiques internationales, l'organigramme constitue un levier essentiel de modernisation institutionnelle et un outil stratégique au service de la vision, de la mission et des engagements d'AGCE International.

INVITATION À LA DÉCOUVERTE DE L'ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE D'AGCE INTERNATIONAL - AGCE CANADA

Transition vers les organigrammes institutionnels officiels

Au terme de cette présentation des principes de gouvernance, de responsabilité institutionnelle et d'organisation administrative, il apparaît essentiel de disposer d'une représentation visuelle permettant de comprendre la structure de fonctionnement d'AGCE International. L'organigramme institutionnel constitue à cet égard un outil stratégique de lecture et d'analyse. Il met en évidence les liens hiérarchiques et fonctionnels entre les organes de gouvernance, les instances décisionnelles, les directions exécutives, les départements techniques, les unités opérationnelles ainsi que les mécanismes de contrôle et de conformité. Véritable référence organisationnelle, il traduit de manière concrète l'architecture

institutionnelle de l'organisation et facilite la compréhension des circuits de décision, des responsabilités et des interactions qui assurent le bon fonctionnement d'AGCE International aux niveaux national et international.

Les pages suivantes présentent les **Organigrammes Institutionnels Officiels d'AGCE International**, élaborés selon les standards de gouvernance des grandes organisations internationales. Ces schémas illustrent la structuration complète du **Siège Mondial de Douala (Cameroun)**, du **Bureau Régional de Québec (Canada)** ainsi que les principales relations fonctionnelles entre les différentes composantes de l'organisation. Leur consultation permettra au lecteur de mesurer l'étendue de la gouvernance d'AGCE International, de mieux appréhender les responsabilités confiées à chaque organe et de comprendre la logique organisationnelle qui garantit la coordination, la transparence, la performance et la sécurité de l'ensemble des activités institutionnelles.

Ces organigrammes constituent ainsi une référence indispensable pour l'interprétation des procédures administratives, financières et opérationnelles développées dans les chapitres suivants du présent manuel.



ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL OFFICIEL

AGCE International

SIÈGE MONDIAL : DOULA - CAMEROUN

VISION	MISSION	VALEURS
Etre une organisation internationale de référence pour le développement durable, la coopération et l'innovation sociale.	Promouvoir le développement durable à travers l'éducation, la santé, l'entrepreneuriat, la culture, l'environnement et la coopération internationale.	Intégrité • Transparence • Solidarité Excellence • Responsable • Innovation Impartialité • Inclusion

ORGANES DE GOUVERNANCE



PRÉSIDENT GÉNÉRAL ET COORDINATEUR GÉNÉRAL DU COLLÈGE CENTRAL MONDIAL DE L'ONG

Direction Stratégique Globale – Représentation Institutionnelle – Relations Internationales

- C. BINET DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL**
Assistance stratégique et relations institutionnelles
- SECRÉTARIAT PARTICULIER**
Gestion de l'agenda, correspondances et priorités
- COMMUNICATION & RELATIONS PUBLIQUES**
Image institutionnelle et relations médias
- COOPÉRATION INTERNATIONALE**
Partenariats, réseaux et plaidoyer mondial

DIRECTION EXÉCUTIVE – SIÈGE MONDIAL

DOULA – CAMEROUN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Coordination générale des opérations mondiales et mise en œuvre des décisions



ANTENNE / BUREAU RÉGIONAL

SIÈGE RÉGIONAL : QUÉBEC – CANADA

RESPONSABLE PAYS

Direction Exécutive Canadienne
Représentation – Coordination – Supervision Régionale



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Statuts - Règlements - Politiques
Manuels - Procédures - Chartes

SYSTÈMES D'INFORMATION

Intégrés
Plateformes numériques - GED
ERP - Reporting - Tableaux de bord

PRINCIPES TRANSVERS AUX

Égalité - Inclusion - Durabilité
Responsabilité sociale - Innovation

PRÉSENCE INTERNATIONALE

Réseaux mondiaux - Partenariats
Bureaux & Représentations

VERSION NUMÉRIQUE INTERACTIVE

Chaque bloc de l'organigramme contient un hyperlien permettant d'accéder à la fiche descriptive détaillée de chaque organe, direction, département ou unité.



- FONCTIONS TRANSVERSALES RATTACHÉES**
- ① Contrôle Interne & Conformité
 - ② Audit Interne & Évaluation Indépendante
 - ③ Gestion des Risques & Continuité des Activités
 - ④ Protection des Données & Cybersécurité
 - ⑤ Déontologie, Éthique & Intégrité

DIRECTION DES PROGRAMMES & PROJETS

- Départements**
- Planification & Conception
 - Suivi & Évaluation
 - Innovation & Impact Social
 - Gestion des Subventions
 - Capitalisation & Apprentissage

DIRECTION DES FINANCES & COMPTABILITÉ

- Départements**
- Comptabilité Générale
 - Budget & Contrôle de Gestion
 - Trésorerie & Paiements
 - Recettes & Mobilisation des Fonds
 - Consolidation & Reporting Financier

DIRECTION ADMINISTRATIVE

- Départements**
- Services Généraux
 - Achats & Logistique
 - Gestion Documentaire
 - Patrimoine & Maintenance
 - Sécurité & Sûreté

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Départements**
- Gestion du Personnel
 - Formation & Développement
 - Paie & Avantages
 - Relations Sociales
 - Santé & Bien-être au Travail

DIRECTION DES TECHNOLOGIES & SI

- Départements**
- Systèmes & Réseaux
 - Développement Numérique
 - Sécurité Informatique
 - Support Technique & Helpdesk
 - Transformation Digitale

DIRECTION DES PARTENARIATS & MOBILISATION

- Départements**
- Partenariats Institutionnels
 - Mobilisation des Ressources
 - Relations Bailleurs & Donateurs
 - Développement Stratégique
 - Veille & Opportunités

DIRECTION JURIDIQUE ET CONFORMITÉ

- Départements**
- Affaires Juridiques
 - Conformité Réglementaire
 - Contrats & Conventions
 - Propriété Intellectuelle
 - Litiges & Contentieux

DIRECTION COMMUNICATION & RELATIONS PUBLIQUES

- Départements**
- Communication Institutionnelle
 - Relations Publiques & Médias
 - Événements & Plaidoyer
 - Production Multimédia
 - Image & Visibilité

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Gestion des Projets
 - Cellule Suivi-Évaluation
 - Cellule Innovation
 - Cellule Capitalisation

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Comptabilité
 - Cellule Trésorerie
 - Cellule Paiements
 - Cellule Recettes & Dons
 - Cellule Reporting

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Logistique
 - Cellule Achats
 - Cellule Courrier & Archives
 - Cellule Maintenance
 - Cellule Sécurité

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Recrutement
 - Cellule Formation
 - Cellule Paie
 - Cellule Relations Sociales
 - Cellule Bien-être & QVT

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Infrastructure
 - Cellule Développement
 - Cellule Sécurité SI
 - Cellule Support Utilisateurs
 - Cellule Digitalisation

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Partenariats
 - Cellule Mobilisation
 - Cellule Relations Bailleurs
 - Cellule Veille Stratégique
 - Cellule Propositions

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Juridique
 - Cellule Conformité
 - Cellule Contrats
 - Cellule Documentation Légale
 - Cellule Contentieux

- Unités Opérationnelles**
- Cellule Communication
 - Cellule Médias & Presse
 - Cellule Événements
 - Cellule Multimédia
 - Cellule Plaidoyer

CELLULES DE SUPPORT STRATÉGIQUE

- CELLULE SUIVI-ÉVALUATION**
Performance & Impact

- CELLULE QUALITÉ & AMÉLIORATION CONTINUE**

- CELLULE GESTION DES CONNAISSANCES & CAPITALISATION**

- CELLULE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE & ANALYSE FINANCIÈRE**

- CELLULE VEILLE STRATÉGIQUE & PROSPECTIVE**

- CELLULE SÉCURITÉ & GESTION DES INCIDENTS**

FONCTIONS OPÉRATIONNELLES CLES

- Planification & Exécution des Projets

- Gestion Financière Transparente et Sécurisée

- Gestion Administrative Efficace

- Gestion des Ressources Humaines & Développement des Compétences

- Gestion des Partenariats & Mobilisation des Ressources

- Gouvernance, Conformité & Gestion des Risques

- Communication & Rayonnement Institutionnel

- Transformation Numérique & Innovation



AGCE
INTERNATIONAL
AGCE CANADA

ANTENNE / BUREAU RÉGIONAL
SIÈGE RÉGIONAL – QUÉBEC – CANADA
ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE
(AGCE International - AGCE Canada)

NOS VALEURS



« Ensemble pour un impact durable, inclusif et innovant »

COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

- Conseil Consultatif Régional
- Comité des Partenariats
- Comité des Programmes
- Comité Financier & Investissements
- Comité Éthique & Gouvernance

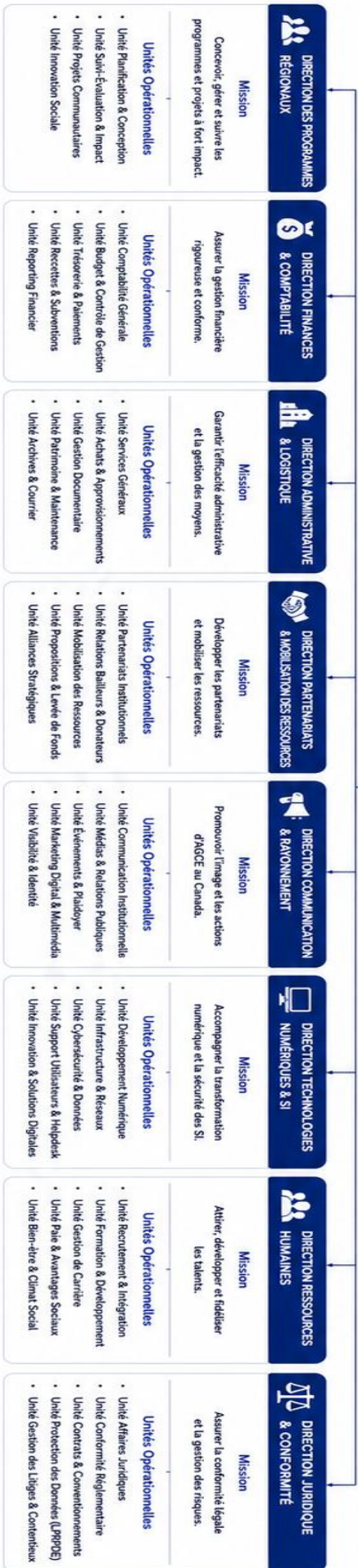


REPRÉSENTANT LÉGAL PAYS
Directeur Exécutif – AGCE Canada

Responsable Pays
Représentation – Coordination – Supervision Régionale

FONCTIONS RATTACHÉES

- 10 Secrétaire Exécutif & Relations Institutionnelles
- 11 Conseiller Juridique Régional
- 12 Conformité, Éthique & Intégrité
- 13 Communication & Rayonnement Régional
- 14 Audit Interne & Évaluation Régionale



CELLULES DE SUPPORT STRATÉGIQUE

CELLULE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

- Veille stratégique
- Analyse & Prospective
- Performance organisationnelle

CELLULE SUIVI-ÉVALUATION & APPRENTISSAGE

- Indicateurs & Tableaux de bord
- Évaluations & Audits
- Capitalisation & Partage

CELLULE QUALITÉ & AMÉLIORATION CONTINUE

- Systèmes de management
- Normes & Standards
- Amélioration des processus

CELLULE CONTRÔLE INTERNE & GESTION DES RISQUES

- Cartographie des risques
- Contrôles & Conformité
- Plans de mitigation

CELLULE COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Réseaux & Alliances internationales
- Programmes conjoints
- Représentations & Plaidoyer

CELLULE VEILLE LÉGALE & RÉGLEMENTAIRE

- Veille juridique
- Conformité & Réglementation
- Mises à jour normatives

CELLULE INNOVATION & IMPACT SOCIAL

- Laboratoire d'innovations
- Solutions numériques
- Impact & Inclusion

FONCTIONS TRANSVERSALES

GOVERNANCE & LEADERSHIP

Pilotage stratégique, prise de décision, reddition de comptes.

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Identification, évaluation, traitement et suivi des risques.

CONFORMITÉ & ÉTHIQUE INSTITUTIONNELLE

Respect des lois, codes éthiques et politiques internes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIALE

Intégration des principes ESG et impact durable.

GESTION DES CONNAISSANCES & CAPITALISATION

Collecte, partage et valorisation des connaissances.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Innovation, digitalisation et automatisation.

INCLUSION & ÉGALITÉ DES CHANCES

Diversité, équité, inclusion et non-discrimination.

SIÈGE RÉGIONAL
Québec – CANADA



ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE
(AGCE International - AGCE Canada)

contact@agce-canada.org
www.agce-international.org



Version numérique interactive
Cliquez sur chaque entité pour accéder à sa fiche descriptive détaillée.

1.9 Implantation internationale

Une présence internationale au service d'une coopération mondiale durable

L'implantation internationale constitue l'une des dimensions stratégiques du développement d'AGCE International. Fidèle à sa vocation d'organisation non gouvernementale à portée internationale, AGCE International déploie progressivement un réseau de représentation institutionnelle destiné à renforcer la coopération entre les États, les collectivités territoriales, les institutions publiques, les organisations internationales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé ainsi que les communautés bénéficiaires.

Cette présence internationale répond à une vision de long terme fondée sur la création d'une organisation moderne, crédible et capable d'intervenir efficacement dans différents contextes géographiques tout en respectant les législations nationales, les exigences réglementaires et les standards internationaux de gouvernance.

L'implantation internationale ne consiste pas uniquement en l'ouverture de bureaux ou de représentations administratives. Elle traduit une stratégie globale visant à rapprocher les services de l'organisation de ses partenaires, à faciliter la mise en œuvre des programmes internationaux et à développer des mécanismes permanents de coopération, de mobilisation des ressources et de partage des connaissances.

Dans cette perspective, AGCE International adopte un modèle organisationnel décentralisé, coordonné depuis son siège mondial tout en garantissant l'autonomie opérationnelle des représentations régionales dans le respect des politiques institutionnelles communes.

Le Siège Mondial : Centre de gouvernance et de coordination internationale

Le Siège Mondial d'AGCE International, établi à Douala – République du Cameroun, constitue le centre stratégique de gouvernance de l'organisation.

Il assure la direction générale de l'ensemble des activités internationales et veille à l'application harmonisée des politiques institutionnelles dans toutes les représentations de l'organisation.

Le siège mondial exerce notamment les responsabilités suivantes :

- définir les orientations stratégiques internationales ;
- élaborer les politiques institutionnelles ;
- coordonner les programmes internationaux ;
- assurer la gouvernance financière globale ;
- superviser les représentations régionales ;
- garantir le respect des procédures administratives et financières ;
- développer les partenariats internationaux ;

- représenter officiellement AGCE International auprès des institutions nationales et internationales.

Le siège mondial assure également la gestion des systèmes institutionnels communs, notamment les plateformes numériques, les procédures de gouvernance, les référentiels administratifs, les politiques de conformité ainsi que les dispositifs de contrôle interne.

À la tête de cette organisation se trouve le **Président Général et Coordinateur Général du Collège Central Mondial**, garant de la vision stratégique, de l'unité institutionnelle et de la représentation internationale d'ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE (AGCE International).

Le Bureau Régional Amérique du Nord : AGCE Canada

Dans le cadre de sa stratégie de développement international, AGCE International dispose d'une **Antenne/Bureau Régional** située à **Québec – Canada**, représentant officiellement l'organisation pour le territoire canadien et, progressivement, pour les activités développées en Amérique du Nord.

Cette représentation constitue un relais stratégique entre le siège mondial et les partenaires nord-américains.

Le **Bureau Régional AGCE Canada** est dirigé par un **Représentant Légal Pays**, qui exerce les fonctions de Responsable Pays et assure la Direction Exécutive des activités régionales.

Sous l'autorité fonctionnelle du Siège Mondial, il est chargé notamment de :

- représenter officiellement AGCE International au Canada ;
- assurer les relations avec les autorités canadiennes ;
- développer les partenariats institutionnels ;
- coordonner les programmes régionaux ;
- mobiliser les ressources financières ;
- accompagner les projets de coopération internationale ;
- superviser les directions régionales ;
- assurer la conformité avec la réglementation canadienne ;
- renforcer la visibilité institutionnelle d'AGCE International en Amérique du Nord.

Cette implantation permet également de faciliter les opérations financières internationales, les partenariats universitaires, les collaborations avec les fondations canadiennes ainsi que le développement des projets de coopération économique, numérique et humanitaire.

Une stratégie d'expansion progressive à l'échelle internationale

ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ECONOMIQUE-NUMERIQUE (AGCE International) inscrit son développement dans une logique d'expansion progressive et maîtrisée.

L'ouverture de nouvelles représentations est réalisée sur la base d'une analyse stratégique prenant en considération :

- les priorités institutionnelles ;
- les besoins des populations ;
- les opportunités de coopération ;
- les exigences juridiques locales ;
- la capacité opérationnelle de l'organisation ;
- les partenariats existants ;
- les perspectives de financement.

Cette approche garantit une croissance cohérente de l'organisation tout en préservant l'homogénéité de sa gouvernance.

Chaque nouvelle implantation fait l'objet d'une procédure officielle de validation institutionnelle et respecte les référentiels administratifs, financiers et organisationnels établis par le siège mondial.

Des représentations internationales au service des partenariats

Les représentations internationales d'AGCE International constituent des plateformes permanentes de coopération.

Elles favorisent le développement de relations avec :

- les gouvernements ;
- les collectivités territoriales ;
- les agences de coopération internationale ;
- les banques de développement ;
- les organisations multilatérales ;
- les universités ;
- les centres de recherche ;
- les entreprises ;
- les fondations ;
- les organisations de la société civile.

Ces partenariats permettent de renforcer les capacités institutionnelles, de favoriser les transferts de compétences, de soutenir les projets de développement et de mobiliser des ressources en faveur des communautés.

Chaque représentation agit comme une interface de dialogue entre AGCE International et son environnement institutionnel local.

Une gouvernance harmonisée à l'échelle mondiale

Bien que les représentations régionales disposent d'une autonomie de gestion adaptée à leur contexte national, elles appliquent l'ensemble des politiques institutionnelles définies par le siège mondial.

Cette harmonisation concerne notamment :

- la gouvernance administrative ;
- la gestion financière ;
- les procédures de paiement ;
- le contrôle interne ;
- les règles de conformité ;
- les politiques de ressources humaines ;
- la communication institutionnelle ;
- les systèmes numériques ;
- les mécanismes de reporting.

Cette cohérence garantit l'unité de l'identité institutionnelle d'AGCE International tout en permettant aux bureaux régionaux d'adapter leurs actions aux réalités locales.

Une infrastructure numérique favorisant une organisation mondiale intégrée

La dimension internationale d'AGCE International est renforcée par une infrastructure numérique commune permettant d'assurer la coordination des activités entre le siège mondial et les différentes représentations.

Cette infrastructure comprend notamment :

- une plateforme web institutionnelle internationale ;
- un système de gestion documentaire ;
- une gestion électronique des procédures ;
- des plateformes de paiement sécurisées ;
- des outils collaboratifs ;
- des systèmes de visioconférence ;
- des tableaux de bord décisionnels ;
- des outils de suivi-évaluation ;

- des solutions de cybersécurité.

Ces technologies facilitent la circulation de l'information, la prise de décision, le suivi des projets et la production de rapports harmonisés à l'échelle internationale.

Une implantation conforme aux standards internationaux

AGCE International veille à ce que chacune de ses implantations respecte les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance institutionnelle.

Chaque représentation est tenue d'appliquer les principes de :

- transparence ;
- responsabilité ;
- intégrité ;
- conformité réglementaire ;
- lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) ;
- connaissance des partenaires (KYC) ;
- protection des données ;
- contrôle interne ;
- gestion des risques ;
- audit institutionnel.

Cette exigence garantit la crédibilité de l'organisation auprès des partenaires internationaux, des établissements financiers, des bailleurs de fonds et des autorités nationales.

Une organisation tournée vers la coopération internationale

L'implantation internationale d'AGCE International reflète sa volonté de devenir un acteur reconnu de la coopération internationale en matière de développement durable, de gouvernance, d'innovation numérique, d'inclusion économique et de solidarité.

À travers son siège mondial de Douala et son Bureau Régional de Québec, l'organisation construit progressivement un réseau institutionnel capable de favoriser les échanges d'expériences, la mobilisation des expertises et la réalisation de projets à fort impact social, économique et numérique.

Cette présence internationale constitue un levier stratégique pour accompagner les États, les collectivités, les institutions et les communautés dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux défis contemporains du développement.

Une vision mondiale fondée sur l'unité, la proximité et l'excellence

L'implantation internationale d'AGCE International traduit une ambition claire : bâtir un réseau institutionnel mondial capable d'agir localement tout en partageant une vision commune de la gouvernance, de la solidarité et du développement durable.

En s'appuyant sur un **Siège Mondial à Douala (Cameroun)** et un **Bureau Régional à Québec (Canada)**, l'organisation affirme sa volonté de rapprocher ses services de ses partenaires, d'améliorer l'efficacité de ses interventions et de promouvoir une coopération internationale fondée sur la confiance, la transparence et la responsabilité.

À mesure de son développement, ce réseau international a vocation à s'étendre vers d'autres régions du monde, dans le respect des principes institutionnels qui fondent AGCE International. Chaque nouvelle implantation renforcera la capacité de l'organisation à mobiliser des compétences, des ressources et des partenariats au service de projets innovants, inclusifs et durables, tout en consolidant son rôle d'acteur de référence de la coopération internationale et du développement économique, caritatif et numérique.

Chapitre 2

Cadre juridique et institutionnel

2.1 Statut juridique

Le statut juridique : fondement de la personnalité institutionnelle d'AGCE International

Le statut juridique constitue le socle sur lequel repose l'existence légale, institutionnelle et opérationnelle d'AGCE International. Il définit le cadre dans lequel l'organisation exerce ses activités, précise sa personnalité juridique, encadre ses droits et obligations et garantit la légitimité de son action auprès des autorités publiques, des partenaires techniques et financiers, des institutions bancaires, des organismes internationaux ainsi que de l'ensemble de ses membres et bénéficiaires.

En qualité d'**Organisation Non Gouvernementale (ONG), Action Globale Caritative et Économique-Numérique (AGCE International)** exerce ses missions dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux organisations à but non lucratif et de Bienfaisance, ainsi que des principes universels de bonne gouvernance, de transparence, de responsabilité et de coopération internationale.

Son statut juridique constitue une garantie essentielle de sécurité juridique pour toutes les opérations administratives, financières, contractuelles et institutionnelles qu'elle entreprend. Il permet à l'organisation de conclure des conventions, de développer des partenariats, de recevoir des financements, d'ouvrir des comptes bancaires, de gérer un patrimoine, de recruter des collaborateurs et de mettre en œuvre des projets nationaux et internationaux dans un cadre conforme au droit.

Une personnalité juridique au service de l'intérêt général

Le statut juridique d'AGCE International traduit son engagement à agir exclusivement dans la poursuite de missions d'intérêt général, sans recherche de profit individuel.

Cette personnalité juridique lui confère une capacité d'action autonome lui permettant de disposer d'une organisation propre, d'un patrimoine distinct, d'organes de gouvernance identifiés et de procédures de gestion conformes aux exigences administratives et financières applicables.

À ce titre, AGCE International est habilitée à :

- exercer des activités conformes à ses objectifs statutaires ;
- conclure des conventions de partenariat et de coopération ;
- recevoir des dons, subventions, cotisations et financements ;
- acquérir, gérer et administrer les biens nécessaires à son fonctionnement ;
- ouvrir et gérer des comptes bancaires nationaux et internationaux ;
- développer des plateformes numériques et des services institutionnels ;
- engager des ressources humaines et techniques ;
- représenter légalement ses intérêts devant les autorités compétentes.

L'exercice de ces prérogatives est encadré par les textes constitutifs de l'organisation, les lois applicables ainsi que les politiques internes de gouvernance.

Une organisation régie par ses textes fondateurs

L'activité institutionnelle d'AGCE International repose sur un ensemble cohérent de documents constitutifs qui définissent son identité, son fonctionnement et ses règles de gouvernance.

Ces textes comprennent notamment :

- les statuts de l'organisation ;
- le règlement intérieur ;
- les politiques institutionnelles ;
- les procédures administratives ;
- les procédures financières ;
- les manuels de gouvernance ;
- les codes de conduite ;
- les chartes éthiques ;
- les décisions des organes de gouvernance.

Ces documents constituent le référentiel institutionnel auquel se conforment l'ensemble des dirigeants, collaborateurs, membres, bénévoles et partenaires agissant pour le compte de l'organisation.

Le présent **Manuel Officiel des Moyens de Paiement** s'inscrit dans cette architecture documentaire en tant que référentiel opérationnel de gestion financière.

Un cadre juridique conforme aux législations nationales

Le fonctionnement d'AGCE International s'inscrit dans le respect des dispositions légales en vigueur dans les États où l'organisation exerce ses activités.

Le **Siège Mondial**, établi à **Douala – République du Cameroun**, exerce ses missions conformément à la législation camerounaise applicable aux organisations non gouvernementales, aux associations, aux institutions à but non lucratif, ainsi qu'aux dispositions relatives à la gestion financière, à la fiscalité, à la comptabilité, à la protection des données et aux opérations bancaires.

De manière complémentaire, le **Bureau Régional de Québec – Canada (AGCE Canada)** exerce ses activités dans le respect des lois fédérales canadiennes, des dispositions applicables dans la province de Québec ainsi que des exigences réglementaires relatives aux organismes à but non lucratif, à la gouvernance, à la fiscalité, à la conformité financière et à la protection des renseignements personnels.

Chaque représentation internationale d'AGCE International est tenue de respecter les exigences juridiques propres au territoire dans lequel elle est établie, tout en appliquant les politiques institutionnelles harmonisées définies par le siège mondial.

Une organisation dotée d'une capacité juridique internationale

Au-delà de son cadre national, AGCE International développe progressivement une capacité d'action internationale lui permettant de coopérer avec des partenaires publics et privés issus de différents pays.

Cette dimension internationale se traduit notamment par la possibilité de :

- signer des protocoles d'accord ;
- conclure des conventions de coopération ;
- participer à des consortiums internationaux ;
- recevoir des financements multilatéraux ;
- conduire des projets transfrontaliers ;
- intervenir dans des programmes internationaux ;
- collaborer avec des institutions financières internationales ;
- participer à des réseaux internationaux de développement.

Cette capacité repose sur le respect des normes internationales applicables à la coopération, à la gouvernance, à la transparence financière et à la conformité réglementaire.

Le statut juridique comme garantie de sécurité pour les partenaires

Les partenaires institutionnels, financiers et techniques accordent une importance particulière à la solidité du cadre juridique des organisations avec lesquelles ils collaborent.

Le statut juridique d'AGCE International constitue à cet égard une garantie essentielle.

Il permet aux partenaires de disposer d'un interlocuteur institutionnel clairement identifié, doté de représentants légalement habilités, de procédures administratives formalisées et d'une gouvernance documentée.

Cette sécurité juridique facilite notamment :

- la contractualisation des partenariats ;
- la mobilisation des financements ;
- l'ouverture de comptes bancaires institutionnels ;
- les opérations de paiement ;
- les audits financiers ;
- les contrôles administratifs ;
- les procédures de certification.

Elle contribue également à renforcer la crédibilité de l'organisation auprès des banques, des bailleurs de fonds, des agences de coopération internationale et des autorités publiques.

Une articulation permanente entre gouvernance et légalité

Le statut juridique ne constitue pas uniquement un document administratif ; il est le fondement de l'ensemble du système de gouvernance d'AGCE International.

Toutes les décisions prises par les organes de gouvernance doivent être conformes aux textes fondateurs de l'organisation ainsi qu'aux dispositions légales applicables.

Cette articulation garantit :

- la validité des décisions institutionnelles ;
- la légalité des engagements financiers ;
- la conformité des contrats ;
- la sécurité des opérations administratives ;
- la protection des membres et partenaires ;
- la continuité institutionnelle.

Le présent manuel participe directement à cette sécurisation juridique en encadrant les procédures relatives aux moyens de paiement, aux validations financières et aux responsabilités des différents acteurs.

Une conformité permanente aux exigences réglementaires

AGCE International veille à maintenir son statut juridique en parfaite conformité avec les évolutions législatives et réglementaires.

À cette fin, l'organisation met en œuvre un dispositif permanent de veille juridique permettant d'identifier les nouvelles obligations susceptibles d'affecter son fonctionnement.

Cette démarche couvre notamment :

- le droit des organisations à but non lucratif ;
- le droit bancaire ;
- la réglementation financière ;
- les obligations fiscales ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) ;
- la lutte contre le financement du terrorisme (CFT) ;
- les procédures de connaissance des partenaires (KYC) ;
- la protection des données personnelles ;
- les obligations comptables et d'audit.

Les évolutions réglementaires sont intégrées progressivement dans les politiques institutionnelles, les procédures internes et les différents manuels de gouvernance.

Le statut juridique au service de la confiance institutionnelle

La confiance constitue l'un des principaux actifs d'une organisation internationale.

Le statut juridique d'AGCE International contribue directement à cette confiance en garantissant que l'ensemble des activités de l'organisation repose sur des bases légales solides, transparentes et vérifiables.

Il constitue également une protection pour les membres, les bénéficiaires, les partenaires et les donateurs, en assurant que les ressources mobilisées sont administrées dans un cadre institutionnel clairement défini.

Cette sécurité juridique favorise la stabilité de l'organisation, facilite le développement de nouveaux partenariats et renforce sa capacité à conduire des projets de grande envergure.

Une base juridique au service de la vision internationale d'AGCE

Le statut juridique d'AGCE International représente bien davantage qu'une formalité administrative : il est l'expression de son identité institutionnelle et le fondement de sa légitimité nationale et internationale. Il garantit que l'ensemble de ses actions s'inscrivent dans un cadre légal, transparent et conforme aux principes de bonne gouvernance.

En dotant l'organisation d'une personnalité juridique reconnue, de textes fondateurs structurants et de mécanismes de conformité adaptés aux exigences contemporaines, ce statut

offre un environnement sécurisé pour la mise en œuvre des projets, la mobilisation des ressources et le développement de partenariats durables.

Dans le cadre du présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement**, le statut juridique constitue enfin le fondement de toutes les procédures administratives et financières décrites dans les chapitres suivants. Il assure que chaque opération de paiement, chaque engagement contractuel et chaque décision de gestion s'inscrivent dans un système institutionnel cohérent, conforme aux législations applicables et aligné sur les standards de gouvernance promus par les grandes organisations internationales.

2.2 Conformité réglementaire

La conformité réglementaire : un engagement permanent au service de la gouvernance

La conformité réglementaire constitue l'un des piliers fondamentaux de la gouvernance d'AGCE International. Elle traduit l'engagement permanent de l'organisation à exercer l'ensemble de ses activités dans le strict respect des lois, des règlements, des normes professionnelles, des exigences contractuelles et des bonnes pratiques reconnues aux niveaux national et international.

Dans un environnement où les exigences en matière de transparence, de responsabilité financière, de sécurité numérique, de protection des données et de lutte contre la criminalité financière évoluent constamment, AGCE International place la conformité réglementaire au cœur de son modèle de gouvernance. Cette approche permet de renforcer la confiance des partenaires, de protéger les ressources de l'organisation et de garantir la sécurité juridique de toutes les opérations administratives, financières et institutionnelles.

La conformité réglementaire ne constitue pas une simple obligation légale ; elle représente une véritable culture institutionnelle fondée sur l'intégrité, la prévention des risques, la responsabilisation des acteurs et l'amélioration continue des pratiques de gestion.

Le présent manuel participe directement à cette démarche en définissant des procédures harmonisées permettant d'assurer que chaque opération de paiement soit réalisée conformément aux exigences applicables.

Une politique de conformité intégrée à la gouvernance institutionnelle

AGCE International a développé une politique de conformité intégrée qui s'applique à l'ensemble de ses organes de gouvernance, de ses directions, de ses représentations nationales et internationales, de ses collaborateurs, de ses partenaires et des utilisateurs de ses services.

Cette politique vise notamment à :

- assurer le respect permanent des lois et règlements applicables ;
- prévenir les risques juridiques, financiers et réputationnels ;
- renforcer la qualité de la gouvernance institutionnelle ;
- protéger les ressources financières de l'organisation ;
- garantir la transparence des opérations administratives ;
- favoriser une culture d'éthique et de responsabilité.

La conformité est ainsi intégrée dans chaque étape des processus décisionnels, administratifs et financiers, depuis la planification des activités jusqu'au contrôle des résultats.

Le respect des législations nationales et internationales

En raison de son implantation internationale, AGCE International exerce ses activités dans plusieurs environnements juridiques.

Le **Siège Mondial**, situé à **Douala – Cameroun**, applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur sur le territoire camerounais, notamment celles relatives :

- aux organisations non gouvernementales ;
- aux associations à but non lucratif ;
- à la gestion administrative ;
- à la comptabilité ;
- aux opérations financières ;
- aux obligations fiscales ;
- à la protection des données ;
- aux transactions bancaires.

Parallèlement, le **Bureau Régional de Québec – Canada (AGCE Canada)** veille au respect des exigences prévues par les lois fédérales canadiennes ainsi que par la réglementation applicable dans la province de Québec concernant la gouvernance des organismes sans but lucratif, la conformité financière, la protection des renseignements personnels et les obligations de déclaration.

Chaque représentation internationale est responsable du respect des textes applicables dans son pays d'implantation tout en appliquant les politiques institutionnelles communes définies par le siège mondial.

Une conformité adaptée aux exigences du secteur financier

Les opérations financières réalisées par AGCE International sont soumises à des exigences réglementaires particulièrement élevées.

Les paiements électroniques, les virements bancaires internationaux, les opérations multidevises, les paiements mobiles et les plateformes numériques nécessitent une conformité permanente avec les règles établies par les établissements financiers, les autorités de régulation et les réseaux internationaux de paiement.

Dans ce contexte, AGCE International veille à appliquer les exigences imposées par ses partenaires bancaires et ses prestataires de services de paiement afin de garantir :

- la sécurité des transactions ;
- l'authenticité des opérations ;
- la traçabilité des mouvements financiers ;
- la protection des utilisateurs ;
- la prévention des opérations frauduleuses.

Les procédures décrites dans le présent manuel ont été élaborées afin de répondre à ces exigences et d'assurer une exécution sécurisée des paiements.

La conformité KYC : connaître ses partenaires et ses utilisateurs

AGCE International applique les principes internationaux de **Know Your Customer (KYC)**, ou « Connaissance du Client (les utilisateurs - utilisatrices) », dans le cadre de ses relations financières et institutionnelles.

Cette démarche consiste à vérifier l'identité des personnes physiques et morales avec lesquelles l'organisation entretient des relations financières ou contractuelles.

Les procédures KYC permettent notamment :

- d'identifier les partenaires ;
- de vérifier l'authenticité des informations communiquées ;
- de sécuriser les opérations financières ;
- de prévenir les usurpations d'identité ;
- de limiter les risques de fraude.

Selon la nature des opérations réalisées, des informations complémentaires peuvent être demandées afin de satisfaire aux exigences réglementaires imposées par les établissements financiers et les autorités compétentes.

La lutte contre le blanchiment de capitaux (AML)

AGCE International applique une politique stricte de lutte contre le blanchiment de capitaux (**Anti-Money Laundering – AML**).

Cette politique vise à empêcher que les services, les comptes bancaires ou les plateformes de paiement de l'organisation soient utilisés à des fins de dissimulation ou de recyclage de fonds provenant d'activités illicites.

À cette fin, l'organisation met en œuvre plusieurs mécanismes de contrôle, notamment :

- l'identification des parties prenantes ;
- la surveillance des transactions inhabituelles ;
- la vérification des justificatifs financiers ;
- le contrôle des flux internationaux ;
- la conservation des documents justificatifs ;
- la coopération avec les établissements financiers lorsque cela est requis par la réglementation.

Cette vigilance permanente contribue à protéger la réputation d'AGCE International ainsi que celle de ses partenaires.

La lutte contre le financement du terrorisme (CFT)

Dans le prolongement de sa politique AML, AGCE International applique également les principes internationaux relatifs à la **Lutte contre le Financement du Terrorisme (Counter Financing of Terrorism – CFT)**.

L'organisation s'engage à ne réaliser aucune opération susceptible de favoriser directement ou indirectement le financement d'activités interdites par le droit national ou international.

Les procédures internes prévoient notamment :

- le contrôle des bénéficiaires ;
- la vérification des partenaires institutionnels ;
- la surveillance des opérations atypiques ;
- la coopération avec les autorités compétentes lorsque la réglementation l'exige ;
- le respect des sanctions internationales applicables.

Cette démarche participe à la protection du système financier international et au maintien de la confiance des partenaires institutionnels.

La protection des données personnelles

La conformité réglementaire d'AGCE International comprend également la protection des données personnelles collectées dans le cadre de ses activités administratives, financières et numériques.

Les informations relatives aux membres, donateurs, partenaires, bénéficiaires, fournisseurs ou utilisateurs des plateformes numériques sont traitées conformément aux principes de confidentialité, de sécurité, de proportionnalité et de limitation des finalités.

L'organisation veille notamment à :

- sécuriser les bases de données ;
- limiter les accès aux informations sensibles ;
- protéger les données bancaires ;
- encadrer les traitements numériques ;
- conserver les informations pendant les délais prévus par la réglementation ;
- prévenir les accès non autorisés.

Les systèmes numériques utilisés par AGCE International intègrent des mécanismes de sécurité destinés à préserver l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données.

La conformité des procédures de paiement

Le présent manuel constitue l'un des principaux outils de conformité financière de l'organisation.

Chaque procédure décrite a été conçue afin de garantir :

- l'identification des moyens de paiement autorisés ;
- la validation préalable des opérations ;
- la séparation des responsabilités ;
- la traçabilité des paiements ;
- la conservation des preuves de transaction ;
- la vérification des références bancaires ;
- la sécurisation des paiements internationaux ;
- la documentation des opérations.

Aucune transaction ne peut être réalisée en dehors des procédures officiellement approuvées par AGCE International.

Cette exigence garantit l'uniformité des pratiques et limite les risques d'erreurs, de fraude ou de non-conformité.

Le contrôle interne comme mécanisme de conformité

La conformité réglementaire repose sur un dispositif permanent de contrôle interne permettant de vérifier que les procédures sont correctement appliquées.

Les contrôles portent notamment sur :

- les autorisations de paiement ;
- les rapprochements bancaires ;
- les justificatifs comptables ;
- les contrats ;
- les pièces administratives ;
- les mouvements financiers ;
- les systèmes numériques ;
- les habilitations des utilisateurs.

Ces contrôles permettent d'identifier rapidement les anomalies éventuelles et de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

La veille réglementaire et l'amélioration continue

Les exigences réglementaires évoluent régulièrement sous l'effet des réformes législatives, des innovations technologiques et des nouvelles normes internationales.

Afin de maintenir un haut niveau de conformité, AGCE International met en place un dispositif permanent de veille réglementaire permettant :

- d'identifier les nouvelles obligations ;
- d'analyser les impacts sur les activités de l'organisation ;
- d'actualiser les procédures internes ;
- d'adapter les systèmes numériques ;
- de renforcer les compétences des équipes.

Les résultats de cette veille sont intégrés dans les politiques institutionnelles et les différentes éditions du présent manuel.

La responsabilité de chaque acteur dans la conformité

La conformité réglementaire est une responsabilité collective.

Chaque dirigeant, collaborateur, représentant, bénévole, consultant, partenaire ou prestataire intervenant au nom d'AGCE International est tenu de respecter les procédures, politiques et règles applicables à ses fonctions.

Cette responsabilité implique notamment :

- le respect des procédures administratives ;
- l'application des règles financières ;
- la protection des informations confidentielles ;

- le signalement des anomalies ;
- la coopération avec les dispositifs de contrôle ;
- le respect des principes éthiques de l'organisation.

La culture de conformité constitue ainsi un élément essentiel de la qualité de la gouvernance institutionnelle.

Une conformité réglementaire au service de la crédibilité internationale

Pour AGCE International, la conformité réglementaire est bien plus qu'une exigence administrative : elle est une condition indispensable de la confiance, de la pérennité et du rayonnement international de l'organisation. En assurant le respect des législations nationales, des normes financières internationales, des exigences bancaires, des règles de protection des données et des principes de bonne gouvernance, l'organisation renforce la sécurité de ses opérations et la crédibilité de ses partenariats.

Le présent manuel constitue un référentiel officiel de cette démarche de conformité. Il offre aux membres, aux partenaires, aux donateurs, aux institutions financières et aux autorités de contrôle un cadre opérationnel clair, harmonisé et conforme aux meilleures pratiques internationales, garantissant que chaque opération de paiement et chaque processus financier soient exécutés avec intégrité, transparence, sécurité et responsabilité.

2.3 Références internationales

Des références internationales au fondement de l'action institutionnelle

Dans un contexte de mondialisation des échanges, de coopération internationale et de renforcement des exigences en matière de gouvernance, AGCE International inscrit son action dans le respect des principaux référentiels internationaux qui encadrent le développement durable, la bonne gouvernance, la transparence financière, la protection des droits fondamentaux, la coopération économique et l'innovation numérique.

Sans se substituer aux autorités publiques ni aux organisations intergouvernementales, AGCE International s'inspire des principes, recommandations et bonnes pratiques élaborés par les grandes institutions internationales afin de renforcer la qualité de sa gouvernance, la crédibilité de ses procédures et l'efficacité de ses interventions.

Cette démarche permet à l'organisation d'adopter un langage institutionnel commun avec les partenaires internationaux, les bailleurs de fonds, les établissements financiers, les agences de coopération et les organisations de la société civile engagées dans le développement durable.

Le présent manuel s'inscrit pleinement dans cette logique en intégrant des procédures administratives et financières conformes aux standards internationaux de transparence, de responsabilité, de conformité réglementaire et de gestion des risques.

L'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable

AGCE International reconnaît l'importance de l'**Agenda 2030 pour le développement durable**, adopté par l'ensemble des États membres des Nations Unies, comme un cadre de référence universel pour la construction de sociétés plus inclusives, résilientes et prospères.

À travers ses programmes et ses activités, l'organisation contribue, selon son domaine d'intervention, à la réalisation de plusieurs **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, notamment :

- l'élimination de la pauvreté ;
- la réduction des inégalités ;
- l'accès à une éducation de qualité ;
- le développement économique inclusif ;
- la promotion d'institutions efficaces et responsables ;
- le renforcement des partenariats internationaux ;
- l'innovation numérique au service du développement ;
- la création d'emplois décents ;
- le développement des capacités entrepreneuriales.

Les projets mis en œuvre par AGCE International sont conçus dans une perspective de durabilité, en tenant compte de leurs impacts économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels.

Les principes universels de bonne gouvernance

La gouvernance institutionnelle d'AGCE International s'appuie sur les principes universellement reconnus de bonne gouvernance promus par les grandes organisations internationales.

Ces principes comprennent notamment :

- la transparence ;
- la responsabilité ;
- la redevabilité ;
- l'intégrité ;
- la participation ;
- l'efficacité administrative ;
- l'équité ;

- l'État de droit ;
- la gestion responsable des ressources publiques et privées.

Ils orientent la conception des politiques internes, la prise de décision, la gestion financière, les procédures administratives ainsi que les relations avec les partenaires nationaux et internationaux.

Le présent manuel constitue une traduction opérationnelle de ces principes appliqués aux procédures de paiement, de contrôle interne et de gestion financière.

Les standards internationaux de gouvernance financière

AGCE International s'inspire des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance financière afin de garantir une gestion responsable des ressources qui lui sont confiées.

Cette approche repose sur plusieurs exigences fondamentales :

- la séparation des responsabilités ;
- la traçabilité des opérations ;
- le contrôle interne ;
- la justification documentaire des dépenses ;
- l'autorisation préalable des paiements ;
- le suivi budgétaire ;
- la conservation des preuves comptables ;
- l'audit des opérations financières.

Ces principes renforcent la fiabilité des procédures administratives tout en favorisant la confiance des partenaires financiers et des bailleurs de fonds.

Le présent manuel décrit précisément les mécanismes permettant de mettre en œuvre ces exigences dans l'ensemble des opérations financières d'AGCE International.

Les normes internationales de conformité financière

Les activités financières d'AGCE International sont organisées conformément aux exigences généralement admises dans le secteur financier international.

L'organisation applique notamment les principes relatifs :

- à la connaissance des partenaires et utilisateurs (Know Your Customer – KYC) ;
- à la lutte contre le blanchiment de capitaux (Anti-Money Laundering – AML) ;
- à la lutte contre le financement du terrorisme (Counter Financing of Terrorism – CFT) ;
- à la surveillance des opérations financières ;

- à la prévention des risques de fraude ;
- à la sécurisation des paiements électroniques.

Ces mécanismes participent à la protection de l'organisation contre les risques juridiques, financiers et réputationnels tout en facilitant ses relations avec les établissements bancaires et les prestataires internationaux de services de paiement.

Les principes internationaux de gestion des risques

La gestion des risques constitue aujourd'hui une composante essentielle de la gouvernance des organisations internationales.

AGCE International adopte une approche préventive consistant à identifier, analyser, évaluer et maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses activités.

Les principaux domaines concernés sont :

- les risques financiers ;
- les risques juridiques ;
- les risques opérationnels ;
- les risques informatiques ;
- les risques liés à la cybersécurité ;
- les risques de non-conformité ;
- les risques réputationnels ;
- les risques liés aux partenariats internationaux.

Cette démarche permet de renforcer la résilience institutionnelle de l'organisation et d'assurer la continuité de ses activités dans un environnement en constante évolution.

Les références internationales relatives à la protection des données

Le développement des plateformes numériques, des paiements électroniques et des services dématérialisés impose une protection rigoureuse des données personnelles.

AGCE International applique les principes internationalement reconnus en matière de confidentialité, de sécurité des systèmes d'information et de protection des renseignements personnels.

Ces principes reposent notamment sur :

- la limitation des finalités de traitement ;
- la confidentialité des informations ;
- la sécurisation des données ;
- le contrôle des accès ;

- la conservation limitée des informations ;
- la transparence envers les utilisateurs ;
- la responsabilité des gestionnaires de données.

L'ensemble des solutions numériques utilisées par AGCE International est développé dans le respect de ces exigences afin de garantir la confiance des utilisateurs et la sécurité des informations traitées.

Les principes internationaux applicables aux paiements électroniques

Les procédures financières décrites dans le présent manuel tiennent compte des bonnes pratiques reconnues dans le secteur international des paiements électroniques.

Ces pratiques concernent notamment :

- l'authentification renforcée des utilisateurs ;
- la sécurisation des transactions ;
- la vérification des coordonnées bancaires ;
- la gestion des devises internationales ;
- la traçabilité des opérations ;
- la conservation des preuves de paiement ;
- la prévention des paiements frauduleux ;
- la protection des données bancaires.

Les plateformes de paiement officiellement reconnues par AGCE International sont intégrées dans cette démarche de conformité afin d'offrir aux utilisateurs un environnement sécurisé et fiable.

Les références internationales relatives à la coopération et au développement

AGCE International inscrit également son action dans les principes généralement admis de la coopération internationale.

Cette approche repose sur :

- le respect de la souveraineté des États ;
- le partenariat entre institutions ;
- la participation des communautés ;
- le renforcement des capacités ;
- le partage des connaissances ;
- la mobilisation des ressources ;
- le développement durable ;
- la responsabilité commune.

Ces principes orientent la conception des programmes et favorisent la mise en œuvre de projets répondant aux besoins réels des populations tout en renforçant les capacités institutionnelles des partenaires.

Les références internationales en matière d'éthique et d'intégrité

L'éthique constitue une dimension essentielle de la gouvernance d'AGCE International.

Les politiques institutionnelles de l'organisation sont inspirées des principes universels de probité, d'intégrité et de responsabilité promus dans les grandes organisations internationales.

Chaque membre, dirigeant, collaborateur, partenaire ou prestataire intervenant pour le compte de l'organisation est invité à respecter des règles de conduite fondées sur :

- l'honnêteté ;
- l'impartialité ;
- la loyauté ;
- le respect des engagements ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la confidentialité ;
- la responsabilité professionnelle.

Ces valeurs contribuent à renforcer la crédibilité de l'organisation et à préserver la confiance de ses partenaires.

Une harmonisation avec les meilleures pratiques internationales

AGCE International s'engage à faire évoluer régulièrement ses politiques, ses procédures et ses outils de gouvernance afin de demeurer en adéquation avec les évolutions des standards internationaux.

Cette amélioration continue repose sur :

- la veille réglementaire ;
- l'analyse des bonnes pratiques internationales ;
- le renforcement des compétences ;
- l'innovation numérique ;
- l'évaluation des performances ;
- les audits institutionnels ;
- le retour d'expérience des partenaires.

Le présent manuel s'inscrit dans cette dynamique d'actualisation permanente afin de garantir sa pertinence, sa conformité et son efficacité.

Une organisation ouverte sur les standards internationaux

En s'appuyant sur les grands référentiels internationaux relatifs au développement durable, à la gouvernance, à la conformité financière, à la gestion des risques, à la protection des données et à la coopération internationale, AGCE International affirme sa volonté d'inscrire son action dans une démarche de qualité institutionnelle reconnue à l'échelle mondiale.

Ces références internationales constituent un cadre d'inspiration pour l'organisation, tout en respectant les législations nationales des pays dans lesquels elle intervient. Elles renforcent la cohérence de ses politiques, la sécurité de ses procédures et la crédibilité de ses engagements auprès des partenaires publics, privés et multilatéraux.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** traduit concrètement cette ambition. Il fournit un référentiel opérationnel harmonisé, aligné sur les meilleures pratiques internationales, afin de garantir que chaque opération financière, chaque processus administratif et chaque mécanisme de contrôle interne soient conduits avec professionnalisme, transparence, intégrité et responsabilité, conformément à la vision et aux engagements d'AGCE International.

2.4 Politique de transparence

La transparence : un engagement institutionnel au cœur de la gouvernance d'AGCE International

La transparence constitue l'un des fondements essentiels de la gouvernance d'AGCE International. Elle représente bien davantage qu'une obligation administrative ou réglementaire : elle est un engagement permanent envers les membres, les donateurs, les partenaires techniques et financiers, les autorités publiques, les institutions bancaires et l'ensemble des parties prenantes qui accordent leur confiance à l'organisation.

Dans un environnement international marqué par des exigences croissantes en matière de redevabilité, d'intégrité et de bonne gestion, AGCE International fait de la transparence un principe directeur de l'ensemble de ses activités. Cette politique vise à garantir que chaque décision, chaque opération financière, chaque partenariat et chaque projet puissent être compris, justifiés, documentés et, lorsque cela est approprié, vérifiés selon des procédures clairement établies.

La transparence est ainsi intégrée à tous les niveaux de gouvernance de l'organisation. Elle oriente les mécanismes de prise de décision, la gestion des ressources, la conduite des

opérations financières, le suivi des projets, la communication institutionnelle ainsi que les relations avec les partenaires nationaux et internationaux.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** constitue l'un des principaux instruments de cette politique. Il formalise les procédures applicables, précise les responsabilités de chaque acteur et contribue à instaurer un environnement de confiance reposant sur des règles claires, harmonisées et accessibles.

Une transparence fondée sur la responsabilité institutionnelle

La politique de transparence d'AGCE International repose sur le principe selon lequel toute ressource confiée à l'organisation doit être administrée avec rigueur, responsabilité et dans le respect de l'intérêt général.

Cette responsabilité s'applique à l'ensemble des organes de gouvernance, des directions exécutives, des départements techniques, des représentants nationaux et internationaux, ainsi qu'à toute personne agissant au nom de l'organisation.

Chaque décision importante doit être prise conformément aux procédures institutionnelles, documentée de manière appropriée et appuyée par des éléments justificatifs permettant d'en assurer la traçabilité.

Cette approche favorise une gouvernance responsable où chaque acteur est conscient de ses obligations, de son niveau de responsabilité et des exigences de contrôle auxquelles il est soumis.

La transparence dans la gestion financière

La gestion financière constitue l'un des domaines où la transparence revêt une importance particulière.

AGCE International applique des procédures visant à garantir que toutes les ressources financières soient utilisées conformément aux objectifs statutaires de l'organisation et aux engagements pris envers les partenaires.

Cette politique repose notamment sur :

- la séparation des fonctions d'autorisation, d'exécution et de contrôle ;
- la justification systématique des opérations financières ;
- la traçabilité des paiements ;
- le rapprochement régulier des opérations bancaires ;
- l'enregistrement comptable des transactions ;
- la conservation des pièces justificatives ;
- le suivi budgétaire des projets ;

- le contrôle des engagements financiers.

Chaque mouvement financier doit pouvoir être retracé depuis son origine jusqu'à son affectation finale, garantissant ainsi une gestion sécurisée, documentée et conforme aux politiques institutionnelles.

Une information fiable, accessible et documentée

La transparence suppose également une gestion rigoureuse de l'information institutionnelle.

AGCE International veille à ce que les informations essentielles relatives à son fonctionnement, à ses politiques, à ses procédures et à ses activités soient organisées, conservées et mises à disposition des personnes habilitées dans des conditions garantissant leur fiabilité et leur intégrité.

Les documents officiels de l'organisation comprennent notamment :

- les statuts et règlements internes ;
- les politiques institutionnelles ;
- les manuels de procédures ;
- les rapports d'activités ;
- les rapports financiers ;
- les procès-verbaux des organes de gouvernance ;
- les conventions de partenariat ;
- les documents de planification stratégique ;
- les rapports de suivi et d'évaluation.

Cette documentation constitue un patrimoine institutionnel qui facilite la continuité des activités, la transmission des connaissances et le contrôle des opérations.

La traçabilité comme garantie de transparence

La transparence institutionnelle repose sur la capacité de l'organisation à retracer chaque décision, chaque paiement et chaque action administrative.

Pour cette raison, AGCE International met en œuvre des mécanismes de traçabilité couvrant l'ensemble de ses processus.

Ces mécanismes permettent notamment :

- d'identifier l'origine des décisions ;
- de suivre le circuit d'approbation des opérations ;
- de conserver les preuves des paiements ;

- d'assurer le suivi des contrats et conventions ;
- de documenter les dépenses engagées ;
- de faciliter les contrôles internes et externes.

La traçabilité constitue un outil essentiel de prévention des erreurs, des irrégularités et des fraudes.

La transparence dans les relations avec les partenaires

La confiance des partenaires repose en grande partie sur la qualité des informations mises à leur disposition.

AGCE International entretient des relations fondées sur la clarté, la loyauté et le respect des engagements contractuels.

Les partenaires techniques, financiers et institutionnels sont informés, selon les modalités convenues, de l'utilisation des ressources mobilisées, de l'état d'avancement des projets et des résultats obtenus.

Cette démarche favorise un dialogue constructif, renforce la crédibilité de l'organisation et facilite le développement de partenariats durables.

Elle constitue également un élément déterminant dans les processus de mobilisation de ressources et d'accès aux financements nationaux et internationaux.

La transparence dans les procédures de paiement

Les procédures financières décrites dans le présent manuel ont été élaborées afin de garantir une transparence maximale des opérations de paiement.

Chaque transaction réalisée au bénéfice d'AGCE International ou pour le compte de ses activités doit respecter un processus clairement défini comprenant notamment :

- l'identification du moyen de paiement autorisé ;
- la vérification des coordonnées financières ;
- la validation préalable de l'opération ;
- l'émission d'une preuve de paiement ;
- l'enregistrement comptable ;
- l'archivage des justificatifs ;
- le contrôle postérieur de la transaction.

Ces exigences permettent de sécuriser les opérations financières tout en facilitant leur contrôle par les organes compétents.

Une transparence soutenue par les technologies numériques

La transformation numérique engagée par AGCE International constitue un levier important de renforcement de la transparence institutionnelle.

Les plateformes numériques de l'organisation permettent notamment :

- la gestion électronique des documents ;
- le suivi des opérations financières ;
- l'enregistrement sécurisé des paiements ;
- la conservation des données ;
- le suivi des adhésions et des cotisations ;
- la gestion des projets ;
- la production de tableaux de bord ;
- l'automatisation de certaines procédures administratives.

Ces outils contribuent à réduire les risques d'erreurs, à améliorer la qualité des informations disponibles et à renforcer la traçabilité des opérations.

La transparence comme instrument de prévention des risques

Une gouvernance transparente constitue l'un des moyens les plus efficaces de prévention des risques administratifs, financiers et réputationnels.

En définissant clairement les responsabilités, en documentant les décisions et en assurant le suivi des opérations, AGCE International réduit les risques liés :

- aux erreurs administratives ;
- aux irrégularités comptables ;
- aux conflits d'intérêts ;
- aux détournements de ressources ;
- aux fraudes ;
- aux litiges contractuels ;
- aux non-conformités réglementaires.

Cette politique contribue également à renforcer la sécurité des ressources confiées à l'organisation.

La transparence et la culture de la redevabilité

La transparence s'accompagne d'une véritable culture de redevabilité.

Chaque responsable, chaque collaborateur et chaque représentant institutionnel est tenu de rendre compte des activités placées sous sa responsabilité.

Cette obligation concerne notamment :

- l'utilisation des ressources financières ;
- l'exécution des programmes ;
- le respect des procédures internes ;
- la réalisation des objectifs ;
- la qualité des résultats obtenus ;
- la justification des décisions prises.

La redevabilité favorise une gestion axée sur les résultats et renforce la confiance des partenaires ainsi que celle des bénéficiaires.

L'amélioration continue de la politique de transparence

Consciente que les exigences internationales évoluent constamment, AGCE International s'engage dans une démarche permanente d'amélioration de sa politique de transparence.

Cette démarche comprend :

- la révision régulière des procédures ;
- le renforcement des mécanismes de contrôle interne ;
- l'actualisation des outils numériques ;
- la formation continue des équipes ;
- l'intégration des bonnes pratiques internationales ;
- la prise en compte des recommandations issues des audits et des évaluations.

Cette dynamique permet à l'organisation de maintenir un haut niveau de qualité institutionnelle et de répondre efficacement aux attentes de ses partenaires.

Une transparence au service de la confiance, de la crédibilité et de la pérennité

Pour AGCE International, la transparence constitue un principe structurant qui dépasse le simple respect des obligations réglementaires. Elle traduit une volonté constante de gérer les ressources avec intégrité, d'informer les parties prenantes avec exactitude et de conduire chaque activité dans un cadre de responsabilité clairement défini.

En favorisant la traçabilité des opérations, la qualité de l'information, la redevabilité des acteurs et le contrôle des processus, cette politique renforce la crédibilité de l'organisation auprès des autorités publiques, des partenaires institutionnels, des établissements financiers, des bailleurs de fonds et des communautés qu'elle accompagne.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il constitue un référentiel stratégique destiné à garantir que toutes les opérations financières d'AGCE International soient réalisées selon les plus hauts standards de gouvernance, de transparence, de sécurité et de conformité, conformément aux meilleures pratiques observées au sein des grandes organisations internationales.

2.5 Responsabilité institutionnelle

La responsabilité institutionnelle : un engagement permanent envers la gouvernance, la confiance et l'intérêt général

La responsabilité institutionnelle constitue l'un des principes fondateurs de la gouvernance d'AGCE International. Elle traduit l'engagement de l'organisation à exercer l'ensemble de ses missions avec professionnalisme, intégrité, transparence et dans le respect permanent de ses obligations juridiques, administratives, financières et éthiques.

En tant qu'organisation non gouvernementale à vocation internationale, AGCE International reconnaît que la confiance accordée par ses membres, ses bénéficiaires, ses partenaires, ses donateurs, les institutions publiques et les établissements financiers repose avant tout sur sa capacité à agir de manière responsable, cohérente et conforme à sa mission.

La responsabilité institutionnelle ne se limite pas à l'exécution des obligations légales. Elle représente une culture organisationnelle qui imprègne toutes les activités de l'organisation, depuis la définition des orientations stratégiques jusqu'à la mise en œuvre des projets, en passant par la gestion des ressources, les relations avec les partenaires et la conduite quotidienne des opérations administratives et financières.

À travers cette approche, AGCE International affirme sa volonté de bâtir une institution durable, crédible et exemplaire, capable de répondre aux attentes des parties prenantes tout en contribuant au développement économique, social, caritatif et numérique des communautés qu'elle accompagne.

Une responsabilité fondée sur la mission institutionnelle

La responsabilité institutionnelle trouve son origine dans la mission même d'AGCE International.

Chaque décision, chaque programme, chaque partenariat et chaque engagement financier doivent être orientés vers la réalisation des objectifs définis dans les statuts de l'organisation.

Cette responsabilité implique que l'ensemble des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques soit mobilisé exclusivement au service de l'intérêt général et conformément aux valeurs fondamentales de l'organisation.

Elle impose également que toutes les actions entreprises soient guidées par des principes de :

- légalité ;
- équité ;
- efficacité ;
- transparence ;
- responsabilité ;
- intégrité ;
- respect de la dignité humaine ;
- développement durable.

Cette cohérence entre la mission institutionnelle et les actions opérationnelles constitue l'un des principaux facteurs de crédibilité de l'organisation.

Une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernance

La responsabilité institutionnelle est une responsabilité collective.

Elle s'exerce à tous les niveaux de l'organisation et concerne chaque organe de gouvernance, chaque direction, chaque département, chaque représentation nationale ou internationale ainsi que chaque collaborateur agissant au nom d'AGCE International.

Le **Président Général et Coordinateur Général du Collège Central Mondial** assure la responsabilité stratégique de l'organisation en veillant à la mise en œuvre de la vision institutionnelle, au respect des orientations définies par les organes de gouvernance et à la représentation officielle d'AGCE International auprès des partenaires nationaux et internationaux.

La **Direction Exécutive** est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des décisions institutionnelles, de la coordination des activités, de la gestion des ressources et du suivi des performances.

Les directions techniques, les départements spécialisés, les bureaux régionaux et les unités opérationnelles exercent, pour leur part, une responsabilité fonctionnelle dans leur domaine de compétence respectif, conformément aux procédures et politiques institutionnelles.

Cette répartition claire des responsabilités favorise une gouvernance structurée, limite les risques de chevauchement des fonctions et renforce l'efficacité de l'organisation.

La responsabilité dans la gestion des ressources financières

Les ressources financières confiées à AGCE International constituent un patrimoine collectif destiné à soutenir la réalisation de ses missions.

Leur gestion implique un niveau élevé de responsabilité.

L'organisation s'engage à administrer ces ressources conformément aux principes de bonne gouvernance financière, en garantissant :

- une utilisation conforme aux objectifs institutionnels ;
- une affectation transparente des fonds ;
- une justification documentaire des dépenses ;
- un suivi budgétaire rigoureux ;
- une traçabilité complète des opérations ;
- un contrôle permanent des flux financiers ;
- une conservation sécurisée des pièces justificatives.

Chaque responsable autorisé à engager ou à exécuter une dépense doit veiller au respect des procédures financières définies dans le présent manuel.

Toute utilisation des ressources de l'organisation doit être justifiable, documentée et conforme aux autorisations prévues par les politiques institutionnelles.

La responsabilité envers les membres, les donateurs et les partenaires

AGCE International entretient des relations fondées sur la confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Cette confiance implique une obligation permanente de rendre compte de l'utilisation des ressources, de la réalisation des activités et des résultats obtenus.

L'organisation veille ainsi à :

- respecter les engagements pris dans les conventions de partenariat ;
- fournir des informations fiables et vérifiables ;
- produire des rapports d'activités et financiers de qualité ;
- assurer un suivi rigoureux des projets financés ;
- maintenir un dialogue transparent avec les partenaires.

Cette responsabilité favorise des relations durables et renforce la crédibilité institutionnelle d'AGCE International auprès des organismes de coopération, des bailleurs de fonds, des établissements financiers et des autorités publiques.

Une responsabilité intégrée au contrôle interne

La responsabilité institutionnelle est étroitement liée au dispositif de contrôle interne.

Chaque acteur est responsable de la bonne application des procédures qui relèvent de son domaine de compétence.

Cette responsabilité comprend notamment :

- le respect des procédures administratives ;
- la conformité des opérations financières ;
- la qualité des informations produites ;
- la conservation des documents officiels ;
- le respect des délais ;
- la gestion des risques ;
- le signalement des anomalies ou des irrégularités.

Le contrôle interne ne vise pas uniquement à détecter les erreurs. Il constitue également un mécanisme d'accompagnement permettant d'améliorer continuellement les pratiques de gestion et de renforcer la qualité des services rendus.

Une responsabilité éthique dans la conduite des activités

La responsabilité institutionnelle ne peut être dissociée de l'éthique.

AGCE International attend de chaque dirigeant, collaborateur, représentant, bénévole, consultant ou partenaire un comportement conforme aux principes de probité, de loyauté, d'impartialité et de respect des personnes.

Cette exigence implique notamment :

- l'absence de conflit d'intérêts ;
- le refus de toute forme de corruption ;
- la confidentialité des informations sensibles ;
- le respect des engagements contractuels ;
- l'utilisation responsable des ressources de l'organisation ;
- le respect des droits des bénéficiaires et des partenaires.

Cette culture de l'éthique contribue à préserver l'image, la réputation et la crédibilité d'AGCE International sur les plans national et international.

La responsabilité dans la transformation numérique

Le développement des outils numériques confère de nouvelles responsabilités à l'organisation.

AGCE International veille à assurer une utilisation responsable des technologies de l'information dans le respect des principes de sécurité, de confidentialité et de protection des données.

Les responsables des systèmes numériques s'assurent notamment :

- de la disponibilité des plateformes ;
- de la protection des informations personnelles ;
- de la sécurisation des paiements électroniques ;
- de la gestion des droits d'accès ;
- de la sauvegarde des données ;
- de la continuité des services numériques.

Cette responsabilité est essentielle pour garantir la fiabilité des plateformes institutionnelles et maintenir la confiance des utilisateurs.

La responsabilité environnementale et sociale

Dans le cadre de sa mission de développement durable, AGCE International reconnaît également sa responsabilité envers les communautés et les générations futures.

L'organisation encourage une gestion responsable de ses activités en intégrant progressivement des pratiques respectueuses de l'environnement et favorisant l'inclusion sociale.

Cette responsabilité se traduit notamment par :

- la promotion de solutions numériques limitant l'utilisation du papier ;
- l'optimisation des ressources ;
- la sensibilisation aux pratiques responsables ;
- l'encouragement de l'innovation durable ;
- le soutien aux initiatives communautaires.

Cette approche contribue à inscrire les actions d'AGCE International dans une perspective de développement durable conforme aux attentes de la communauté internationale.

La responsabilité comme levier d'amélioration continue

AGCE International considère la responsabilité institutionnelle comme un processus dynamique.

L'organisation met en œuvre des mécanismes d'évaluation permettant d'apprécier régulièrement la qualité de sa gouvernance, l'efficacité de ses procédures et la performance de ses programmes.

Cette démarche comprend notamment :

- l'évaluation des risques ;
- le suivi des indicateurs de performance ;
- les audits internes et externes ;
- la mise à jour des politiques institutionnelles ;
- la révision des procédures ;
- le renforcement des capacités des équipes.

Les enseignements tirés de ces évaluations permettent d'améliorer continuellement le fonctionnement de l'organisation et d'adapter ses pratiques aux évolutions du contexte institutionnel.

Une responsabilité institutionnelle au service de l'excellence

Pour AGCE International, la responsabilité institutionnelle constitue le fondement d'une gouvernance moderne, responsable et orientée vers les résultats. Elle garantit que chaque décision, chaque action et chaque ressource mobilisée contribuent effectivement à la réalisation de la mission de l'organisation, dans le respect des principes de légalité, de transparence, d'intégrité et de redevabilité.

En instaurant une culture de responsabilité à tous les niveaux de son organisation, AGCE International renforce la confiance de ses membres, de ses partenaires, de ses donateurs, des autorités publiques et des institutions financières. Cette exigence favorise une gestion rigoureuse des ressources, une meilleure maîtrise des risques et une amélioration continue de la qualité des services rendus.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** s'inscrit dans cette dynamique. Il constitue un cadre de référence destiné à guider l'ensemble des acteurs de l'organisation dans l'exercice de leurs responsabilités, en garantissant que toutes les opérations administratives et financières soient conduites selon les plus hauts standards de gouvernance institutionnelle et de coopération internationale.

2.6 Redevabilité

La redevabilité : un engagement fondamental envers les parties prenantes

La redevabilité constitue l'un des principes les plus exigeants de la gouvernance moderne et l'un des fondements essentiels de l'identité institutionnelle d'AGCE International. Elle traduit l'obligation permanente de l'organisation de rendre compte, de manière transparente, responsable et vérifiable, de l'ensemble de ses décisions, de ses activités, de la gestion de ses ressources et des résultats obtenus dans l'accomplissement de sa mission.

Dans le contexte des organisations de coopération internationale, la redevabilité dépasse la simple production de rapports administratifs ou financiers. Elle repose sur une relation de confiance durable entre l'organisation et ses différentes parties prenantes : membres, donateurs, partenaires techniques et financiers, autorités publiques, bénéficiaires, institutions bancaires, prestataires de services, communautés locales et grand public.

Cette responsabilité implique que chaque ressource mobilisée, chaque projet exécuté, chaque paiement effectué et chaque engagement contractuel puisse être justifié au regard des objectifs institutionnels, des politiques internes et des exigences réglementaires applicables.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** participe pleinement à cette démarche en définissant un cadre de référence commun destiné à assurer une gestion rigoureuse, documentée et contrôlable des opérations financières d'AGCE International.

Une culture institutionnelle fondée sur la responsabilité

La redevabilité est avant tout une culture organisationnelle qui place la responsabilité au cœur de toutes les activités de l'organisation.

Elle implique que chaque décision prise par les organes de gouvernance, la Direction Exécutive, les directions techniques, les bureaux régionaux ou les unités opérationnelles soit accompagnée d'une obligation de justification et de suivi.

Cette culture favorise une gestion fondée sur des objectifs clairement définis, des responsabilités identifiées et des résultats mesurables.

Elle encourage également une attitude proactive consistant à anticiper les besoins d'information des partenaires, à documenter les processus décisionnels et à maintenir une communication régulière sur les activités réalisées.

La redevabilité devient ainsi un véritable levier d'amélioration continue de la gouvernance institutionnelle.

La redevabilité envers les membres et les organes de gouvernance

Les membres d'AGCE International ainsi que les organes de gouvernance disposent d'un droit légitime d'être informés du fonctionnement de l'organisation et de l'utilisation des ressources mises à sa disposition.

Dans cette perspective, les responsables institutionnels rendent compte régulièrement :

- de la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- de l'état d'avancement des programmes ;
- de la gestion budgétaire ;
- de l'exécution des décisions adoptées ;
- des résultats obtenus ;
- des difficultés rencontrées ;
- des mesures correctives engagées.

Cette pratique favorise une gouvernance participative où les décisions s'appuient sur une information fiable, complète et actualisée.

La redevabilité envers les partenaires techniques et financiers

Les partenaires qui accompagnent AGCE International dans la réalisation de ses missions attendent une utilisation rigoureuse, transparente et conforme des ressources qu'ils mettent à disposition.

L'organisation s'engage à fournir, selon les modalités convenues dans les conventions de partenariat, des informations précises relatives :

- à l'utilisation des financements ;
- à la réalisation des activités ;
- aux résultats obtenus ;
- aux indicateurs de performance ;
- aux difficultés rencontrées ;
- aux perspectives d'amélioration.

Les rapports techniques, administratifs et financiers produits par AGCE International répondent à cette exigence de redevabilité et constituent un outil essentiel de dialogue avec les partenaires.

Cette démarche contribue à renforcer la confiance mutuelle et facilite la mise en place de nouvelles collaborations.

Une redevabilité financière fondée sur la traçabilité

La gestion des ressources financières constitue l'un des principaux domaines d'application de la redevabilité.

AGCE International veille à ce que chaque opération financière soit pleinement traçable et puisse être justifiée à tout moment.

Cette exigence repose notamment sur :

- l'autorisation préalable des dépenses ;
- l'identification des responsables ;
- la conservation des pièces justificatives ;
- l'enregistrement comptable des opérations ;
- le rapprochement bancaire ;
- la validation des paiements ;
- l'archivage sécurisé des documents financiers.

Chaque paiement effectué dans le cadre des activités de l'organisation doit être appuyé par une documentation suffisante permettant d'établir son origine, son objet, son montant, son bénéficiaire et son mode d'exécution.

Le présent manuel formalise ces exigences afin d'assurer une gestion financière conforme aux meilleures pratiques internationales.

La redevabilité dans la gestion des projets

Les programmes et projets mis en œuvre par AGCE International font l'objet d'un suivi permanent destiné à mesurer leur niveau de réalisation et leur impact.

Chaque responsable de projet est tenu de rendre compte :

- de l'avancement des activités ;
- du respect du calendrier ;
- de l'utilisation des ressources ;
- de l'atteinte des résultats attendus ;
- des difficultés opérationnelles ;
- des risques identifiés ;
- des solutions mises en œuvre.

Cette approche favorise une gestion orientée vers les résultats et permet d'améliorer continuellement la qualité des interventions de l'organisation.

Une redevabilité soutenue par les systèmes d'information

La transformation numérique engagée par AGCE International renforce considérablement les mécanismes de redevabilité.

Les plateformes numériques institutionnelles permettent notamment :

- le suivi en temps réel des opérations ;
- l'archivage électronique des documents ;
- la production automatisée de rapports ;
- la gestion des autorisations ;
- le suivi des paiements ;
- la conservation sécurisée des données ;
- la production d'indicateurs de performance.

Ces outils améliorent la qualité des informations disponibles, facilitent les contrôles et réduisent les risques d'erreurs administratives.

Ils permettent également de produire des rapports fiables destinés aux organes de gouvernance, aux partenaires financiers et aux autorités compétentes.

Le rôle du contrôle interne et de l'audit

La redevabilité est renforcée par un dispositif permanent de contrôle interne et d'audit.

Ces mécanismes permettent de vérifier :

- la conformité des procédures ;
- la régularité des opérations ;
- l'utilisation appropriée des ressources ;
- la qualité des contrôles financiers ;
- le respect des politiques institutionnelles ;
- la fiabilité des informations produites.

Les recommandations issues des missions d'audit contribuent à améliorer les pratiques de gestion et à renforcer les dispositifs de gouvernance.

La redevabilité ne consiste donc pas uniquement à rendre compte, mais également à tirer les enseignements des évaluations afin d'améliorer durablement le fonctionnement de l'organisation.

Une responsabilité individuelle et collective

La redevabilité concerne l'ensemble des personnes qui exercent une responsabilité au sein d'AGCE International.

Chaque dirigeant, collaborateur, représentant, consultant, bénévole ou prestataire est tenu :

- de respecter les procédures institutionnelles ;
- de documenter les activités réalisées ;
- de protéger les ressources confiées ;
- de signaler toute anomalie ou irrégularité ;
- de coopérer avec les dispositifs de contrôle ;
- d'agir avec intégrité et professionnalisme.

Cette responsabilité individuelle s'inscrit dans une responsabilité collective visant à préserver la crédibilité et la réputation de l'organisation.

La redevabilité comme facteur de confiance et de légitimité

La confiance des parties prenantes repose sur la capacité d'une organisation à démontrer que ses actions sont conformes à ses engagements.

En assurant une information régulière, fiable et documentée, AGCE International renforce sa légitimité institutionnelle et favorise le développement de partenariats durables.

La redevabilité constitue également un facteur essentiel de mobilisation des ressources, les partenaires privilégiant les organisations capables de démontrer une gestion rigoureuse et transparente de leurs activités.

Cette exigence participe enfin à la protection de l'image institutionnelle de l'organisation et à la consolidation de sa réputation sur les plans national et international.

Une démarche d'amélioration continue

AGCE International considère la redevabilité comme un processus évolutif.

Les procédures de suivi, les outils de reporting, les mécanismes d'évaluation et les indicateurs de performance sont régulièrement révisés afin de tenir compte :

- des évolutions réglementaires ;
- des attentes des partenaires ;
- des innovations technologiques ;
- des recommandations des audits ;

- des enseignements issus des projets réalisés.

Cette démarche d'amélioration continue permet à l'organisation d'adapter ses pratiques, de renforcer sa gouvernance et d'améliorer la qualité des informations produites.

Une redevabilité au service de l'excellence institutionnelle

Pour AGCE International, la redevabilité constitue l'expression concrète de son engagement en faveur d'une gouvernance responsable, transparente et orientée vers les résultats. Elle garantit que chaque décision, chaque ressource mobilisée et chaque action conduite au nom de l'organisation puissent être expliquées, justifiées et évaluées selon des critères objectifs de performance, de conformité et d'intérêt général.

En instaurant des mécanismes rigoureux de suivi, de contrôle, de reporting et d'évaluation, AGCE International renforce la confiance de ses membres, de ses partenaires, des bailleurs de fonds, des autorités publiques et des communautés bénéficiaires. Cette démarche favorise une gestion responsable des ressources, une meilleure maîtrise des risques et une amélioration constante de la qualité des programmes et des services.

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** s'inscrit pleinement dans cette vision. Il constitue un référentiel institutionnel destiné à promouvoir une culture durable de redevabilité, où chaque opération financière, chaque procédure administrative et chaque engagement pris par l'organisation contribuent à renforcer son intégrité, sa crédibilité et son rayonnement au service du développement, de la coopération internationale et de l'innovation économique et numérique.

PARTIE II

POLITIQUE OFFICIELLE DES PAIEMENTS

Chapitre 3

Principes généraux

3.1 Objet du manuel

Le Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement : un référentiel institutionnel de gouvernance

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement d'AGCE International** constitue le document de référence qui encadre l'ensemble des opérations financières, administratives et techniques relatives aux paiements réalisés au sein de l'organisation. Il formalise les principes, les règles, les procédures et les mécanismes de contrôle applicables à tous les moyens de paiement officiellement autorisés par AGCE International, qu'ils soient nationaux ou internationaux, physiques ou numériques.

Élaboré dans une logique de professionnalisation et d'amélioration continue, ce manuel répond à la volonté d'AGCE International de disposer d'un cadre normatif unique, harmonisé et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance financière. Il constitue un outil stratégique destiné à renforcer la sécurité des transactions, la transparence des opérations, la conformité réglementaire et la protection des ressources confiées à l'organisation.

Au-delà de sa vocation administrative, ce manuel traduit l'engagement d'AGCE International à instaurer une culture institutionnelle fondée sur la rigueur, la responsabilité, la redevabilité et l'excellence opérationnelle. Il contribue à assurer une gestion cohérente des paiements, quels que soient le pays d'origine des utilisateurs, le moyen de paiement utilisé ou la nature des opérations réalisées.

Un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'organisation

Le présent manuel s'adresse à l'ensemble des parties prenantes qui interviennent, directement ou indirectement, dans les opérations financières d'AGCE International.

Il constitue un guide officiel destiné notamment :

- aux organes de gouvernance ;
- à la Présidence Générale ;
- à la Direction Exécutive ;
- aux directions techniques ;
- aux départements administratifs et financiers ;
- aux responsables des représentations nationales et internationales ;

- aux collaborateurs et personnels administratifs ;
- aux partenaires institutionnels ;
- aux établissements bancaires ;
- aux prestataires de services de paiement ;
- aux donateurs ;
- aux membres et adhérents ;
- aux bénéficiaires des programmes ;
- aux utilisateurs des plateformes numériques d'AGCE International.

En définissant un langage commun et des procédures harmonisées, ce manuel facilite la compréhension des responsabilités de chacun et favorise une application uniforme des règles de gestion financière dans l'ensemble de l'organisation.

Un cadre officiel pour l'organisation des paiements

L'objet principal du présent manuel est de définir les modalités officielles selon lesquelles les paiements sont initiés, autorisés, exécutés, enregistrés, contrôlés et archivés au sein d'AGCE International.

À ce titre, il précise notamment :

- les moyens de paiement officiellement reconnus par l'organisation ;
- les procédures applicables à chaque mode de paiement ;
- les responsabilités des différents intervenants ;
- les exigences documentaires ;
- les règles de validation des opérations ;
- les mécanismes de contrôle interne ;
- les dispositifs de sécurisation des transactions ;
- les procédures de traitement des incidents de paiement ;
- les modalités d'assistance aux utilisateurs.

L'ensemble de ces dispositions vise à garantir une gestion financière homogène, fiable et conforme aux objectifs institutionnels de l'organisation.

Un instrument de sécurisation des opérations financières

Dans un environnement marqué par la croissance des paiements électroniques, la multiplication des transactions internationales et l'évolution constante des risques numériques, AGCE International accorde une importance particulière à la sécurisation de ses opérations financières.

Le présent manuel définit les procédures destinées à protéger les ressources de l'organisation contre les principaux risques susceptibles d'affecter leur gestion, notamment :

- les erreurs administratives ;
- les fraudes ;
- les usurpations d'identité ;
- les paiements non autorisés ;
- les cyberattaques ;
- les pertes de données ;
- les anomalies comptables ;
- les opérations non conformes.

Il établit les mesures de prévention, les contrôles à mettre en œuvre ainsi que les responsabilités des différents acteurs afin de garantir l'intégrité des transactions financières.

Un outil de transparence et de traçabilité

La transparence constitue un principe fondamental de la gouvernance d'AGCE International.

Le présent manuel contribue à cette exigence en définissant des procédures permettant d'assurer une traçabilité complète des opérations financières.

Chaque paiement doit ainsi pouvoir être :

- identifié ;
- autorisé ;
- exécuté ;
- enregistré ;
- justifié ;
- contrôlé ;
- archivé.

Cette traçabilité facilite les contrôles internes, les audits, les évaluations des partenaires ainsi que la production des rapports financiers institutionnels.

Elle constitue également un élément essentiel de la confiance accordée par les membres, les donateurs, les bailleurs de fonds et les institutions financières.

Un référentiel de conformité réglementaire

Les opérations financières réalisées par AGCE International sont soumises aux exigences des législations nationales applicables ainsi qu'aux règles généralement admises dans le domaine des paiements internationaux.

Le présent manuel a notamment pour objet de garantir le respect :

- des obligations réglementaires applicables aux organisations à but non lucratif ;
- des exigences des établissements bancaires partenaires ;
- des procédures imposées par les prestataires de paiement électronique ;
- des règles de lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- des dispositifs de lutte contre le financement du terrorisme ;
- des politiques de connaissance des utilisateurs (KYC) ;
- des normes relatives à la protection des données personnelles.

Cette conformité contribue à renforcer la crédibilité institutionnelle d'AGCE International auprès des partenaires nationaux et internationaux.

Un document favorisant l'harmonisation des pratiques

En raison de son implantation internationale et de la diversité des environnements dans lesquels elle intervient, AGCE International veille à harmoniser ses procédures financières.

Le présent manuel constitue le référentiel unique applicable à toutes les représentations officielles de l'organisation.

Il garantit que les mêmes principes de gestion soient appliqués :

- au Siège Mondial ;
- dans les bureaux régionaux ;
- au sein des représentations nationales ;
- dans les antennes locales ;
- sur les plateformes numériques ;
- lors des opérations internationales.

Cette harmonisation facilite la coordination institutionnelle, améliore la qualité des contrôles et réduit les risques liés aux divergences de pratiques.

Un guide opérationnel pour les utilisateurs

Le manuel ne constitue pas uniquement un document de gouvernance interne.

Il a également été conçu comme un guide pratique destiné à accompagner les utilisateurs dans la réalisation de leurs paiements.

Les procédures décrites permettent de comprendre :

- quel moyen de paiement utiliser selon sa situation ;

- comment effectuer correctement une transaction ;
- quelles informations doivent être vérifiées avant le paiement ;
- quels documents doivent être conservés ;
- comment obtenir une assistance en cas de difficulté ;
- quelles mesures de sécurité doivent être respectées.

Cette approche pédagogique facilite l'utilisation des différents services financiers proposés par AGCE International tout en réduisant les risques d'erreur.

Une référence évolutive au service de l'amélioration continue

Les technologies financières, les réglementations bancaires et les pratiques internationales évoluent de manière permanente.

Consciente de cette réalité, AGCE International considère le présent manuel comme un document évolutif appelé à être régulièrement mis à jour.

Les révisions pourront notamment tenir compte :

- des évolutions réglementaires ;
- de l'intégration de nouveaux moyens de paiement ;
- des innovations technologiques ;
- des recommandations issues des audits ;
- des retours d'expérience des utilisateurs ;
- des nouveaux partenariats bancaires ;
- des exigences des autorités compétentes.

Cette dynamique garantit que le manuel demeure un outil pertinent, actuel et adapté aux besoins de l'organisation.

Une référence stratégique au service de la confiance et de la performance

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** constitue bien plus qu'un simple recueil de procédures administratives. Il représente un référentiel stratégique de gouvernance destiné à assurer une gestion financière harmonisée, sécurisée et conforme aux standards internationaux applicables aux organisations de coopération et de développement.

En définissant clairement les règles applicables aux paiements, les responsabilités des différents acteurs, les dispositifs de contrôle interne et les exigences de conformité, ce manuel contribue à renforcer la transparence, la traçabilité, la sécurité et la qualité de la gestion institutionnelle d'AGCE International.

À travers ce document, l'organisation affirme sa volonté de placer la rigueur financière, la confiance des partenaires, la protection des utilisateurs et l'amélioration continue de ses pratiques au cœur de son action. Ce manuel constitue ainsi une référence officielle pour l'ensemble des opérations de paiement réalisées au sein d'AGCE International et un outil essentiel au service d'une gouvernance moderne, responsable et durable.

3.2 Champ d'application

Un cadre de référence applicable à l'ensemble des opérations financières d'AGCE International

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** constitue le référentiel institutionnel applicable à toutes les opérations de paiement réalisées au sein d'AGCE International. Son champ d'application couvre l'ensemble des activités administratives, financières, opérationnelles et numériques impliquant un mouvement de fonds, qu'il s'agisse de paiements entrants, de paiements sortants, de transferts, de remboursements ou de toute autre transaction financière autorisée par l'organisation.

Ce manuel s'applique sans distinction à toutes les structures officielles d'AGCE International, quel que soit leur niveau d'intervention ou leur localisation géographique. Il établit des règles communes destinées à harmoniser les pratiques, à renforcer la sécurité des opérations et à garantir une gestion conforme aux exigences institutionnelles, bancaires et réglementaires.

Par son caractère officiel, ce document s'impose comme la référence unique en matière de procédures de paiement. Toute opération financière réalisée au nom ou pour le compte d'AGCE International doit être exécutée conformément aux dispositions qui y sont définies, sauf dérogation expressément autorisée par les instances compétentes de l'organisation.

Une application à l'ensemble des organes institutionnels

Le champ d'application du présent manuel englobe tous les organes de gouvernance, les directions exécutives, les services administratifs et les structures opérationnelles d'AGCE International.

Il s'applique notamment :

- au **Collège Central Mondial** ;
- à la **Présidence Générale** ;
- à la **Direction Exécutive du Siège Mondial** ;
- aux **Bureaux Régionaux** ;
- aux **Représentations nationales** ;
- aux **Coordinations pays** ;
- aux **Directions techniques spécialisées** ;

- aux **Départements administratifs et financiers** ;
- aux **Unités opérationnelles** ;
- aux **Cellules de contrôle interne, d'audit et de conformité**.

Chaque organe est tenu de veiller à l'application des procédures relevant de son domaine de compétence et de contribuer au respect des principes de gouvernance financière définis par l'organisation.

Une portée internationale

En raison de son caractère international, AGCE International exerce ses activités dans plusieurs espaces géographiques à travers des représentations, des partenariats institutionnels et des plateformes numériques accessibles à l'échelle mondiale.

Le présent manuel s'applique ainsi à toutes les opérations financières réalisées :

- depuis le Cameroun ;
- depuis le Canada ;
- depuis les autres pays où AGCE International est officiellement représentée ;
- depuis les plateformes numériques de l'organisation ;
- dans le cadre des activités internationales menées avec des partenaires publics ou privés.

Cette dimension internationale implique que les procédures décrites soient suffisamment harmonisées pour être appliquées dans différents contextes juridiques et bancaires, tout en respectant les législations nationales applicables dans chaque pays d'intervention.

Les opérations financières concernées

Le présent manuel couvre l'ensemble des opérations financières officiellement autorisées par AGCE International.

Il s'applique notamment aux opérations relatives :

- aux dons institutionnels ;
- aux cotisations des membres ;
- aux droits d'adhésion ;
- aux contributions volontaires ;
- aux paiements des prestations de services ;
- aux frais de formation ;
- aux inscriptions aux programmes et événements ;
- aux abonnements numériques ;
- aux campagnes de collecte de fonds ;
- aux paiements liés aux projets de développement ;

- aux achats institutionnels ;
- aux remboursements autorisés ;
- aux décaissements de projets ;
- aux virements bancaires nationaux et internationaux ;
- aux paiements électroniques sécurisés ;
- aux opérations réalisées via les plateformes numériques d'AGCE International.

Toute nouvelle catégorie d'opération financière intégrée aux activités de l'organisation est soumise aux principes généraux définis dans le présent manuel.

Les moyens officiels de paiement concernés

Le champ d'application couvre exclusivement les moyens de paiement officiellement approuvés par AGCE International.

À la date de publication de ce manuel, les principaux moyens autorisés comprennent notamment :

- les virements bancaires nationaux ;
- les virements bancaires internationaux ;
- les comptes bancaires institutionnels agréés ;
- les plateformes de paiement électronique **SeerBit** ;
- **PayPal** ;
- **Moneris**, pour certaines opérations électroniques au Canada ;
- les services **Orange Money** lorsqu'ils sont officiellement autorisés ;
- les cartes bancaires acceptées par les prestataires agréés ;
- tout autre moyen de paiement approuvé ultérieurement par la Direction Exécutive conformément aux politiques institutionnelles.

Aucun paiement destiné à AGCE International ne doit être réalisé au moyen d'un canal non officiellement reconnu par l'organisation.

Les personnes concernées par le manuel

Le présent manuel s'adresse à l'ensemble des personnes physiques ou morales intervenant dans les opérations financières d'AGCE International.

Il concerne notamment :

- les membres de l'organisation ;
- les dirigeants ;
- les responsables institutionnels ;
- les collaborateurs ;

- les bénévoles autorisés ;
- les représentants nationaux ;
- les responsables des bureaux régionaux ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- les donateurs ;
- les fournisseurs ;
- les consultants ;
- les prestataires de services ;
- les établissements bancaires partenaires ;
- les utilisateurs des plateformes numériques ;
- les bénéficiaires des services proposés par AGCE International.

Chaque acteur est tenu de respecter les procédures correspondant à son niveau de responsabilité et à la nature de son intervention.

Une application à l'ensemble des procédures administratives et financières

Le champ d'application du manuel ne se limite pas à l'exécution des paiements.

Il couvre également toutes les procédures connexes nécessaires au bon déroulement des opérations financières, notamment :

- l'ouverture des comptes institutionnels ;
- l'identification des utilisateurs ;
- la validation des paiements ;
- les autorisations financières ;
- la vérification des coordonnées bancaires ;
- l'émission des justificatifs ;
- le rapprochement bancaire ;
- la gestion documentaire ;
- l'archivage des preuves de paiement ;
- le suivi comptable ;
- les contrôles internes ;
- les audits ;
- le traitement des réclamations ;
- la gestion des incidents financiers.

Cette approche globale garantit la cohérence des processus et la maîtrise des risques tout au long du cycle financier.

Une articulation avec les autres politiques institutionnelles

Le présent manuel s'inscrit dans un ensemble plus large de politiques, règlements et procédures adoptés par AGCE International.

Il doit être lu et appliqué en complément des documents institutionnels relatifs :

- à la gouvernance ;
- au contrôle interne ;
- à la gestion financière ;
- aux ressources humaines ;
- à la gestion des projets ;
- à la conformité réglementaire ;
- à la lutte contre la fraude ;
- à la protection des données ;
- à la sécurité des systèmes d'information ;
- au code d'éthique et de conduite.

En cas de contradiction apparente, les dispositions les plus protectrices en matière de sécurité financière, de conformité réglementaire et de gouvernance prévalent, sous réserve des décisions des organes compétents.

Des procédures évolutives et adaptables

Le champ d'application du présent manuel est conçu pour accompagner le développement d'AGCE International.

À mesure que l'organisation étend ses activités, développe de nouveaux partenariats ou adopte de nouvelles technologies de paiement, le manuel peut être actualisé afin d'intégrer :

- de nouveaux prestataires de services financiers ;
- de nouvelles plateformes numériques ;
- de nouveaux comptes bancaires institutionnels ;
- de nouvelles exigences réglementaires ;
- des procédures renforcées de sécurité ;
- des mécanismes complémentaires de contrôle interne.

Toute modification est validée selon les procédures de gouvernance en vigueur et communiquée officiellement à l'ensemble des parties concernées.

Une portée institutionnelle au service de l'uniformité et de la sécurité

Le champ d'application du présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** reflète la volonté d'AGCE International de disposer d'un cadre unique, harmonisé et applicable à toutes ses structures, à tous ses programmes et à l'ensemble de ses opérations financières. Cette uniformité garantit que les règles de gestion, les procédures de paiement et les mécanismes de contrôle soient appliqués de manière cohérente, quel que soit le pays d'intervention ou le canal de paiement utilisé.

En définissant précisément les acteurs concernés, les opérations couvertes, les moyens de paiement autorisés et les responsabilités associées, ce manuel renforce la sécurité des transactions, facilite les contrôles internes et externes et consolide la confiance des membres, des partenaires institutionnels, des établissements financiers, des donateurs et des bénéficiaires. Il constitue ainsi un instrument essentiel de gouvernance financière, contribuant à assurer la conformité, la transparence et la pérennité des activités d'AGCE International dans un environnement national et international en constante évolution.

3.3 Utilisateurs concernés

Des procédures conçues pour l'ensemble des utilisateurs de l'écosystème AGCE International

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** est destiné à l'ensemble des personnes physiques et morales qui interviennent, directement ou indirectement, dans les opérations financières, administratives et numériques d'AGCE International. Il constitue le référentiel officiel définissant les droits, les responsabilités, les obligations et les bonnes pratiques applicables à chaque catégorie d'utilisateur dans le cadre des paiements réalisés au profit de l'organisation ou pour l'exécution de ses missions.

Compte tenu du caractère international d'AGCE International, les utilisateurs concernés présentent des profils variés, répartis dans plusieurs pays et opérant dans différents contextes institutionnels, bancaires et technologiques. Le manuel a donc été élaboré afin d'offrir un cadre unique, harmonisé et facilement compréhensible, garantissant une application uniforme des procédures tout en tenant compte de la diversité des situations rencontrées.

Chaque utilisateur est invité à prendre connaissance des dispositions du présent manuel avant toute opération financière. Cette démarche favorise une meilleure compréhension des procédures, réduit les risques d'erreur et contribue à la sécurité des transactions ainsi qu'à la protection des intérêts de toutes les parties prenantes.

Les organes de gouvernance

Les premiers destinataires du présent manuel sont les organes de gouvernance d'AGCE International, qui assurent la définition des orientations stratégiques, la supervision institutionnelle et le contrôle général des activités de l'organisation.

Ces instances veillent notamment :

- à l'approbation des politiques financières ;
- au respect des procédures institutionnelles ;
- à la protection du patrimoine de l'organisation ;
- à la conformité des mécanismes de gouvernance ;
- au suivi des dispositifs de contrôle interne ;
- à la bonne utilisation des ressources mobilisées.

Le manuel leur fournit un cadre de référence commun permettant d'exercer leurs responsabilités dans le respect des principes de transparence, de responsabilité et de redevabilité.

Le Président Général et la Direction Exécutive

Le **Président Général et Coordinateur Général du Collège Central Mondial**, ainsi que les membres de la Direction Exécutive, occupent une place centrale dans la mise en œuvre de la politique officielle des paiements.

À ce titre, ils sont responsables :

- de l'application des politiques financières ;
- de l'autorisation des opérations relevant de leurs compétences ;
- de la supervision des procédures de paiement ;
- de la coordination des directions concernées ;
- du suivi des relations avec les partenaires financiers ;
- de la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles et des audits.

Le présent manuel constitue pour eux un instrument de pilotage stratégique garantissant l'harmonisation des pratiques au sein de l'organisation.

Les directions techniques et les services administratifs

Les directions techniques, les départements administratifs et les services financiers utilisent quotidiennement les procédures décrites dans ce manuel.

Ils interviennent notamment dans :

- la préparation des opérations financières ;
- la vérification des pièces justificatives ;
- l'enregistrement des transactions ;
- le suivi budgétaire ;
- la gestion comptable ;
- le rapprochement bancaire ;
- la conservation des documents officiels ;
- le traitement administratif des paiements.

Le respect rigoureux des procédures décrites dans le présent document contribue à assurer la régularité et la fiabilité des opérations réalisées.

Les bureaux régionaux et les représentations nationales

En raison de son implantation internationale, AGCE International s'appuie sur des bureaux régionaux, des représentations nationales et des antennes locales qui participent à la mise en œuvre des programmes de l'organisation.

Les responsables de ces structures sont appelés à appliquer les dispositions du présent manuel dans le cadre :

- de la gestion des ressources locales ;
- des opérations bancaires ;
- des paiements aux fournisseurs ;
- des activités de terrain ;
- des programmes financés par des partenaires ;
- des campagnes de mobilisation de ressources.

L'application uniforme des procédures garantit une cohérence institutionnelle entre le Siège Mondial et les différentes représentations de l'organisation.

Les membres, adhérents et bénéficiaires

Le manuel s'adresse également aux membres, adhérents et bénéficiaires des services proposés par AGCE International.

Ils sont directement concernés lorsqu'ils effectuent :

- le paiement des droits d'adhésion ;
- le règlement des cotisations ;
- les contributions volontaires ;

- les inscriptions aux formations ;
- les paiements liés aux services proposés par l'organisation ;
- les participations aux événements institutionnels.

Le présent manuel leur permet d'identifier les moyens de paiement officiellement autorisés, de comprendre les étapes à suivre pour réaliser une transaction sécurisée et de connaître les procédures applicables en cas de difficulté.

Les donateurs et partenaires financiers

Les donateurs, mécènes, fondations, entreprises, institutions publiques et partenaires financiers constituent des acteurs essentiels du développement des activités d'AGCE International.

Le manuel leur fournit toutes les informations nécessaires concernant :

- les comptes bancaires institutionnels ;
- les plateformes électroniques de paiement ;
- les modalités de transfert international ;
- les devises acceptées ;
- les procédures de confirmation des paiements ;
- les exigences documentaires ;
- les garanties de transparence et de traçabilité.

Cette information facilite les contributions financières et renforce la confiance des partenaires dans les mécanismes de gestion de l'organisation.

Les établissements bancaires et prestataires de paiement

Les établissements bancaires partenaires ainsi que les prestataires de services de paiement électronique interviennent dans l'exécution technique des opérations financières.

Le présent manuel constitue pour eux un document de référence précisant :

- les modalités d'utilisation des comptes institutionnels ;
- les procédures de validation des opérations ;
- les mécanismes de sécurisation des paiements ;
- les exigences de conformité ;
- les circuits de communication avec AGCE International.

Cette harmonisation facilite les échanges avec les partenaires financiers et contribue à la fluidité des opérations nationales et internationales.

Les fournisseurs, consultants et prestataires de services

Les fournisseurs de biens, les cabinets de conseil, les consultants, les entreprises partenaires et les prestataires techniques appelés à collaborer avec AGCE International sont également concernés par les dispositions du présent manuel.

Ils doivent respecter les procédures applicables notamment pour :

- l'émission des factures ;
- la transmission des coordonnées bancaires ;
- les modalités de paiement ;
- la production des justificatifs ;
- les délais administratifs ;
- les procédures de conformité.

Le respect de ces exigences favorise une gestion contractuelle rigoureuse et contribue à la sécurisation des relations commerciales et institutionnelles.

Les utilisateurs des plateformes numériques

Le développement des services numériques d'AGCE International conduit un nombre croissant d'utilisateurs à effectuer leurs opérations en ligne.

Le présent manuel accompagne ces utilisateurs dans l'utilisation des différentes plateformes électroniques mises à leur disposition, notamment pour :

- les paiements par carte bancaire ;
- les paiements via SeerBit ;
- les paiements via PayPal ;
- les paiements via Moneris au Canada ;
- les paiements par Orange Money lorsqu'ils sont disponibles ;
- les dons en ligne ;
- les abonnements ;
- les inscriptions numériques.

Il présente les règles de sécurité, les bonnes pratiques ainsi que les procédures de validation destinées à garantir la fiabilité des transactions électroniques.

Les auditeurs, contrôleurs et autorités compétentes

Les organes de contrôle interne, les auditeurs externes, les commissaires aux comptes, les autorités administratives compétentes et, lorsque cela est applicable, les partenaires de

financement peuvent être amenés à consulter le présent manuel dans le cadre de leurs missions.

Il leur fournit un cadre de référence officiel permettant :

- d'apprécier la conformité des procédures ;
- de vérifier le respect des politiques financières ;
- d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ;
- d'analyser les mécanismes de gestion des risques ;
- de formuler des recommandations d'amélioration.

Le manuel favorise ainsi une lecture homogène des pratiques de gouvernance financière mises en œuvre par AGCE International.

Une responsabilité partagée par tous les utilisateurs

Quel que soit leur statut ou leur niveau d'intervention, tous les utilisateurs concernés par le présent manuel partagent une responsabilité commune : respecter les procédures officielles de paiement, protéger les ressources de l'organisation et contribuer à la qualité de sa gouvernance.

Cette responsabilité implique notamment :

- le respect des circuits d'autorisation ;
- la vérification des informations financières ;
- la confidentialité des données ;
- la conservation des justificatifs ;
- le signalement des anomalies ;
- la coopération avec les dispositifs de contrôle interne.

Le respect de ces principes constitue une condition essentielle au bon fonctionnement des activités administratives, financières et opérationnelles d'AGCE International.

Des utilisateurs unis par une même exigence de gouvernance

Le présent **Manuel Officiel des Procédures Financières et des Moyens de Paiement** a été conçu pour accompagner l'ensemble des acteurs qui participent à la vie institutionnelle d'AGCE International, qu'ils soient dirigeants, collaborateurs, membres, partenaires, prestataires, donateurs ou utilisateurs des plateformes numériques. Chacun, à son niveau de responsabilité, contribue à la mise en œuvre d'une gestion financière conforme aux principes de légalité, de transparence, de sécurité et de redevabilité.

En définissant clairement les rôles, les obligations et les procédures applicables à chaque catégorie d'utilisateur, ce manuel favorise une compréhension commune des mécanismes de paiement, renforce la coordination entre les différentes structures de l'organisation et consolide la confiance des partenaires nationaux et internationaux. Il constitue ainsi un instrument essentiel au service d'une gouvernance financière moderne, harmonisée et conforme aux standards des grandes organisations internationales.

3.4 Types de paiements autorisés

Une politique officielle garantissant des paiements sécurisés, conformes et traçables

Dans le cadre de sa politique de gouvernance financière, AGCE International reconnaît exclusivement les moyens de paiement officiellement approuvés par ses organes de gouvernance et sa Direction Exécutive. Cette politique vise à garantir que chaque transaction financière soit réalisée dans un environnement sécurisé, transparent, conforme aux réglementations applicables et parfaitement traçable.

Les types de paiements autorisés sont sélectionnés sur la base de critères exigeants portant notamment sur la sécurité des transactions, la conformité réglementaire, la fiabilité des prestataires, l'accessibilité internationale, la compatibilité avec les systèmes bancaires, la protection des données personnelles ainsi que la capacité de produire des preuves de paiement exploitables lors des opérations de contrôle, d'audit ou de justification financière.

L'utilisation de moyens de paiement non officiellement autorisés par AGCE International est strictement déconseillée et peut entraîner le rejet de la transaction, l'impossibilité d'identifier son origine ou des difficultés dans le traitement administratif des opérations. Afin de préserver l'intégrité des flux financiers, chaque utilisateur est tenu de respecter les procédures définies dans le présent manuel et d'utiliser exclusivement les canaux officiellement reconnus par l'organisation.

Une classification des paiements selon leur nature

Les opérations financières réalisées au profit d'AGCE International peuvent être regroupées en plusieurs catégories correspondant aux besoins administratifs, institutionnels et opérationnels de l'organisation.

Les principaux types de paiements autorisés comprennent notamment :

- les paiements électroniques ;
- les virements bancaires nationaux ;
- les virements bancaires internationaux ;
- les paiements mobiles ;

- les paiements par carte bancaire ;
- les paiements récurrents ou automatiques ;
- les paiements liés aux projets et programmes ;
- les contributions institutionnelles et partenariales.

Chaque catégorie répond à des procédures spécifiques qui sont détaillées dans les volumes suivants du présent manuel.

Les paiements électroniques sécurisés

La transformation numérique d'AGCE International repose sur l'intégration de solutions de paiement électronique reconnues à l'échelle internationale.

Ces plateformes permettent aux membres, donateurs, partenaires et utilisateurs d'effectuer leurs transactions de manière rapide, sécurisée et accessible depuis différents pays.

Les paiements électroniques officiellement autorisés comprennent notamment les opérations réalisées via :

- **SeerBit** ;
- **PayPal** ;
- **Moneris** (pour les opérations réalisées au Canada et selon les services déployés par AGCE International).

Ces solutions permettent notamment :

- les paiements par carte bancaire ;
- les dons en ligne ;
- les cotisations ;
- les adhésions ;
- les inscriptions aux formations ;
- les abonnements ;
- les contributions aux projets ;
- les paiements de prestations proposées par AGCE International.

Toutes les transactions électroniques sont soumises aux mécanismes de sécurité mis en œuvre par les prestataires ainsi qu'aux procédures internes de validation définies par l'organisation.

Les virements bancaires nationaux

Les virements bancaires nationaux constituent l'un des principaux moyens de paiement utilisés par AGCE International pour les opérations réalisées dans un même pays.

Ils permettent notamment :

- le règlement des cotisations ;
- les paiements des partenaires nationaux ;
- les contributions institutionnelles ;
- les règlements de prestations ;
- les paiements de fournisseurs ;
- les remboursements autorisés ;
- les opérations liées aux projets nationaux.

Chaque virement doit être effectué exclusivement vers les comptes bancaires institutionnels officiellement publiés par AGCE International.

Avant toute transaction, l'utilisateur est invité à vérifier attentivement :

- le nom du titulaire du compte ;
- le numéro de compte ;
- les références bancaires ;
- l'objet du paiement ;
- les éventuelles instructions complémentaires figurant sur les supports officiels de l'organisation.

Les virements bancaires internationaux

En raison de sa vocation internationale, AGCE International reçoit régulièrement des paiements provenant de différents pays.

Les virements internationaux sont particulièrement adaptés pour :

- les dons internationaux ;
- les financements de projets ;
- les partenariats internationaux ;
- les subventions ;
- les contributions institutionnelles ;
- les paiements interbancaires de grande valeur.

Ces opérations peuvent être réalisées dans plusieurs devises conformément aux comptes officiellement ouverts par l'organisation.

Les utilisateurs doivent impérativement respecter les instructions de virement figurant dans les documents officiels, notamment :

- le nom du bénéficiaire ;
- la banque bénéficiaire ;
- les codes SWIFT/BIC ;

- les coordonnées bancaires internationales ;
- les références obligatoires de paiement ;
- les éventuelles banques correspondantes.

Le respect de ces informations permet d'assurer un traitement rapide des opérations et de limiter les risques de rejet ou de retard.

Les paiements par carte bancaire

Les cartes bancaires constituent aujourd'hui l'un des moyens de paiement les plus utilisés à l'échelle mondiale.

AGCE International autorise les paiements par carte lorsqu'ils sont effectués via ses plateformes électroniques agréées.

Selon les services proposés par les prestataires partenaires, les cartes suivantes peuvent notamment être acceptées :

- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express (lorsqu'elle est prise en charge par la plateforme concernée) ;
- certaines cartes locales compatibles avec les réseaux internationaux.

Les paiements par carte bénéficient généralement de mécanismes avancés de sécurité tels que :

- l'authentification forte ;
- la technologie 3D Secure ;
- le chiffrement des données ;
- la surveillance automatisée des transactions.

Ces dispositifs contribuent à protéger les utilisateurs contre les risques de fraude et d'utilisation non autorisée.

Les paiements mobiles

Afin de favoriser l'inclusion financière et l'accessibilité des services, AGCE International autorise également, lorsque cela est applicable, les paiements via les solutions de monnaie électronique mobile officiellement approuvées.

Parmi ces solutions figure notamment :

- **Orange Money**, dans les pays où ce service est disponible et intégré aux procédures officielles de l'organisation.

Les paiements mobiles permettent principalement :

- les dons de proximité ;
- les cotisations ;
- les règlements de faible ou moyenne valeur ;
- certaines opérations liées aux activités communautaires.

Les utilisateurs doivent conserver systématiquement les messages de confirmation ou les reçus électroniques générés lors de chaque transaction.

Les paiements récurrents et les abonnements

Certaines activités d'AGCE International nécessitent des paiements réguliers ou périodiques.

Afin de faciliter ces opérations, les plateformes électroniques agréées peuvent permettre la mise en place de paiements récurrents ou automatiques.

Ces mécanismes concernent notamment :

- les cotisations périodiques ;
- les abonnements numériques ;
- les contributions mensuelles des partenaires ;
- les campagnes permanentes de soutien ;
- certains programmes institutionnels.

Les utilisateurs restent libres d'interrompre ou de modifier leurs autorisations conformément aux conditions prévues par les prestataires de paiement concernés.

Les paiements liés aux projets, programmes et partenariats

AGCE International conduit de nombreux projets de développement, d'assistance, de formation, d'innovation économique et numérique nécessitant des mécanismes spécifiques de gestion financière.

Les paiements associés à ces activités comprennent notamment :

- les financements de projets ;
- les décaissements autorisés ;
- les versements de subventions ;
- les contributions des partenaires techniques et financiers ;
- les paiements aux prestataires ;
- les dépenses opérationnelles.

Ces opérations sont soumises à des procédures renforcées de validation, de contrôle interne et de justification documentaire afin de garantir une utilisation conforme des ressources.

Les paiements institutionnels et contributions volontaires

L'organisation reçoit également différents types de contributions destinées à soutenir ses missions d'intérêt général.

Il peut s'agir notamment :

- de dons individuels ;
- de dons institutionnels ;
- de mécénat ;
- de sponsoring ;
- de financements philanthropiques ;
- de contributions volontaires ;
- de legs autorisés selon les législations applicables.

Toutes ces opérations sont enregistrées conformément aux procédures financières de l'organisation et donnent lieu, lorsque cela est applicable, à la délivrance des documents administratifs prévus par les politiques internes et les réglementations en vigueur.

Des paiements soumis à des procédures de contrôle

Quel que soit le moyen de paiement utilisé, toutes les opérations financières réalisées au profit d'AGCE International sont soumises aux mêmes exigences institutionnelles.

Ces exigences comprennent notamment :

- l'identification du payeur ;
- la vérification des coordonnées financières ;
- la validation des opérations lorsque nécessaire ;
- l'émission d'une confirmation de paiement ;
- l'enregistrement comptable ;
- la conservation des justificatifs ;
- la traçabilité des flux financiers ;
- le respect des obligations de conformité.

Ces mécanismes garantissent une gestion homogène, transparente et sécurisée de l'ensemble des ressources financières de l'organisation.

Une diversité de moyens de paiement au service d'une gouvernance financière moderne

La diversité des types de paiements autorisés par AGCE International reflète sa volonté d'offrir des solutions adaptées aux réalités des utilisateurs, tout en maintenant un niveau élevé de sécurité, de conformité et de contrôle. Qu'il s'agisse de paiements électroniques, de virements bancaires, de paiements mobiles, de contributions institutionnelles ou de financements internationaux, chaque mode de paiement est intégré dans une architecture financière cohérente répondant aux exigences des meilleures pratiques de gouvernance.

En encadrant précisément les moyens de paiement autorisés et les conditions de leur utilisation, le présent manuel contribue à protéger les intérêts de l'organisation, de ses partenaires et de ses utilisateurs. Il renforce la transparence des transactions, facilite leur traçabilité et garantit que chaque opération financière participe efficacement à la réalisation de la mission d'AGCE International, dans le respect des principes d'intégrité, de responsabilité et de développement durable.

3.5 Principes directeurs

Les principes directeurs : le fondement de la politique officielle des paiements d'AGCE International

La politique officielle des paiements d'AGCE International repose sur un ensemble de principes directeurs qui orientent l'ensemble des décisions, des procédures et des mécanismes de gestion financière de l'organisation. Ces principes constituent le socle institutionnel sur lequel sont conçus, exécutés et contrôlés tous les processus de paiement, indépendamment du pays d'intervention, du moyen de paiement utilisé ou de la nature de l'opération réalisée.

Dans un environnement caractérisé par la mondialisation des échanges, la transformation numérique des services financiers et le renforcement des exigences réglementaires internationales, AGCE International a choisi de structurer sa politique financière autour de valeurs universelles de bonne gouvernance, inspirées des meilleures pratiques appliquées par les grandes organisations internationales, les institutions financières de développement et les organismes de coopération.

Ces principes ne représentent pas uniquement des orientations théoriques. Ils constituent des règles opérationnelles qui doivent guider chaque acteur de l'organisation dans l'exercice de ses responsabilités. Ils assurent une gestion cohérente, sécurisée et responsable des ressources financières tout en garantissant la confiance des partenaires, des donateurs, des bénéficiaires et des établissements financiers.

Le respect de ces principes est obligatoire pour toute personne intervenant dans une opération financière réalisée au nom ou pour le compte d'AGCE International.

Le principe de légalité

Toutes les opérations financières d'AGCE International sont réalisées dans le strict respect des législations nationales applicables, des engagements contractuels de l'organisation ainsi que des réglementations bancaires et financières en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités.

Aucun paiement ne peut être exécuté s'il contrevient aux dispositions légales, réglementaires ou statutaires qui encadrent les activités de l'organisation.

Le principe de légalité implique notamment :

- le respect des statuts et règlements internes ;
- l'application des procédures institutionnelles ;
- le respect des obligations fiscales lorsqu'elles sont applicables ;
- la conformité aux réglementations bancaires nationales et internationales ;
- le respect des conventions conclues avec les partenaires.

Cette exigence constitue la première garantie de sécurité juridique pour l'organisation et pour l'ensemble de ses partenaires.

Le principe de transparence

La transparence constitue l'une des valeurs fondamentales d'AGCE International.

Chaque opération financière doit pouvoir être clairement identifiée, expliquée, documentée et justifiée.

Cette exigence implique notamment :

- la publication des moyens officiels de paiement ;
- la clarté des procédures ;
- la disponibilité des informations utiles aux utilisateurs ;
- la production de justificatifs de paiement ;
- la conservation des documents financiers ;
- la communication des informations nécessaires aux partenaires habilités.

La transparence favorise la confiance, réduit les risques d'erreurs et facilite les opérations de contrôle, d'audit et de suivi institutionnel.

Le principe de traçabilité

Toute opération financière réalisée au profit d'AGCE International doit pouvoir être retracée depuis son initiation jusqu'à sa clôture administrative et comptable.

La traçabilité repose sur une documentation complète des différentes étapes de la transaction.

Elle comprend notamment :

- l'identification du payeur ;
- l'identification du bénéficiaire ;
- la référence de l'opération ;
- la date de réalisation ;
- le montant payé ;
- le moyen de paiement utilisé ;
- la confirmation de paiement ;
- l'enregistrement comptable ;
- l'archivage des justificatifs.

Cette approche garantit la fiabilité des informations financières et facilite les contrôles internes ainsi que les audits externes.

Le principe de sécurité financière

La protection des ressources financières constitue une responsabilité majeure d'AGCE International.

Toutes les procédures décrites dans le présent manuel sont conçues afin de réduire les risques susceptibles d'affecter les opérations de paiement.

La politique de sécurité repose notamment sur :

- la vérification des coordonnées bancaires ;
- l'utilisation de plateformes sécurisées ;
- l'authentification des utilisateurs ;
- le contrôle des accès ;
- le chiffrement des données ;
- la surveillance des opérations ;
- la gestion des incidents ;
- la prévention de la fraude.

Cette démarche contribue à préserver les intérêts de l'organisation ainsi que ceux de ses partenaires et utilisateurs.

Le principe de responsabilité

Chaque acteur intervenant dans une opération financière assume une responsabilité clairement définie.

Les responsabilités sont réparties selon les fonctions exercées et les niveaux d'autorisation prévus par les politiques institutionnelles.

Chaque responsable est notamment tenu :

- de respecter les procédures ;
- de protéger les ressources confiées ;
- de vérifier les informations utilisées ;
- de signaler toute anomalie ;
- de conserver les documents justificatifs ;
- de rendre compte des opérations réalisées.

Cette responsabilisation renforce l'efficacité de la gouvernance financière et favorise une culture institutionnelle fondée sur l'intégrité.

Le principe de redevabilité

La gestion des ressources financières implique une obligation permanente de rendre compte.

Les responsables des opérations financières doivent être en mesure de démontrer que les ressources ont été utilisées conformément aux objectifs de l'organisation et aux autorisations accordées.

La redevabilité repose notamment sur :

- la production de rapports ;
- le suivi budgétaire ;
- la justification des dépenses ;
- la documentation des opérations ;
- les mécanismes de contrôle interne ;
- les audits internes et externes.

Cette exigence renforce la confiance des partenaires et garantit une utilisation responsable des ressources.

Le principe de séparation des responsabilités

Afin de limiter les risques d'erreurs, de conflits d'intérêts et de fraude, AGCE International applique le principe de séparation des responsabilités.

Dans toute opération financière importante, les fonctions suivantes doivent être distinguées :

- l'autorisation ;
- l'exécution ;
- le contrôle ;
- l'enregistrement comptable ;
- l'archivage.

Cette séparation réduit les risques opérationnels et améliore la qualité du contrôle interne.

Le principe de conformité

Toutes les opérations financières doivent respecter les exigences de conformité applicables aux organisations internationales et aux établissements financiers.

Cette conformité couvre notamment :

- les procédures de connaissance des utilisateurs (KYC) ;
- la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) ;
- la lutte contre le financement du terrorisme (CFT) ;
- les obligations de protection des données personnelles ;
- les exigences des établissements bancaires partenaires.

Le respect de ces obligations protège l'organisation contre les risques juridiques, financiers et réputationnels.

Le principe d'efficacité opérationnelle

Les procédures financières doivent permettre une exécution rapide, fiable et maîtrisée des paiements.

AGCE International recherche en permanence l'équilibre entre la simplicité des démarches administratives et les exigences de sécurité.

Les procédures sont conçues afin de :

- réduire les délais de traitement ;
- limiter les erreurs ;

- améliorer l'expérience des utilisateurs ;
- favoriser l'automatisation lorsque cela est possible ;
- optimiser la qualité des services financiers proposés.

Cette recherche d'efficacité contribue au bon fonctionnement de l'organisation tout en renforçant la satisfaction des utilisateurs.

Le principe d'amélioration continue

La politique officielle des paiements d'AGCE International est appelée à évoluer en fonction :

- des évolutions réglementaires ;
- des innovations technologiques ;
- des nouveaux besoins opérationnels ;
- des recommandations issues des audits ;
- des retours d'expérience des utilisateurs ;
- des nouvelles pratiques internationales.

Le présent manuel fait donc l'objet d'une révision régulière afin de maintenir un niveau élevé de qualité, de sécurité et de conformité.

Cette démarche d'amélioration continue permet à l'organisation de rester adaptée aux exigences d'un environnement financier en constante évolution.

Le principe de protection des utilisateurs

La protection des membres, des partenaires, des donateurs et de tous les utilisateurs des plateformes financières d'AGCE International constitue une priorité permanente.

L'organisation veille à mettre en œuvre des procédures destinées à :

- protéger les données personnelles ;
- sécuriser les informations bancaires ;
- prévenir les tentatives de fraude ;
- accompagner les utilisateurs en cas de difficulté ;
- garantir la confidentialité des échanges ;
- assurer un traitement équitable des réclamations.

Cette approche contribue à instaurer un climat de confiance indispensable au développement des activités de l'organisation.

Le principe de coopération institutionnelle

La réussite des procédures financières repose également sur une coopération permanente entre les différentes structures d'AGCE International et ses partenaires.

Les directions administratives, les services financiers, les bureaux régionaux, les établissements bancaires, les prestataires de paiement et les partenaires techniques travaillent dans un esprit de coordination afin d'assurer la fluidité des opérations et la qualité des services rendus.

Cette coopération favorise le partage d'informations, l'harmonisation des pratiques et la résolution rapide des difficultés pouvant survenir au cours des opérations financières.

Des principes directeurs au service d'une gouvernance financière exemplaire

Les principes directeurs énoncés dans ce chapitre constituent l'architecture fondamentale de la politique officielle des paiements d'AGCE International. Ils traduisent l'engagement de l'organisation à administrer l'ensemble de ses ressources avec professionnalisme, intégrité, transparence et responsabilité, conformément à sa mission institutionnelle et aux meilleures pratiques de gouvernance financière reconnues à l'échelle internationale.

En assurant la légalité des opérations, la traçabilité des transactions, la protection des utilisateurs, la conformité réglementaire, la séparation des responsabilités et l'amélioration continue des procédures, ces principes renforcent la confiance des membres, des partenaires, des établissements financiers et des bailleurs de fonds. Ils constituent ainsi le socle de l'ensemble des dispositions développées dans les chapitres suivants du présent manuel et garantissent que chaque paiement effectué au profit d'AGCE International contribue à une gestion durable, sécurisée et exemplaire des ressources au service de l'intérêt général.

Chapitre 4

Gouvernance financière

4.1 Contrôle interne

Le contrôle interne : un pilier essentiel de la gouvernance financière d'AGCE International

Le contrôle interne constitue l'un des fondements de la gouvernance financière d'AGCE International. Il représente l'ensemble des politiques, procédures, mécanismes organisationnels et dispositifs de supervision mis en œuvre afin d'assurer une gestion rigoureuse, sécurisée et conforme des ressources financières de l'organisation. Plus qu'une simple fonction administrative, il s'agit d'un système permanent de prévention, de surveillance et d'amélioration continue qui accompagne chaque étape des processus financiers.

Dans une organisation internationale intervenant dans les domaines de l'action humanitaire, du développement économique, de l'innovation numérique et de la coopération internationale, la maîtrise des risques financiers constitue une exigence stratégique. Les opérations de paiement, qu'elles soient réalisées au niveau national ou international, impliquent des responsabilités importantes envers les donateurs, les partenaires institutionnels, les établissements financiers, les autorités compétentes et les bénéficiaires des programmes. Le contrôle interne permet ainsi de garantir que chaque transaction est effectuée conformément aux procédures officielles, dans le respect des principes de transparence, de légalité, de traçabilité et de responsabilité.

AGCE International considère le contrôle interne comme un instrument de bonne gouvernance indispensable à la protection de son patrimoine, à la crédibilité de son action et à la confiance durable de l'ensemble de ses parties prenantes.

Le rôle stratégique du contrôle interne

Le contrôle interne ne se limite pas à la vérification des opérations comptables. Il constitue un véritable dispositif de pilotage qui accompagne les décisions financières et contribue à la qualité de la gouvernance institutionnelle.

Son rôle est notamment de :

- sécuriser les ressources financières de l'organisation ;
- prévenir les risques de fraude, d'erreur ou de détournement ;
- garantir le respect des procédures officielles ;

- assurer la fiabilité des informations financières ;
- renforcer la qualité des prises de décision ;
- protéger les intérêts des partenaires et des bénéficiaires ;
- améliorer la performance administrative et financière ;
- faciliter les audits internes et externes.

Grâce à cette approche globale, le contrôle interne participe directement à la réalisation des objectifs stratégiques d'AGCE International.

Les objectifs du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne poursuit plusieurs objectifs complémentaires qui concourent à la bonne gestion de l'organisation.

Le premier objectif consiste à assurer la protection des ressources financières confiées à AGCE International. Les fonds provenant des dons, des cotisations, des partenariats, des subventions, des projets ou des prestations de services doivent être utilisés exclusivement conformément aux missions de l'organisation et dans le respect des autorisations accordées.

Le deuxième objectif vise à garantir la régularité des opérations financières. Chaque paiement doit être initié, validé, exécuté, enregistré et archivé selon des procédures clairement définies, permettant d'assurer une parfaite traçabilité des transactions.

Le troisième objectif concerne la production d'informations financières fiables. Les états comptables, les rapports financiers et les documents de gestion doivent refléter fidèlement la réalité des opérations réalisées afin de permettre aux organes de gouvernance de prendre des décisions éclairées.

Enfin, le contrôle interne favorise une amélioration continue des pratiques de gestion en identifiant les dysfonctionnements, en proposant des mesures correctives et en renforçant progressivement les dispositifs de sécurité.

Les principes fondamentaux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'AGCE International repose sur plusieurs principes directeurs qui structurent l'ensemble des procédures financières.

La séparation des fonctions

Aucune personne ne doit être responsable seule de l'ensemble d'une opération financière. Les fonctions d'autorisation, d'exécution, de contrôle, d'enregistrement comptable et d'archivage doivent être réparties entre plusieurs responsables lorsque la structure organisationnelle le permet.

Cette séparation réduit considérablement les risques d'erreur, de conflit d'intérêts et de fraude.

La responsabilisation des acteurs

Chaque collaborateur, responsable ou dirigeant intervient dans le cadre de responsabilités clairement définies. Il est tenu de respecter les procédures officielles, de préserver la confidentialité des informations financières et de signaler toute anomalie constatée.

La documentation systématique

Toute opération financière doit être appuyée par des documents justificatifs appropriés. Les autorisations, reçus, confirmations de paiement, contrats, factures, relevés bancaires et autres pièces justificatives sont conservés conformément aux règles d'archivage de l'organisation.

La traçabilité permanente

Chaque transaction doit pouvoir être suivie depuis son origine jusqu'à son enregistrement définitif dans les systèmes administratifs et comptables. Cette traçabilité garantit la transparence des opérations et facilite les missions de contrôle.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne repose sur une organisation clairement définie au sein d'AGCE International.

Les organes de gouvernance assurent la supervision générale du dispositif et veillent à ce que les politiques financières soient correctement appliquées.

La Présidence Générale et la Direction Exécutive sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle des procédures et du maintien d'un environnement de contrôle adapté aux activités de l'organisation.

Les directions administratives, financières et techniques appliquent quotidiennement les contrôles de premier niveau dans le cadre de leurs missions.

Les fonctions spécialisées de contrôle, d'audit interne, de conformité et de gestion des risques assurent des vérifications indépendantes destinées à apprécier l'efficacité du dispositif et à recommander des améliorations.

Cette organisation favorise une répartition claire des responsabilités et renforce la fiabilité de l'ensemble du système.

Les contrôles appliqués aux opérations de paiement

Toutes les opérations de paiement font l'objet de contrôles adaptés à leur nature, à leur montant et au niveau de risque qu'elles présentent.

Avant toute transaction, plusieurs vérifications sont réalisées, notamment :

- l'identification du bénéficiaire ;
- la vérification des coordonnées bancaires ;
- la disponibilité des autorisations requises ;
- la conformité de l'objet du paiement ;
- la cohérence des montants ;
- la présence des pièces justificatives.

Pendant l'exécution du paiement, les systèmes de contrôle permettent de détecter les anomalies techniques ou administratives susceptibles d'affecter la transaction.

Après le paiement, les opérations font l'objet d'un rapprochement avec les relevés bancaires, les registres comptables et les documents justificatifs afin de confirmer leur régularité.

La prévention des risques financiers

Le contrôle interne constitue également un outil majeur de gestion des risques.

AGCE International identifie régulièrement les principaux risques susceptibles d'affecter ses opérations financières, notamment :

- les erreurs de saisie ;
- les doublons de paiement ;
- les fraudes internes ou externes ;
- les cyberattaques ;
- les paiements non autorisés ;
- les erreurs de change ;
- les falsifications documentaires ;
- les pertes d'informations.

Pour chacun de ces risques, des mesures préventives sont mises en œuvre, telles que la validation hiérarchique, l'authentification renforcée, les contrôles automatisés, la formation des utilisateurs et la surveillance continue des opérations.

L'amélioration continue du dispositif

Le contrôle interne est un système dynamique qui évolue avec les besoins de l'organisation et les exigences de son environnement.

Les procédures sont régulièrement évaluées à partir :

- des audits internes ;
- des audits externes ;
- des recommandations des partenaires ;
- des évolutions réglementaires ;
- des innovations technologiques ;
- des retours d'expérience des utilisateurs.

Chaque évaluation permet d'identifier les points d'amélioration et d'adapter les dispositifs de contrôle afin de maintenir un niveau élevé de sécurité, de conformité et d'efficacité opérationnelle.

Le contrôle interne au service de la confiance institutionnelle

La qualité du contrôle interne constitue un facteur déterminant de la crédibilité d'AGCE International auprès de ses partenaires nationaux et internationaux. Les donateurs, les institutions financières, les bailleurs de fonds, les autorités publiques et les bénéficiaires attendent d'une organisation internationale qu'elle soit en mesure de démontrer une gestion rigoureuse, transparente et responsable des ressources qui lui sont confiées.

En garantissant l'intégrité des processus financiers, le contrôle interne contribue à renforcer cette confiance et à assurer la pérennité des activités de l'organisation.

Conclusion

Le contrôle interne constitue bien davantage qu'un ensemble de procédures administratives : il représente un véritable système de gouvernance au service de la performance, de la transparence et de la responsabilité institutionnelle. En intégrant des mécanismes de prévention, de supervision, de vérification et d'amélioration continue, AGCE International se dote d'un dispositif conforme aux standards internationaux de gestion des organisations à but non lucratif.

À travers cette approche structurée, l'organisation affirme son engagement à protéger les ressources qui lui sont confiées, à garantir la conformité de ses opérations financières et à promouvoir une culture institutionnelle fondée sur l'éthique, la rigueur et la redevabilité. Le contrôle interne devient ainsi un levier essentiel pour soutenir la mission d'AGCE International,

renforcer la confiance de ses partenaires et assurer une gestion financière durable au service de l'intérêt général.

4.2 Validation

La validation des opérations financières : une garantie essentielle de sécurité et de gouvernance

La validation constitue une étape fondamentale du processus de gouvernance financière d'AGCE International. Elle représente l'ensemble des contrôles, vérifications et autorisations préalables permettant de confirmer qu'une opération financière est régulière, justifiée, conforme aux procédures institutionnelles et compatible avec les objectifs de l'organisation avant son exécution.

Dans un environnement où les flux financiers transitent par différents établissements bancaires, plateformes de paiement électronique et systèmes numériques internationaux, la validation joue un rôle déterminant dans la prévention des erreurs, la protection des ressources financières et la maîtrise des risques. Elle permet d'assurer que chaque paiement résulte d'une décision autorisée, repose sur des justificatifs fiables et respecte les règles de gouvernance adoptées par AGCE International.

Le principe de validation traduit également la volonté de l'organisation de ne laisser aucune opération financière importante être exécutée sans un contrôle préalable adapté à son niveau de risque. Cette approche contribue à renforcer la confiance des partenaires, des donateurs, des établissements financiers et des bénéficiaires, tout en garantissant une utilisation responsable des ressources mobilisées.

Les objectifs du processus de validation

Le processus de validation poursuit plusieurs objectifs complémentaires qui participent directement à la qualité de la gouvernance financière.

Le premier objectif consiste à garantir que chaque paiement est légitime et répond à un besoin réel de l'organisation. Aucun décaissement ne peut intervenir sans que son objet, son bénéficiaire et son montant aient été préalablement vérifiés.

Le deuxième objectif vise à assurer la conformité des opérations avec les politiques financières, les procédures administratives, les engagements contractuels et les obligations réglementaires applicables.

Le troisième objectif consiste à protéger les ressources financières contre les erreurs, les paiements en double, les fraudes, les usurpations d'identité et les opérations non autorisées.

Enfin, la validation permet de renforcer la qualité des informations financières en garantissant que chaque transaction repose sur des données exactes, complètes et documentées.

Le principe de validation préalable

Au sein d'AGCE International, toute opération financière est soumise au principe de validation préalable.

Ce principe signifie qu'aucun paiement ne peut être exécuté sans avoir fait l'objet des vérifications administratives, financières et techniques requises.

La validation intervient avant :

- l'émission d'un ordre de paiement ;
- la transmission d'un virement bancaire ;
- l'autorisation d'un paiement électronique ;
- l'exécution d'un paiement mobile ;
- le règlement d'un fournisseur ;
- le décaissement d'un projet ;
- toute autre opération financière engageant les ressources de l'organisation.

Cette exigence constitue l'un des principaux mécanismes de prévention des risques financiers.

Les niveaux de validation

Le processus de validation est organisé selon plusieurs niveaux, adaptés à la nature, au montant et au degré de sensibilité des opérations.

La validation administrative

La validation administrative consiste à vérifier que le dossier de paiement est complet et conforme aux procédures internes.

Elle porte notamment sur :

- la présence des pièces justificatives ;
- la conformité des formulaires ;
- la cohérence des informations fournies ;
- la conformité de l'objet du paiement ;
- le respect des délais administratifs.

Cette première étape garantit que le dossier peut être traité dans des conditions satisfaisantes.

La validation financière

La validation financière vise à confirmer que les ressources nécessaires sont disponibles et que l'opération respecte les règles budgétaires de l'organisation.

Elle comprend notamment :

- la vérification de la disponibilité des crédits ;
- le contrôle du montant à payer ;
- la conformité avec le budget approuvé ;
- la cohérence des imputations comptables ;
- le respect des plafonds d'autorisation.

Cette validation contribue à assurer une gestion financière équilibrée et responsable.

La validation hiérarchique

Certaines opérations nécessitent une autorisation expresse des responsables compétents.

Selon la nature de la transaction, cette validation peut être assurée par :

- le responsable de département ;
- le directeur concerné ;
- la Direction Exécutive ;
- le Président Général ou toute autorité habilitée conformément aux délégations de pouvoir en vigueur.

La validation hiérarchique garantit que les décisions financières importantes sont prises au niveau de responsabilité approprié.

La validation technique

Pour les paiements électroniques et les transactions numériques, une validation technique complète les contrôles administratifs et financiers.

Elle comprend notamment :

- la vérification des coordonnées bancaires ;
- le contrôle des références de paiement ;
- la validation des paramètres de sécurité ;
- l'authentification des utilisateurs ;
- la vérification de l'intégrité des données transmises.

Cette étape réduit les risques d'erreurs techniques et sécurise l'exécution des opérations.

Les éléments soumis à validation

Chaque opération financière fait l'objet d'une vérification portant sur plusieurs éléments essentiels.

Les principaux éléments contrôlés sont notamment :

- l'identité du bénéficiaire ;
- les coordonnées bancaires ou électroniques ;
- le montant de la transaction ;
- la devise utilisée ;
- l'objet du paiement ;
- la référence de l'opération ;
- les justificatifs administratifs ;
- les contrats ou conventions concernés ;
- les autorisations internes requises ;
- la conformité réglementaire.

L'exactitude de ces informations conditionne l'autorisation de la transaction.

La validation des moyens de paiement

Avant toute utilisation d'un moyen de paiement, AGCE International procède également à la validation du canal choisi.

Cette vérification concerne notamment :

- les comptes bancaires institutionnels officiellement publiés ;
- les plateformes électroniques agréées ;
- les solutions de paiement mobile autorisées ;
- les passerelles de paiement sécurisées ;
- les établissements financiers partenaires.

L'utilisation de comptes ou de plateformes non officiellement reconnus est interdite dans le cadre des opérations de l'organisation.

Le principe de double validation

Afin de renforcer la sécurité des opérations les plus sensibles, AGCE International privilégie, lorsque cela est nécessaire, le principe de double validation.

Ce mécanisme consiste à exiger l'intervention successive de deux personnes habilitées avant l'exécution définitive d'un paiement.

La première validation porte généralement sur la conformité administrative et financière.

La seconde validation confirme l'autorisation hiérarchique et la régularité globale de l'opération.

Cette procédure permet de réduire significativement les risques de fraude, d'erreur ou de décision isolée.

La validation des paiements électroniques

Les paiements réalisés via les plateformes électroniques agréées font l'objet de contrôles complémentaires.

Ces contrôles peuvent comprendre :

- l'authentification forte des utilisateurs ;
- la technologie 3D Secure pour les paiements par carte ;
- les confirmations électroniques ;
- les contrôles automatisés de cohérence ;
- les mécanismes de détection des transactions inhabituelles ;
- les confirmations par courrier électronique ou notification sécurisée.

Ces dispositifs viennent compléter les contrôles internes mis en œuvre par AGCE International.

Le traitement des anomalies

Lorsque des irrégularités sont détectées au cours du processus de validation, l'opération est suspendue jusqu'à la résolution des anomalies constatées.

Les situations pouvant entraîner une suspension comprennent notamment :

- des coordonnées bancaires incomplètes ;
- une incohérence entre les pièces justificatives ;
- un montant incorrect ;
- une autorisation manquante ;
- une suspicion de fraude ;
- une identité non vérifiée ;
- un dépassement des seuils d'autorisation.

Les anomalies sont analysées par les services compétents avant toute décision de poursuite ou d'annulation de l'opération.

L'enregistrement des validations

Toutes les validations réalisées dans le cadre d'une opération financière font l'objet d'une traçabilité complète.

Les informations conservées comprennent notamment :

- la date de validation ;
- l'identité des personnes ayant autorisé l'opération ;
- les observations éventuelles ;
- les références des documents contrôlés ;
- les confirmations électroniques ;
- les preuves d'autorisation.

Cette documentation facilite les contrôles internes, les audits et la production des rapports financiers.

La validation au service de la conformité

Le processus de validation contribue directement au respect des exigences réglementaires applicables aux organisations internationales.

Il permet notamment de vérifier :

- les obligations de connaissance des utilisateurs (KYC) ;
- les règles de lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) ;
- les dispositifs de lutte contre le financement du terrorisme (CFT) ;
- les exigences de protection des données personnelles ;
- les politiques internes de gouvernance.

Cette conformité protège AGCE International contre les risques juridiques, financiers et réputationnels.

Une culture institutionnelle fondée sur la rigueur et la responsabilité

Au-delà de son rôle technique, la validation traduit une culture organisationnelle fondée sur la prudence, la responsabilité et la recherche permanente de l'excellence. Chaque étape de vérification participe à la construction d'un environnement de confiance où les décisions financières sont prises de manière objective, documentée et conforme aux intérêts de l'organisation.

Cette approche favorise une gestion harmonisée des ressources, limite les risques opérationnels et renforce la crédibilité d'AGCE International auprès de ses partenaires, des établissements financiers, des bailleurs de fonds et des autorités compétentes.

Le processus de validation constitue l'un des principaux mécanismes de maîtrise des risques financiers au sein d'AGCE International. En associant des contrôles administratifs, financiers, hiérarchiques et techniques, il garantit que chaque opération de paiement est régulièrement autorisée, correctement documentée et exécutée conformément aux politiques officielles de l'organisation.

À travers ce dispositif, AGCE International affirme son engagement en faveur d'une gouvernance financière conforme aux standards internationaux de transparence, de sécurité et de redevabilité. La validation ne représente donc pas une simple formalité administrative, mais un instrument stratégique au service de la protection des ressources, de la confiance des partenaires et de la pérennité des missions institutionnelles de l'organisation.

4.3 Autorisation

L'autorisation des opérations financières : une décision institutionnelle au service de la gouvernance

L'autorisation constitue l'un des mécanismes fondamentaux de la gouvernance financière d'AGCE International. Elle représente l'acte officiel par lequel une autorité compétente reconnaît qu'une opération financière peut être engagée, exécutée ou finalisée conformément aux politiques institutionnelles, aux procédures administratives et aux exigences réglementaires applicables.

Dans le cadre de son système de gouvernance, AGCE International considère que toute opération financière engage la responsabilité de l'organisation. Qu'il s'agisse d'un paiement électronique, d'un virement bancaire national ou international, d'un règlement de prestation, d'une contribution à un projet ou d'une dépense administrative, aucune transaction ne peut être exécutée sans avoir préalablement reçu l'autorisation requise.

L'autorisation ne constitue pas une simple formalité administrative. Elle représente une décision institutionnelle qui engage la responsabilité de l'autorité signataire et qui atteste que l'opération projetée est conforme aux objectifs de l'organisation, aux ressources disponibles, aux procédures internes et aux principes de bonne gouvernance.

Une garantie de légalité, de conformité et de responsabilité

L'autorisation poursuit plusieurs objectifs essentiels.

Elle permet en premier lieu de vérifier que l'opération envisagée est licite, justifiée et compatible avec les missions d'AGCE International. Aucune ressource financière ne peut être mobilisée sans que son utilisation corresponde à une activité officiellement reconnue et régulièrement approuvée.

Elle garantit également que la transaction respecte les procédures financières, les règles budgétaires, les engagements contractuels et les obligations réglementaires applicables dans les différents pays où intervient l'organisation.

Enfin, l'autorisation constitue un mécanisme de responsabilisation des décideurs. En approuvant une opération, l'autorité compétente confirme qu'elle a procédé aux vérifications nécessaires et qu'elle assume la responsabilité institutionnelle de la décision prise.

Le principe de l'autorisation préalable

AGCE International applique le principe de l'autorisation préalable pour l'ensemble des opérations financières.

Ce principe signifie qu'aucun paiement, aucun engagement financier et aucune mobilisation de fonds ne peuvent être réalisés avant l'obtention des validations et autorisations prévues par les politiques internes.

L'autorisation intervient après les contrôles administratifs et financiers décrits dans les sections précédentes. Elle constitue l'étape qui permet de transformer une demande de paiement conforme en une opération officiellement approuvée.

Ce dispositif protège l'organisation contre les décisions isolées, les erreurs de gestion et les risques d'engagement financier non maîtrisé.

Les autorités habilitées

Les autorisations financières sont délivrées exclusivement par les autorités auxquelles les statuts, les règlements internes ou les délégations de pouvoir attribuent cette compétence.

Selon la nature, le montant et l'objet de l'opération, l'autorisation peut relever notamment :

- du Président Général et Coordinateur Général du Collège Central Mondial ;
- de la Direction Exécutive ;
- du Responsable Pays d'une représentation officiellement reconnue ;

- d'un directeur technique disposant d'une délégation de signature ;
- d'un responsable administratif ou financier dans les limites de ses attributions.

Chaque niveau de responsabilité exerce ses compétences conformément aux textes institutionnels en vigueur, aux procédures financières et aux délégations officiellement établies.

Les différents niveaux d'autorisation

Afin d'assurer une gestion adaptée aux risques, AGCE International distingue plusieurs niveaux d'autorisation.

L'autorisation opérationnelle

Cette autorisation concerne les opérations courantes nécessaires au fonctionnement quotidien de l'organisation.

Elle permet notamment :

- le règlement de dépenses administratives autorisées ;
- le paiement de prestations prévues dans les budgets approuvés ;
- les dépenses de fonctionnement courant ;
- les opérations de faible ou moyenne valeur.

L'autorisation budgétaire

Toute opération financière doit être compatible avec les ressources budgétaires disponibles.

L'autorité compétente vérifie que :

- les crédits existent ;
- les dépenses sont prévues ;
- les montants respectent les plafonds autorisés ;
- les financements sont disponibles.

Cette étape garantit une gestion financière équilibrée et responsable.

L'autorisation stratégique

Certaines opérations présentent une importance particulière pour l'organisation.

Il peut s'agir notamment :

- de financements de projets majeurs ;
- de conventions financières internationales ;
- d'investissements significatifs ;

- de partenariats stratégiques ;
- d'acquisitions importantes.

Ces décisions relèvent généralement des plus hautes autorités de gouvernance conformément aux statuts et aux politiques institutionnelles.

Les critères d'autorisation

Avant d'autoriser une opération, les responsables compétents procèdent à une analyse complète du dossier.

Cette analyse porte notamment sur :

- la légitimité de la demande ;
- la conformité avec les missions d'AGCE International ;
- la disponibilité des ressources financières ;
- la conformité des justificatifs ;
- la régularité administrative ;
- la cohérence des montants ;
- la conformité réglementaire ;
- le niveau de risque associé à l'opération.

Lorsque ces critères sont satisfaits, l'autorisation peut être accordée dans les conditions prévues par les procédures internes.

L'autorisation des paiements électroniques

Les opérations réalisées par l'intermédiaire des plateformes électroniques agréées suivent également un processus d'autorisation.

Avant leur exécution, les systèmes de paiement peuvent intégrer différents mécanismes de contrôle, tels que :

- l'authentification sécurisée de l'utilisateur ;
- la validation des coordonnées financières ;
- la confirmation du montant ;
- la vérification de la disponibilité des fonds ;
- les contrôles de sécurité propres aux prestataires de paiement.

Ces mécanismes complètent les autorisations administratives délivrées par AGCE International et renforcent la fiabilité des transactions électroniques.

Le principe de délégation de pouvoir

Dans le cadre de son organisation internationale, AGCE International peut mettre en place des mécanismes de délégation de pouvoir afin d'assurer la continuité des opérations financières.

La délégation permet à une autorité compétente de confier, dans des conditions précisément définies, tout ou partie de ses pouvoirs d'autorisation à un responsable désigné.

Toute délégation doit être :

- formalisée par un acte officiel ;
- limitée dans son objet ;
- clairement définie quant à son étendue ;
- conforme aux textes internes de l'organisation ;
- révisable à tout moment selon les besoins de gouvernance.

La délégation n'exonère toutefois pas l'autorité délégante de sa responsabilité générale en matière de supervision.

L'autorisation et la gestion des risques

Le processus d'autorisation participe directement au dispositif global de gestion des risques d'AGCE International.

Il permet notamment :

- d'empêcher les paiements non autorisés ;
- de limiter les erreurs administratives ;
- de prévenir les conflits d'intérêts ;
- de réduire les risques de fraude ;
- de garantir la conformité réglementaire ;
- de protéger les ressources financières de l'organisation.

Chaque niveau d'autorisation est conçu de manière proportionnée au niveau de risque présenté par l'opération concernée.

La traçabilité des autorisations

Toutes les autorisations accordées dans le cadre des opérations financières font l'objet d'une documentation systématique.

Les éléments conservés comprennent notamment :

- l'identité de l'autorité ayant autorisé l'opération ;
- la date de l'autorisation ;
- les références de la transaction ;
- les justificatifs examinés ;
- les observations éventuelles ;
- les conditions particulières attachées à la décision.

Cette traçabilité garantit la transparence des décisions financières et facilite les missions d'audit, de contrôle interne et de redevabilité.

Le refus ou la suspension d'une autorisation

L'autorité compétente peut refuser ou suspendre une autorisation lorsque les conditions requises ne sont pas réunies.

Cette décision peut notamment intervenir en cas :

- d'informations incomplètes ;
- de pièces justificatives insuffisantes ;
- d'incohérences financières ;
- de dépassement des autorisations budgétaires ;
- de non-conformité réglementaire ;
- de suspicion de fraude ou d'irrégularité ;
- de risque financier jugé excessif.

Le refus d'autorisation constitue une mesure de protection visant à préserver les intérêts d'AGCE International et à garantir la régularité de ses opérations.

Une autorisation au service de la transparence et de la confiance

L'autorisation ne représente pas uniquement une étape technique du processus financier. Elle constitue un engagement institutionnel démontrant que chaque décision financière est prise de manière réfléchie, documentée et conforme aux valeurs de l'organisation.

En soumettant les opérations à un processus d'autorisation rigoureux, AGCE International renforce la transparence de sa gestion, améliore la qualité de ses décisions et consolide la confiance de ses partenaires, de ses donateurs, des établissements financiers et des autorités de contrôle.

Cette démarche contribue également à instaurer une culture de responsabilité partagée où chaque acteur connaît précisément l'étendue de ses compétences et agit dans le respect des principes de bonne gouvernance.

Le mécanisme d'autorisation constitue une composante essentielle du système de gouvernance financière d'AGCE International. Il assure que chaque opération de paiement est approuvée par une autorité compétente, sur la base d'une analyse rigoureuse des aspects administratifs, financiers, budgétaires et réglementaires. En articulant clairement les niveaux de compétence, les critères d'approbation et les mécanismes de délégation, l'organisation se dote d'un dispositif robuste de maîtrise des risques.

Au-delà de son rôle de contrôle, l'autorisation traduit l'engagement d'AGCE International en faveur d'une gestion responsable, transparente et conforme aux meilleures pratiques internationales. Elle garantit que les ressources confiées à l'organisation sont mobilisées de manière légitime, efficiente et au service exclusif de sa mission d'intérêt général, renforçant ainsi la crédibilité et la confiance qui fondent ses relations avec ses partenaires, ses bailleurs de fonds et l'ensemble de ses parties prenantes.

4.4 Séparation des responsabilités

Dans le cadre du dispositif de gouvernance et de contrôle interne, la séparation des responsabilités constitue un principe fondamental garantissant la transparence, la fiabilité des opérations et la prévention des risques de fraude, d'erreur ou de conflit d'intérêts. Elle repose sur une organisation structurée des tâches, où aucune personne ne concentre à elle seule l'ensemble des étapes d'un même processus critique.

4.4.1 Principe général de la séparation des tâches

La séparation des responsabilités vise à instaurer un équilibre organisationnel où les fonctions d'autorisation, d'exécution, de contrôle et d'enregistrement comptable sont distinctes et attribuées à des acteurs différents. Ce principe permet d'éviter toute concentration de pouvoir opérationnel susceptible de compromettre l'intégrité des procédures internes.

Dans une logique de bonne gouvernance, chaque opération, qu'elle soit administrative, financière ou technique, doit suivre un circuit validé impliquant plusieurs niveaux d'intervention. Ainsi, la décision, l'exécution et la vérification ne peuvent être assurées par une seule et même personne.

Transition organisationnelle : vers une structuration fonctionnelle des rôles

4.4.2 Organisation fonctionnelle des responsabilités

L'organisation interne repose sur une répartition claire des rôles selon les fonctions suivantes :

- **La fonction d'autorisation** : elle est responsable de la validation préalable des opérations. Elle s'assure de leur conformité aux politiques internes, aux budgets disponibles et aux objectifs stratégiques de l'institution.
- **La fonction d'exécution** : elle assure la mise en œuvre opérationnelle des décisions validées, notamment l'exécution des paiements, des engagements contractuels ou des actions administratives.
- **La fonction d'enregistrement** : elle garantit la traçabilité des opérations en assurant leur saisie correcte dans les systèmes comptables et de gestion.
- **La fonction de contrôle** : elle intervient en aval pour vérifier la conformité, la régularité et la cohérence des opérations réalisées.

Cette séparation permet de créer un système de contrepoids interne, dans lequel chaque action est automatiquement soumise à une vérification indépendante.

Transition vers les mécanismes de prévention des risques

4.4.3 Prévention des risques et sécurisation des processus

La mise en œuvre effective de la séparation des responsabilités contribue directement à la réduction des risques opérationnels et financiers. Elle limite notamment :

- les risques de fraude interne ;
- les erreurs de saisie ou d'interprétation ;
- les doubles paiements ou engagements non autorisés ;
- les conflits d'intérêts dans la prise de décision.

Dans un environnement institutionnel structuré, cette séparation constitue une barrière de sécurité essentielle. Elle renforce la crédibilité des opérations auprès des partenaires, des bailleurs de fonds et des institutions de contrôle.

Les procédures sont ainsi conçues de manière à intégrer des points de validation successifs, assurant que chaque étape est contrôlée avant le passage à la suivante.

Transition vers la traçabilité et la responsabilité individuelle

4.4.4 Traçabilité et responsabilité individuelle

Chaque intervenant dans le processus opérationnel est tenu responsable des actions relevant de son champ de compétence. Cette responsabilisation individuelle est renforcée par des systèmes de traçabilité permettant d'identifier clairement l'auteur, la date et la nature de chaque intervention.

Les outils de gestion interne (registres, systèmes numériques, journaux d'opérations) permettent de reconstituer l'historique complet d'une transaction ou d'une décision. Cette transparence opérationnelle favorise une meilleure gouvernance et facilite les audits internes et externes.

Ainsi, la séparation des responsabilités ne se limite pas à une organisation théorique, mais se matérialise par des mécanismes concrets de suivi et de contrôle.

La séparation des responsabilités constitue un pilier central du système de contrôle interne. Elle garantit non seulement la sécurité des opérations, mais également la qualité de la gouvernance institutionnelle. En instaurant une répartition claire et rigoureuse des rôles, l'organisation renforce sa capacité à prévenir les risques, à assurer la transparence et à consolider la confiance de ses partenaires institutionnels et financiers.

4.5 Archivage

Dans le cadre de la gouvernance financière, l'archivage constitue un pilier essentiel de la transparence, de la traçabilité et de la conformité institutionnelle. Il ne s'agit pas simplement de conserver des documents, mais d'organiser un système structuré de mémoire financière garantissant la disponibilité, l'intégrité et la fiabilité de toutes les informations relatives aux opérations de gestion.

L'archivage s'inscrit ainsi dans une logique de sécurisation globale des flux financiers, où chaque pièce justificative, chaque rapport et chaque document comptable doit pouvoir être retrouvé, vérifié et exploité à tout moment dans un cadre d'audit, de contrôle interne ou d'évaluation externe.

4.5.1 Principe général de l'archivage financier

Le principe fondamental de l'archivage repose sur l'obligation de conservation organisée, exhaustive et sécurisée de l'ensemble des documents financiers produits ou reçus par l'institution.

Cela inclut notamment :

- les pièces comptables (factures, reçus, notes de frais) ;
- les documents bancaires (relevés, ordres de virement, confirmations) ;
- les contrats et conventions financières ;
- les budgets prévisionnels et rapports d'exécution ;
- les documents d'audit et de contrôle.

Chaque document archivé doit être considéré comme une preuve juridique et financière, garantissant la traçabilité des opérations et la justification des décisions prises.

Transition vers l'organisation structurée du système d'archivage

4.5.2 Organisation et classification des archives

Un système d'archivage efficace repose sur une classification rigoureuse des documents selon leur nature, leur période et leur niveau de sensibilité. Cette organisation permet d'assurer un accès rapide, sécurisé et cohérent aux informations.

Les archives financières sont généralement structurées autour de trois niveaux principaux :

- **Archives courantes** : documents en cours d'utilisation opérationnelle ou liés à l'exercice comptable en cours.
- **Archives intermédiaires** : documents clôturés mais encore nécessaires pour les contrôles, audits ou obligations réglementaires.
- **Archives définitives** : documents conservés sur le long terme pour des raisons légales, historiques ou institutionnelles.

Cette structuration progressive permet d'optimiser la gestion documentaire tout en garantissant une conservation conforme aux exigences de gouvernance.

Transition vers les modalités techniques de conservation

4.5.3 Modalités de conservation et sécurisation des données

La conservation des archives financières doit répondre à des standards élevés de sécurité physique et numérique. Les documents papier doivent être conservés dans des espaces sécurisés, protégés contre les risques de détérioration, de perte ou d'accès non autorisé.

Parallèlement, la digitalisation des archives permet de renforcer la sécurité et la disponibilité des données. Les systèmes numériques d'archivage doivent intégrer :

- des sauvegardes régulières ;
- des systèmes de protection contre les accès non autorisés ;
- des mécanismes de traçabilité des consultations ;

- des dispositifs de restauration des données en cas d'incident.

Cette double approche, physique et numérique, garantit la continuité et la résilience du système d'information financière.

Transition vers l'accès, le contrôle et la responsabilité documentaire

4.5.4 Accès, contrôle et responsabilité des archives

L'accès aux archives financières est strictement encadré afin de préserver la confidentialité des informations et l'intégrité des données. Seules les personnes dûment habilitées peuvent consulter, modifier ou exploiter les documents archivés.

Chaque consultation ou utilisation d'un document doit être tracée afin d'assurer une responsabilité claire des actions effectuées. Cette traçabilité permet d'identifier à tout moment l'utilisateur, la date et l'objet de la consultation.

En cas d'audit interne ou externe, les archives constituent un support central de vérification permettant de reconstituer fidèlement l'historique des opérations financières et de valider la conformité des procédures appliquées.

L'archivage financier ne se limite pas à une obligation administrative ; il constitue un instrument stratégique de gouvernance et de transparence. En garantissant la conservation structurée, sécurisée et accessible des informations financières, il renforce la crédibilité institutionnelle, facilite les contrôles et soutient la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation.

4.6 Audit

Dans le cadre de la gouvernance financière, l'audit constitue un mécanisme essentiel de contrôle, d'évaluation et de validation des opérations. Il représente un outil stratégique permettant de s'assurer que les ressources financières sont utilisées conformément aux règles internes, aux objectifs institutionnels et aux exigences réglementaires.

L'audit ne se limite pas à une simple vérification comptable. Il s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue, visant à renforcer la transparence, la performance et la crédibilité de l'organisation. À travers des analyses structurées et indépendantes, il permet d'identifier les écarts, de corriger les insuffisances et de consolider les bonnes pratiques de gestion.

4.6.1 Principe général de l'audit financier

Le principe fondamental de l'audit repose sur l'évaluation indépendante et objective des opérations financières et des systèmes de contrôle interne. Cette indépendance garantit la neutralité des conclusions et la fiabilité des recommandations formulées.

L'audit vise principalement à vérifier :

- la conformité des opérations avec les procédures internes ;
- la régularité des transactions financières ;
- la sincérité des états financiers ;
- l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Chaque mission d'audit est conduite selon une méthodologie structurée permettant d'assurer la cohérence des analyses et la traçabilité des conclusions.

Transition vers les typologies d'audit

4.6.2 Typologie des audits

Dans une organisation structurée, plusieurs formes d'audit peuvent être mises en œuvre selon les objectifs poursuivis et le niveau d'analyse recherché :

- **Audit interne** : réalisé par les équipes internes de contrôle, il permet d'évaluer en continu le fonctionnement des procédures et de détecter les dysfonctionnements opérationnels.
- **Audit externe** : conduit par des structures indépendantes, il vise à certifier la conformité des états financiers et à renforcer la crédibilité auprès des partenaires et bailleurs.
- **Audit de conformité** : centré sur le respect des lois, règlements et procédures internes.
- **Audit de performance** : orienté vers l'efficacité, l'efficience et l'impact des ressources utilisées.

Cette diversité d'approches permet une analyse complète et multidimensionnelle de la gestion financière.

Transition vers le processus méthodologique de l'audit

4.6.3 Processus méthodologique de l'audit

La conduite d'un audit suit un processus rigoureux structuré en plusieurs étapes successives, garantissant la fiabilité des résultats :

- **Planification de la mission** : définition des objectifs, du périmètre et des ressources nécessaires.
- **Collecte des informations** : examen des documents financiers, entretiens avec les responsables et analyse des systèmes de gestion.
- **Analyse et évaluation** : identification des écarts, des risques et des anomalies éventuelles.

- **Formulation des constats** : synthèse des observations et mise en évidence des points critiques.
- **Élaboration des recommandations** : propositions d'amélioration visant à renforcer les dispositifs existants.

Ce processus permet d'assurer une approche structurée et documentée, limitant les biais et renforçant la qualité des conclusions.

Transition vers les principes d'indépendance et de responsabilité

4.6.4 Indépendance, éthique et responsabilité de l'audit

L'efficacité de l'audit repose sur le respect strict des principes d'indépendance, d'intégrité et de confidentialité. Les auditeurs doivent exercer leur mission sans influence extérieure susceptible d'altérer leur jugement.

L'éthique professionnelle constitue un élément central du dispositif d'audit. Elle implique :

- la neutralité dans l'analyse des données ;
- la confidentialité des informations traitées ;
- l'objectivité dans la formulation des conclusions ;
- la responsabilité dans la communication des résultats.

Chaque rapport d'audit engage la responsabilité de ses auteurs et constitue un document de référence pour les décisions stratégiques de l'organisation.

Transition vers le rôle stratégique de l'audit

4.6.5 Rôle stratégique de l'audit dans la gouvernance financière

Au-delà de sa fonction de contrôle, l'audit joue un rôle stratégique dans l'amélioration continue de la gouvernance financière. Il permet non seulement de détecter les anomalies, mais également d'anticiper les risques et de renforcer les mécanismes de prévention.

Les résultats des audits contribuent directement à :

- l'amélioration des procédures internes ;
- la réduction des risques financiers et opérationnels ;
- le renforcement de la confiance des partenaires institutionnels ;
- l'optimisation de la performance globale de l'organisation.

Ainsi, l'audit devient un véritable levier de transformation et de modernisation de la gestion financière.

L'audit constitue un instrument indispensable de gouvernance financière. Par son approche indépendante, structurée et méthodique, il garantit la transparence des opérations, la fiabilité des informations et la performance des systèmes de gestion. Intégré dans une logique de contrôle permanent et d'amélioration continue, il renforce durablement la crédibilité et la solidité institutionnelle de l'organisation.

PARTIE III

PRINCIPES DE CONFORMITÉ

Chapitre 5

Sécurité financière

5.1 Confidentialité

Dans le cadre de la sécurité financière, la confidentialité constitue un principe fondamental de conformité et de protection des informations sensibles. Elle garantit que toutes les données financières, administratives et stratégiques de l'institution sont traitées avec un niveau élevé de discrétion, de sécurité et de contrôle d'accès.

La confidentialité ne se limite pas à une obligation morale ou organisationnelle. Elle représente un engagement structurant qui conditionne la confiance des partenaires, la fiabilité des opérations et la crédibilité globale de l'institution dans ses relations nationales et internationales.

5.1.1 Principe général de la confidentialité financière

Le principe de confidentialité repose sur la protection stricte des informations sensibles liées aux opérations financières et aux activités institutionnelles. Toute donnée relative aux transactions, aux comptes, aux partenaires ou aux procédures internes doit être protégée contre toute divulgation non autorisée.

Ce principe implique que seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder aux informations en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur besoin opérationnel. Cette restriction d'accès permet de limiter les risques de fuite d'informations, de manipulation frauduleuse ou d'utilisation abusive des données.

Transition vers la classification des informations sensibles

5.1.2 Classification des informations et niveaux de sensibilité

La mise en œuvre de la confidentialité repose sur une classification rigoureuse des informations selon leur degré de sensibilité. Cette classification permet d'adapter les mesures de protection en fonction de la nature des données.

On distingue généralement plusieurs catégories :

- **Informations publiques** : données accessibles sans restriction, destinées à la communication institutionnelle.
- **Informations internes** : documents réservés à l'usage du personnel autorisé dans le cadre des activités courantes.
- **Informations confidentielles** : données sensibles nécessitant un contrôle strict d'accès, notamment les informations financières et contractuelles.
- **Informations hautement sensibles** : données stratégiques dont la divulgation pourrait avoir un impact critique sur l'institution.

Cette hiérarchisation permet d'assurer une gestion différenciée et sécurisée des flux d'information.

Transition vers les mécanismes de protection et de contrôle d'accès

5.1.3 Mécanismes de protection et contrôle d'accès

La protection de la confidentialité repose sur la mise en place de mécanismes techniques et organisationnels destinés à sécuriser les informations.

Ces mécanismes incluent notamment :

- la restriction des accès aux systèmes d'information ;
- l'utilisation d'identifiants personnels et sécurisés ;
- la gestion des habilitations selon les fonctions ;
- la traçabilité des accès et des consultations ;
- la sécurisation des supports physiques et numériques.

Chaque accès aux informations sensibles doit être justifié, contrôlé et enregistré afin d'assurer une transparence totale des opérations.

Transition vers les obligations des acteurs internes

5.1.4 Responsabilités des acteurs dans le respect de la confidentialité

Le respect de la confidentialité engage directement la responsabilité de chaque acteur au sein de l'institution. Chaque collaborateur, prestataire ou partenaire ayant accès à des informations sensibles est tenu de respecter strictement les règles établies.

Cette responsabilité implique :

- l'interdiction de divulgation non autorisée ;
- l'obligation de sécuriser les documents et données traités ;
- le respect des procédures internes de communication ;
- la vigilance face aux risques de fuite ou d'intrusion.

Toute violation des règles de confidentialité peut entraîner des sanctions internes, conformément aux dispositions de gouvernance et de conformité en vigueur.

Transition vers la dimension stratégique de la confidentialité

5.1.5 Confidentialité et confiance institutionnelle

La confidentialité joue un rôle stratégique dans la construction et le maintien de la confiance institutionnelle. Elle constitue un élément essentiel dans les relations avec les partenaires techniques, financiers et institutionnels.

En garantissant la protection des informations sensibles, l'institution renforce :

- la crédibilité de sa gestion financière ;
- la sécurité de ses échanges avec les partenaires ;
- la stabilité de ses relations contractuelles ;
- la conformité aux standards internationaux de gouvernance.

Ainsi, la confidentialité devient un pilier de réputation et de performance institutionnelle.

La confidentialité constitue un élément central du dispositif de sécurité financière. Elle assure la protection des informations sensibles, encadre les accès et renforce la responsabilité des acteurs internes. En s'inscrivant dans une logique de conformité et de gouvernance, elle contribue directement à la crédibilité, à la stabilité et à la confiance institutionnelle de l'organisation.

5.2 Intégrité

Dans le cadre de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle, l'intégrité constitue un principe fondamental qui encadre l'ensemble des comportements, des décisions et des opérations réalisées au sein de l'organisation. Elle représente l'exigence selon laquelle toutes les actions doivent être conduites avec honnêteté, transparence et loyauté, sans altération des données ni manipulation des procédures.

L'intégrité ne se limite pas à une exigence morale individuelle. Elle constitue un pilier structurant de la gouvernance financière, garantissant la fiabilité des informations, la régularité des opérations et la confiance des partenaires institutionnels et financiers.

5.2.1 Principe général de l'intégrité financière

Le principe d'intégrité repose sur l'obligation pour tous les acteurs de l'institution d'agir de manière honnête, responsable et conforme aux règles établies. Chaque opération financière, administrative ou technique doit refléter fidèlement la réalité des faits, sans falsification ni dissimulation.

Ce principe implique que les informations produites, traitées ou transmises doivent être exactes, complètes et vérifiables. Toute forme de manipulation, d'altération ou d'omission volontaire est strictement interdite, car elle compromet la qualité du système de gouvernance et la fiabilité des décisions.

Transition vers l'intégrité dans les processus opérationnels

5.2.2 Intégrité dans les opérations et processus financiers

²L'intégrité s'applique à toutes les étapes des processus financiers, depuis l'engagement des dépenses jusqu'à leur enregistrement comptable et leur contrôle.

Elle exige notamment :

- la transparence dans la justification des dépenses ;
- la conformité des opérations aux procédures internes ;
- la cohérence entre les documents justificatifs et les transactions réalisées ;
- l'exactitude des données saisies dans les systèmes de gestion.

Chaque acteur impliqué dans une opération financière est tenu de garantir que les informations qu'il manipule reflètent fidèlement la réalité opérationnelle.

Transition vers les comportements et responsabilités individuelles

5.2.3 Responsabilité individuelle et comportement éthique

L'intégrité repose fortement sur la responsabilité individuelle de chaque acteur au sein de l'organisation. Chaque collaborateur est tenu d'adopter un comportement éthique dans l'exercice de ses fonctions, en respectant les règles de gouvernance et les procédures internes.

Ce comportement inclut :

- le refus de toute forme de fraude ou de corruption ;
- l'obligation de signaler toute anomalie ou irrégularité ;
- le respect strict des procédures de validation ;
- la transparence dans la communication des informations.

Cette responsabilité individuelle constitue un levier essentiel pour maintenir un environnement institutionnel sain et fiable.

Transition vers les mécanismes de contrôle de l'intégrité

5.2.4 Contrôle et prévention des atteintes à l'intégrité

Afin de préserver l'intégrité du système financier, des mécanismes de contrôle et de prévention sont mis en place à différents niveaux de l'organisation. Ces dispositifs permettent de détecter, corriger et prévenir les comportements ou opérations susceptibles de porter atteinte à la transparence institutionnelle.

Ces mécanismes incluent :

- les contrôles internes réguliers ;
- les audits financiers et opérationnels ;
- les systèmes de validation à plusieurs niveaux ;
- la traçabilité des opérations et des décisions.

L'objectif est de garantir que toute opération respecte les standards éthiques et les exigences de conformité établies.

Transition vers la dimension stratégique de l'intégrité

5.2.5 Intégrité et confiance institutionnelle

L'intégrité joue un rôle stratégique dans la construction et le maintien de la confiance institutionnelle. Elle constitue un facteur déterminant dans les relations avec les partenaires financiers, les bailleurs de fonds et les institutions de contrôle.

Une organisation fondée sur l'intégrité renforce :

- sa crédibilité auprès des partenaires ;
- la stabilité de ses relations financières ;
- la qualité de sa gouvernance interne ;
- la reconnaissance de sa conformité aux standards internationaux.

Ainsi, l'intégrité dépasse le cadre individuel pour devenir un élément structurant de la performance et de la réputation institutionnelle.

L'intégrité constitue un pilier essentiel de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle. Elle garantit la fiabilité des informations, encadre les comportements et renforce la responsabilité des acteurs. En s'imposant comme une exigence permanente, elle contribue à la solidité, à la transparence et à la crédibilité globale de l'organisation.

5.3 Disponibilité

Dans le cadre de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle, la disponibilité constitue un principe essentiel garantissant l'accès continu, fiable et sécurisé aux informations, aux systèmes et aux ressources financières. Elle assure que les données critiques et les outils de gestion restent accessibles aux personnes autorisées, au moment opportun, afin de permettre la continuité des opérations.

La disponibilité ne se limite pas à une question technique. Elle représente un enjeu stratégique de gouvernance, car toute interruption, perte d'accès ou défaillance des systèmes peut impacter directement la gestion financière, la prise de décision et la relation avec les partenaires institutionnels.

5.3.1 Principe général de la disponibilité des systèmes financiers

Le principe de disponibilité repose sur l'assurance que les systèmes, les données et les ressources financières sont accessibles de manière continue et sécurisée. Cette accessibilité doit être garantie dans des conditions optimales de fonctionnement, même en cas de perturbations internes ou externes.

Cela implique que les infrastructures de gestion financière doivent être conçues pour assurer :

- une continuité des services ;
- une résilience face aux incidents techniques ;
- une accessibilité contrôlée des données ;
- une performance stable des systèmes d'information.

La disponibilité est ainsi un pilier fondamental de la fiabilité opérationnelle de l'institution.

Transition vers les moyens techniques de maintien de la disponibilité

5.3.2 Infrastructures et continuité des services

La mise en œuvre de la disponibilité repose sur des infrastructures robustes et adaptées aux besoins de gestion financière. Les systèmes numériques doivent être conçus pour supporter une utilisation continue, sécurisée et évolutive.

Les dispositifs techniques incluent notamment :

- des serveurs sécurisés et régulièrement maintenus ;
- des systèmes de sauvegarde automatique des données ;
- des mécanismes de redondance pour éviter les interruptions ;
- des solutions de reprise d'activité en cas d'incident.

Ces infrastructures permettent de garantir la continuité des services financiers même en situation de crise ou de défaillance technique.

Transition vers la gestion des accès et des performances

5.3.3 Gestion des accès et optimisation des performances

La disponibilité implique également une gestion rigoureuse des accès aux systèmes financiers. Seules les personnes habilitées doivent pouvoir accéder aux ressources, selon leur niveau de responsabilité et leurs besoins opérationnels.

Cette gestion repose sur :

- des systèmes d'authentification sécurisés ;
- des droits d'accès différenciés ;
- une surveillance continue des connexions ;
- une optimisation des performances des systèmes pour éviter les ralentissements.

L'objectif est de garantir un équilibre entre accessibilité, sécurité et efficacité opérationnelle.

Transition vers la gestion des risques et des interruptions

5.3.4 Gestion des risques et continuité en cas d'incident

La disponibilité des systèmes financiers doit être protégée contre les risques susceptibles de provoquer des interruptions ou des pertes d'accès. Ces risques peuvent être d'ordre technique, environnemental ou organisationnel.

Pour y faire face, des mécanismes de continuité sont mis en place :

- plans de continuité des activités (PCA) ;
- plans de reprise après sinistre (PRA) ;
- sauvegardes régulières et externalisées ;
- protocoles d'intervention rapide en cas d'incident.

Ces dispositifs assurent la restauration rapide des systèmes et la limitation de l'impact sur les opérations financières.

Transition vers la dimension stratégique de la disponibilité

5.3.5 Disponibilité et performance institutionnelle

La disponibilité joue un rôle stratégique dans la performance globale de l'institution. Elle garantit la fluidité des opérations financières, la rapidité de prise de décision et la continuité des relations avec les partenaires.

Une bonne disponibilité des systèmes permet de renforcer :

- la réactivité de l'organisation ;
- la fiabilité des transactions financières ;
- la confiance des partenaires institutionnels ;
- la stabilité des opérations de gouvernance.

Ainsi, la disponibilité devient un facteur clé de performance et de crédibilité institutionnelle.

La disponibilité constitue un pilier fondamental de la sécurité financière. Elle garantit l'accès continu, sécurisé et fiable aux systèmes et aux informations critiques. En assurant la continuité des opérations et la résilience des infrastructures, elle renforce la stabilité, l'efficacité et la crédibilité globale de l'organisation dans ses activités financières et institutionnelles.

5.4 Gestion des risques

Dans le cadre de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle, la gestion des risques constitue un dispositif central visant à identifier, analyser, anticiper et maîtriser l'ensemble des menaces susceptibles d'affecter les opérations financières, la stabilité institutionnelle et la continuité des activités.

Elle s'inscrit dans une démarche proactive de gouvernance, où l'objectif n'est pas seulement de réagir aux incidents, mais surtout de les prévenir en amont par une organisation rigoureuse, des contrôles adaptés et une vigilance permanente. La gestion des risques permet ainsi de renforcer la résilience globale de l'institution face aux incertitudes internes et externes.

5.4.1 Principe général de la gestion des risques financiers

Le principe fondamental de la gestion des risques repose sur l'identification systématique des menaces potentielles et la mise en place de mesures appropriées pour en réduire l'impact ou la probabilité d'occurrence.

Ce principe implique une approche structurée qui intègre :

- l'analyse des risques opérationnels, financiers et organisationnels ;
- l'évaluation de leur probabilité et de leur gravité ;
- la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de contrôle ;
- le suivi continu de l'évolution des risques.

Chaque activité financière doit ainsi être évaluée à travers le prisme du risque afin d'assurer une prise de décision éclairée et sécurisée.

Transition vers l'identification et la cartographie des risques

5.4.2 Identification et cartographie des risques

L'identification des risques constitue la première étape essentielle du dispositif de gestion. Elle consiste à recenser l'ensemble des événements susceptibles de perturber le bon fonctionnement des activités financières.

Ces risques peuvent être de nature :

- opérationnelle (erreurs de traitement, défaillances internes) ;
- financière (fraudes, pertes, mauvaise allocation des ressources) ;
- technologique (pannes de systèmes, cyberattaques) ;
- organisationnelle (manque de coordination, défaillance de supervision).

La cartographie des risques permet ensuite de visualiser et de classer ces menaces selon leur niveau d'impact et leur probabilité, facilitant ainsi la prise de décision stratégique.

Transition vers l'évaluation et la hiérarchisation des risques

5.4.3 Évaluation et hiérarchisation des risques

Une fois les risques identifiés, ils doivent être évalués de manière rigoureuse afin de déterminer leur niveau de criticité. Cette évaluation repose sur deux critères principaux : la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel sur l'organisation.

Les risques sont ensuite hiérarchisés afin de concentrer les efforts de prévention sur ceux présentant le plus fort niveau de danger.

Ce processus permet :

- d'optimiser l'allocation des ressources de contrôle ;
- de prioriser les actions correctives ;
- de réduire l'exposition globale de l'institution ;
- d'améliorer la prise de décision stratégique.

Transition vers les mécanismes de mitigation et de contrôle

5.4.4 Dispositifs de mitigation et de contrôle des risques

La gestion des risques repose sur la mise en œuvre de mécanismes de mitigation destinés à réduire leur impact ou leur probabilité. Ces dispositifs s'intègrent dans les procédures internes et les systèmes de contrôle existants.

Ils incluent notamment :

- les contrôles internes renforcés ;
- les procédures de validation à plusieurs niveaux ;
- les audits réguliers ;
- les systèmes de surveillance continue ;
- les plans de continuité et de reprise d'activité.

Ces mesures permettent de limiter les conséquences des risques et de renforcer la robustesse du système financier.

Transition vers la culture de gestion des risques

5.4.5 Culture institutionnelle de gestion des risques

La gestion des risques ne peut être efficace sans une véritable culture institutionnelle partagée par l'ensemble des acteurs. Chaque collaborateur doit être conscient de son rôle dans l'identification, la prévention et la remontée des risques.

Cette culture repose sur :

- la sensibilisation continue du personnel ;
- la responsabilisation individuelle ;
- la communication transparente des incidents ;
- l'intégration du risque dans toutes les décisions.

En développant cette culture, l'institution renforce sa capacité d'anticipation et sa résilience face aux imprévus.

La gestion des risques constitue un pilier essentiel de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle. Elle permet d'anticiper les menaces, de structurer les réponses et de renforcer la stabilité globale de l'organisation. Grâce à une approche méthodique, intégrée et proactive, elle contribue directement à la performance, à la sécurité et à la crédibilité institutionnelle.

5.5 Prévention des fraudes

Dans le cadre de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle, la prévention des fraudes constitue un dispositif essentiel visant à protéger les ressources de l'institution contre toute forme de détournement, manipulation, falsification ou usage abusif. Elle s'inscrit dans une logique de gouvernance proactive, où l'objectif principal est d'anticiper les comportements frauduleux avant qu'ils ne produisent des effets dommageables.

La prévention des fraudes ne se limite pas à un ensemble de contrôles techniques. Elle repose également sur une organisation structurée, une culture d'intégrité et un système de vigilance permanente impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels.

5.5.1 Principe général de prévention des fraudes

Le principe fondamental de la prévention des fraudes repose sur la mise en place de mécanismes destinés à empêcher, détecter et corriger toute tentative de fraude au sein des opérations financières et administratives.

Ce principe implique :

- l'instauration de contrôles internes rigoureux ;
- la séparation des tâches et des responsabilités ;
- la traçabilité complète des opérations ;
- la vérification systématique des transactions sensibles.

Chaque processus financier doit être conçu de manière à réduire les opportunités de fraude et à renforcer la transparence des opérations.

Transition vers les typologies de fraudes potentielles

5.5.2 Identification des risques de fraude

L'identification des risques de fraude constitue une étape essentielle dans la mise en place d'un dispositif de prévention efficace. Elle consiste à analyser les zones de vulnérabilité au sein des processus financiers et administratifs.

Les fraudes peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- la falsification de documents financiers ;
- les détournements de fonds ;
- les doubles paiements ou paiements non autorisés ;
- l'utilisation abusive des ressources institutionnelles.

L'analyse des risques permet de localiser les points sensibles et de mettre en place des mesures de protection adaptées.

Transition vers les mécanismes de contrôle et de détection

5.5.3 Mécanismes de contrôle et de détection des fraudes

La prévention des fraudes repose sur des mécanismes de contrôle conçus pour détecter rapidement toute anomalie ou irrégularité dans les opérations financières.

Ces mécanismes incluent :

- les contrôles internes à plusieurs niveaux ;
- les audits réguliers et inopinés ;
- les systèmes de validation croisée ;
- la surveillance des transactions financières ;
- l'analyse des écarts et des anomalies comptables.

Ces dispositifs permettent d'identifier rapidement les signaux faibles et de déclencher des actions correctives avant que les fraudes ne se matérialisent pleinement.

Transition vers la responsabilisation des acteurs

5.5.4 Responsabilisation et vigilance des acteurs

La prévention des fraudes repose également sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels. Chaque collaborateur de AGCE International joue un rôle actif dans la protection des ressources et doit faire preuve de vigilance dans l'exercice de ses fonctions.

Cette responsabilité implique :

- le respect strict des procédures internes ;
- le signalement immédiat des anomalies ;
- la vigilance face aux comportements suspects ;
- l'engagement personnel dans la protection des actifs institutionnels.

La culture de vigilance collective constitue un levier essentiel pour renforcer l'efficacité du dispositif anti-fraude.

Transition vers la dimension stratégique de la prévention des fraudes

5.5.5 Prévention des fraudes et crédibilité institutionnelle

La prévention des fraudes joue un rôle stratégique dans la consolidation de la crédibilité institutionnelle. Elle permet de renforcer la confiance des partenaires, des bailleurs de fonds et des institutions de contrôle en garantissant la transparence et la fiabilité des opérations financières.

Une politique efficace de prévention des fraudes contribue à :

- réduire les pertes financières ;
- améliorer la qualité de la gouvernance ;
- renforcer la réputation institutionnelle ;
- assurer la conformité aux standards internationaux.

Ainsi, la prévention des fraudes devient un élément structurant de la performance globale et de la durabilité institutionnelle.

La prévention des fraudes constitue un pilier fondamental de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle. Elle repose sur une combinaison de contrôles techniques, de dispositifs organisationnels et d'une culture forte de responsabilité. En protégeant les ressources et en renforçant la transparence, elle contribue directement à la stabilité, à la confiance et à la crédibilité de l'institution.

5.6 Protection des utilisateurs

Dans le cadre de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle, la protection des utilisateurs de l'AGCE International constitue un principe fondamental visant à garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des personnes qui interagissent avec les systèmes, services et opérations de l'institution. Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité institutionnelle où la sécurité des utilisateurs est considérée comme une priorité absolue.

La protection des utilisateurs ne se limite pas à la sécurité technique des plateformes. Elle englobe également la protection des données personnelles, la prévention des abus, la sécurisation des transactions et la garantie d'un environnement fiable et transparent pour tous les acteurs.

5.6.1 Principe général de protection des utilisateurs

Le principe de protection des utilisateurs repose sur l'obligation de mettre en place des dispositifs permettant de sécuriser les interactions entre l'institution AGCE International et ses utilisateurs, qu'il s'agisse de partenaires, de bénéficiaires ou d'intervenants externes.

Ce principe implique :

- la sécurisation des accès aux systèmes et plateformes ;
- la protection des données personnelles et financières ;
- la prévention des utilisations frauduleuses ;
- la mise en place de mécanismes de recours en cas d'incident.

Chaque utilisateur doit évoluer dans un environnement sécurisé, garantissant la fiabilité des opérations et la protection de ses droits.

Transition vers les mécanismes techniques de protection

5.6.2 Sécurisation des systèmes et des accès utilisateurs

La protection des utilisateurs repose sur des systèmes de sécurité robustes permettant de contrôler et de sécuriser l'accès aux plateformes et services financiers.

Ces dispositifs comprennent notamment :

- des systèmes d'authentification sécurisés ;
- des mots de passe renforcés et renouvelables ;
- des protocoles de vérification d'identité ;
- des systèmes de surveillance des connexions.

L'objectif est de garantir que seules les personnes autorisées puissent accéder aux services, réduisant ainsi les risques d'intrusion ou d'utilisation abusive.

Transition vers la protection des données personnelles

5.6.3 Protection des données personnelles et financières

La protection des utilisateurs implique également la sécurisation des données personnelles et financières contre toute forme d'accès non autorisé, de perte ou de divulgation.

Cette protection repose sur :

- la confidentialité des informations utilisateur ;
- le chiffrement des données sensibles ;
- la limitation des accès aux données selon les habilitations ;
- la conservation sécurisée des informations dans des systèmes protégés.

Chaque donnée est traitée avec un niveau élevé de sécurité afin de préserver la confiance des utilisateurs et la conformité aux standards de gouvernance.

Transition vers la prévention des abus et des risques

5.6.4 Prévention des abus et gestion des incidents

La protection des utilisateurs inclut la mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des abus susceptibles d'affecter les services ou les transactions.

Ces mécanismes comprennent :

- la détection des comportements suspects ;
- les systèmes d'alerte en cas d'activité anormale ;
- les procédures de suspension temporaire des accès ;
- les dispositifs de résolution des incidents.

Ces mesures permettent de réagir rapidement et efficacement afin de limiter l'impact des incidents sur les utilisateurs.

Transition vers la responsabilité institutionnelle et la confiance

5.6.5 Protection des utilisateurs et confiance institutionnelle

La protection des utilisateurs joue un rôle stratégique dans la construction et le maintien de la confiance institutionnelle de l'AGCE International. Elle garantit que les interactions avec l'ONG AGCE International se déroulent dans un environnement sécurisé, fiable et transparent.

Une politique efficace de protection des utilisateurs contribue à :

- renforcer la satisfaction des bénéficiaires ;
- améliorer la réputation institutionnelle ;
- consolider la relation de confiance avec les partenaires ;
- assurer la conformité aux standards internationaux de sécurité.

Ainsi, la protection des utilisateurs devient un levier essentiel de crédibilité et de performance institutionnelle.

La protection des utilisateurs constitue un pilier essentiel de la sécurité financière et de la conformité institutionnelle. Elle garantit la sécurité des accès, la confidentialité des données et la fiabilité des interactions. En plaçant l'utilisateur au centre du dispositif de sécurité, elle renforce durablement la confiance, la transparence et la stabilité de l'organisation AGCE International.

Chapitre 6

Conformité réglementaire

6.1 KYC

Dans le cadre de la conformité réglementaire et de la sécurité financière, le dispositif KYC (Know Your Customer / Connaissance du client ou des utilisateurs et utilisatrices) constitue un mécanisme fondamental visant à identifier, vérifier et comprendre l'identité des utilisateurs, partenaires et contreparties de l'institution. Il représente une exigence essentielle pour garantir la transparence des relations financières et prévenir les risques liés à l'usurpation d'identité, au blanchiment de capitaux ou au financement illicite.

Le KYC ne se limite pas à une simple formalité administrative. Il s'inscrit dans une démarche structurée de gestion des risques et de conformité, permettant à l'institution de mieux connaître ses interlocuteurs et d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses opérations financières.

6.1.1 Principe général du dispositif KYC

Le principe fondamental du KYC repose sur l'obligation d'identifier de manière fiable toute personne ou entité souhaitant entrer en relation avec l'institution, qu'il s'agisse d'un bénéficiaire, d'un partenaire ou d'un prestataire.

Ce principe implique :

- la collecte d'informations d'identification précises et vérifiables ;
- la validation de l'authenticité des documents fournis ;
- l'évaluation du profil de risque du client ;
- la mise à jour régulière des informations collectées.

Chaque relation financière doit ainsi être précédée d'un processus de vérification rigoureux afin de garantir la conformité et la sécurité des opérations.

Transition vers les éléments constitutifs de l'identification client

6.1.2 Identification et vérification des clients

L'identification des clients constitue la première étape du processus KYC. Elle consiste à recueillir des informations essentielles permettant de déterminer l'identité réelle de la personne physique ou morale.

Ces informations incluent généralement :

- les données d'identité (nom, prénom, date de naissance ou dénomination sociale) ;
- les documents officiels (pièce d'identité, registre de commerce, etc.) ;
- les coordonnées de contact ;
- les informations relatives à l'activité économique.

La vérification de ces informations permet de s'assurer de leur exactitude et de leur conformité avec les standards réglementaires en vigueur.

Transition vers l'évaluation du profil de risque client

6.1.3 Évaluation du profil de risque client

Une fois l'identification effectuée, l'institution procède à une évaluation du niveau de risque associé au client. Cette analyse permet de déterminer le degré de vigilance à appliquer dans la relation financière.

Le profil de risque est établi en tenant compte de plusieurs critères, notamment :

- la nature de l'activité du client ;
- l'origine des fonds ;
- la localisation géographique ;
- l'historique des relations financières.

Cette évaluation permet d'adapter les mesures de contrôle et de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

Transition vers la mise à jour et le suivi des données clients

6.1.4 Mise à jour et suivi des informations KYC

Le dispositif KYC ne s'arrête pas à l'identification initiale du client. Il nécessite un suivi continu et une mise à jour régulière des informations afin de garantir leur exactitude dans le temps.

Ce suivi implique :

- la révision périodique des données clients ;
- la mise à jour en cas de changement de situation ;
- la vérification continue des activités financières ;
- la détection d'éventuelles incohérences.

Cette dynamique permet de maintenir un niveau élevé de conformité et de réduire les risques liés à des informations obsolètes ou inexacts.

Transition vers le rôle stratégique du KYC dans la conformité

6.1.5 KYC et conformité réglementaire globale

Le dispositif KYC joue un rôle stratégique dans le respect des obligations réglementaires et la protection de l'intégrité financière de l'institution. Il constitue un outil central dans la lutte contre les risques financiers et dans le renforcement de la transparence institutionnelle.

Une application rigoureuse du KYC permet de :

- prévenir les activités illicites ;
- renforcer la sécurité des transactions financières ;
- améliorer la confiance des partenaires et des autorités ;
- assurer la conformité aux standards internationaux.

Ainsi, le KYC devient un pilier incontournable de la gouvernance financière et de la crédibilité institutionnelle.

Le dispositif KYC constitue un élément fondamental de la conformité réglementaire et de la sécurité financière. En permettant une identification fiable des clients, une évaluation rigoureuse des risques et un suivi continu des relations financières, il renforce la transparence, la sécurité et la crédibilité globale de l'institution.

GLOSSAIRE

Authentification : Processus permettant de vérifier l'identité d'un utilisateur avant l'autorisation d'une opération financière.

Bénéficiaire : Personne physique ou morale recevant les fonds transférés.

Conformité : Respect des obligations légales, réglementaires, contractuelles et internes applicables aux activités financières.

Contrôle interne : Ensemble des procédures destinées à garantir la fiabilité des opérations, la protection des ressources et la maîtrise des risques.

Paiement électronique : Transaction financière réalisée au moyen d'une plateforme numérique ou d'un système informatique sécurisé.

Passerelle de paiement : Infrastructure technique permettant le traitement sécurisé des paiements en ligne.

Traçabilité : Capacité à reconstituer l'ensemble des étapes d'une opération financière grâce aux enregistrements et justificatifs disponibles.

Transaction : Opération financière aboutissant au transfert de fonds entre un payeur et un bénéficiaire.

Virement bancaire : Transfert de fonds effectué entre deux comptes bancaires par l'intermédiaire d'un établissement financier.

Réconciliation financière : Processus consistant à rapprocher les opérations enregistrées avec les relevés bancaires afin de vérifier leur exactitude.

REMERCIEMENTS

Au service d'une gouvernance responsable, d'une innovation humanitaire durable et d'une coopération internationale renforcée

L'ONG AGCE International adresse sa profonde gratitude à l'ensemble des personnes physiques et morales, institutions publiques, organisations nationales et internationales, partenaires techniques et financiers, autorités administratives, bénévoles, membres, experts, consultants, collaborateurs et sympathisants qui, par leur confiance, leur engagement et leur accompagnement, contribuent au développement d'une gouvernance moderne, transparente et responsable au service de l'intérêt général.

Le présent **Manuel Institutionnel, Financier et de Gouvernance** est le fruit d'un important travail de réflexion stratégique, d'ingénierie institutionnelle, d'analyse réglementaire, de structuration administrative et de modernisation des pratiques organisationnelles. Il traduit la volonté d'AGCE International de mettre à la disposition de ses membres, partenaires et bénéficiaires un référentiel de gouvernance conforme aux exigences des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des institutions financières, des autorités publiques et des normes contemporaines de gestion des organisations sans but lucratif.

L'organisation exprime une reconnaissance particulière envers **Monsieur SAMPA NKWENDJEU Josué (Pr JACOB), Président Fondateur Général et Coordinateur du Collège Central de Coordination de l'ONG AGCE – Action Globale Caritative et Économique-Numérique (CCCA)**, dont la vision stratégique, le leadership institutionnel et l'engagement constant ont été déterminants dans la conception, l'orientation et la structuration de ce manuel. Placé sous son impulsion et sa coordination, cet ouvrage reflète une ambition forte : accompagner la transformation des pratiques de gouvernance des organisations de bienfaisance grâce à l'intégration des technologies numériques, de l'intelligence financière, de l'innovation organisationnelle et des mécanismes de transparence adaptés aux défis contemporains du développement durable.

L'ONG remercie également les experts, juristes, spécialistes de la gouvernance, professionnels de la finance, acteurs du développement, partenaires académiques, consultants, relecteurs techniques et toutes les personnes ayant apporté leur expertise dans l'élaboration de ce document. Leurs contributions ont permis de renforcer la qualité juridique, financière, administrative et opérationnelle des procédures présentées, dans le respect des principes de bonne gouvernance, de responsabilité et d'amélioration continue.

Une gratitude particulière est adressée aux autorités compétentes ayant accompagné le processus de reconnaissance institutionnelle de l'organisation, ainsi qu'aux administrations publiques, collectivités territoriales, organismes de coopération, organisations partenaires,

institutions financières et bailleurs de fonds qui soutiennent les initiatives d'AGCE International et encouragent la mise en œuvre de modèles innovants de développement solidaire, inclusif et durable.

L'ONG exprime enfin sa reconnaissance envers ses membres, bénévoles, donateurs, partenaires, entreprises, universités, établissements scolaires, institutions religieuses, communautés locales et bénéficiaires qui, par leur engagement quotidien, donnent un sens concret à sa mission humanitaire, sociale, économique, éducative, environnementale et numérique. Leur confiance constitue la principale source de motivation pour poursuivre la construction d'une organisation exemplaire, fondée sur l'éthique, la transparence, la responsabilité et la solidarité.

Ce manuel est dédié à toutes celles et tous ceux qui croient qu'une gouvernance rigoureuse, une gestion financière responsable, une innovation numérique maîtrisée et une coopération internationale fondée sur des valeurs humaines peuvent contribuer à bâtir un avenir plus juste, plus durable et plus prospère pour les communautés du monde entier.

Vérification de l'Authenticité du Manuel

*Scannez le code QR avec l'appareil photo de votre smartphone ou une application de lecture QR. Si nécessaire, installez un lecteur QR afin de vérifier l'authenticité du **Manuel officiel des procédures financières et des moyens de paiement – Volume 1**.*

